AGENCE PARCS CANADA

Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées – 1999

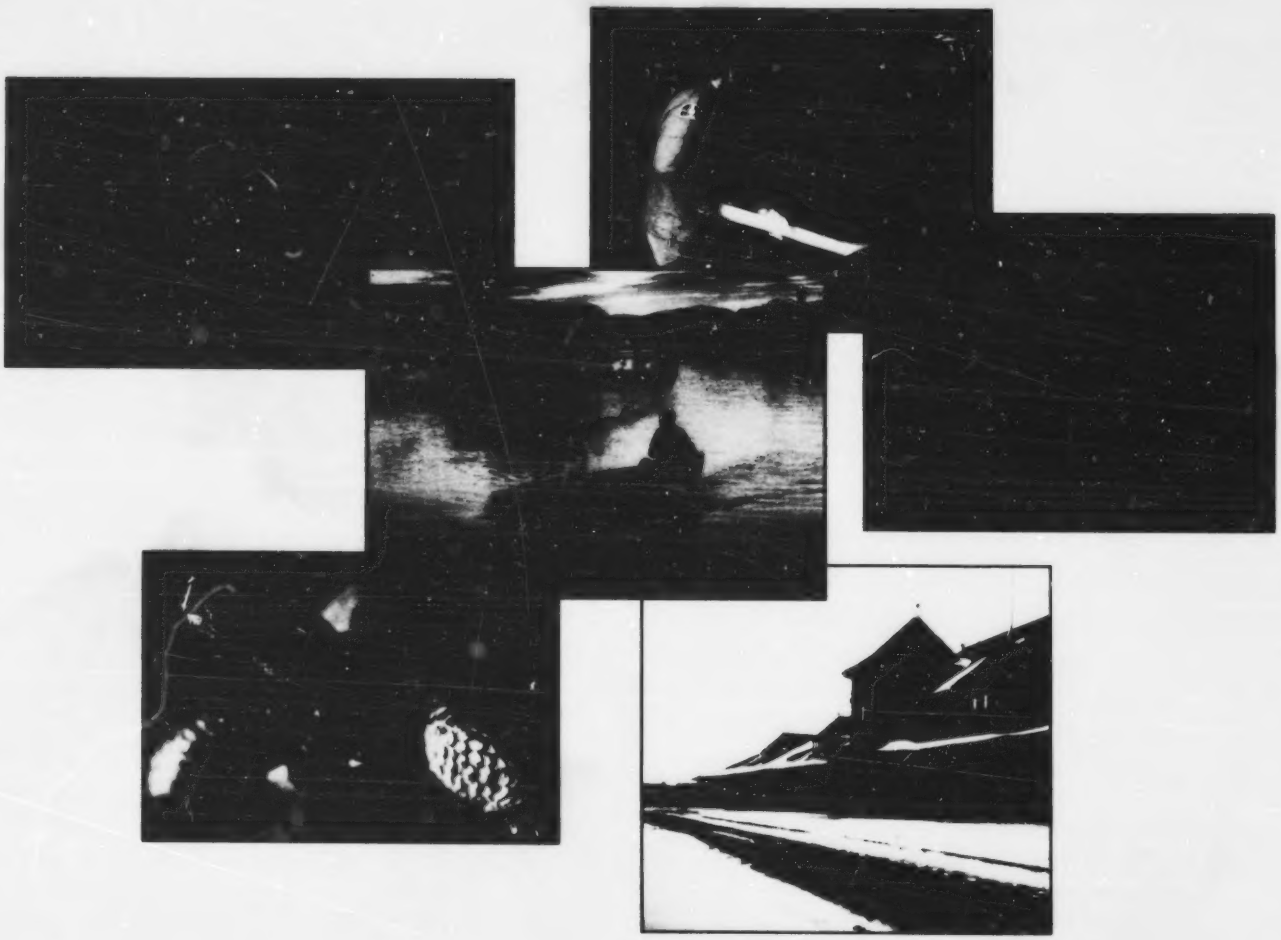

Parcs Canada Parks Canada

Canada

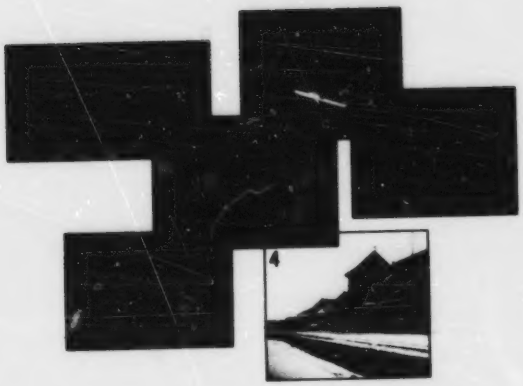

Photos sur la page couverture :

1. Un troupeau de wapitis
2. Louis Nabigon, autochtone, garde de parc travaillant à un projet d'étude du milieu aquatique au parc national du Canada Pukaskwa
3. Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais, un lieu historique national administré par Parcs Canada
4. La gare de Saskatoon, gare ferroviaire patrimoniale fédérale
5. Tortue des bois au parc national du Canada la Mauricie
6. L'initiative de sensibilisation de 1999 de Parcs Canada

© Sa Majesté la reine en droit du Canada (2000)

ISBN : 0-662-85169-2
N° de catalogue : R61-15/1999F

This publication is also available in English

www.parkscanada.gc.ca

101-02556/

RAPPORT SUR L'ÉTAT DES AIRES PATRIMONIALES PROTÉGÉES – 1999

AGENCE PARCS CANADA

TABLE DES MATIÈRES

Message de la ministre v

Sommaire vii

Introduction 1

Travailler avec les peuples autochtones 3

1. Les parcs nationaux du Canada 11

- Introduction 11
- La Commission sur l'intégrité écologique 11
- Progrès réalisés dans le dossier de la création de nouveaux parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation du Canada 12
  - Faits saillants entourant des parcs nationaux du Canada récemment créés 13
  - Faits saillants entourant les progrès réalisés dans le dossier des parcs et des réserves nationaux du Canada proposés 14
- Création d'aires marines nationales de conservation du Canada 17
  - Faits saillants entourant les progrès réalisés dans le dossier de la création d'aires marines de conservation du Canada 18
- Progrès dans le dossier de la création d'un réseau de rivières du patrimoine canadien 21
- Intégrité écologique des parcs nationaux du Canada 21
  - Biodiversité 22
  - Fonctions de l'écosystème – productivité 24
  - Stress 27
- Initiatives récentes 34
  - Biodiversité 34
  - Fonctions de l'écosystème – productivité 37
  - Stress 38

2. Les lieux historiques nationaux du Canada 43

- Introduction 43
- Les lieux historiques nationaux du Canada : un réseau en croissance 44
  - Le modèle ontarien 44
  - Élargir le champ d'action 45
- Enrichir le réseau des lieux historiques nationaux 46
  - La planification du réseau 46
  - Aide aux lieux non administrés par Parcs Canada : le Programme national de partage des frais 49
- L'état des plans directeurs et des énoncés d'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada 50
- Évaluation de l'état d'intégrité commémorative de douze lieux historiques nationaux du Canada 51
  - Rapport d'évaluation de l'état d'intégrité commémorative de douze lieux historiques nationaux 51
  - Le tableau signalétique de l'état d'intégrité commémorative 52

Les résultats qui se dégagent du tableau 52
Les édifices fédéraux du patrimoine 57
Les tendances actuelles 59
Les gares ferroviaires patrimoniales 59
Le Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada 60

3. Aux Canadiens de participer 61
Introduction 61
Sensibilisation puis participation 61
Les Canadiens se sont prononcés 61
Valeurs 61
Satisfaction des visiteurs 62
Connaissance des réseaux nationaux 62
Meilleure sensibilisation...meilleure compréhension 63
Messages 63
1. Les valeurs et les avantages qu'offrent les réseaux des aires patrimoniales 63
2. Assurer l'intégrité écologique et commémorative 64
3. Occasions d'apprécier ces lieux, de les comprendre et d'en profiter 64
Expérience sur les lieux 64
Découvrir les lieux sans s'y rendre 65
La télévision et les vidéos 65
L'internet 65
Expositions itinérantes 66
Des publications ciblées 66
Renouvellement du patrimoine 66
Tourisme patrimonial 67
Voyages éducatifs 68
Préparation des visiteurs 69
Mesures de coopération 69
L'industrie du tourisme 69
Le secteur de l'enseignement 70
Intervenants 71

Annexes
1. État des plans directeurs et des énoncés d'intégrité écologique des parcs nationaux et des aires marines de conservation du Canada, en date du 31 mars 1999 73
2. Espèces menacées de disparition et espèces menacées dans les eaux douces et sur terres, inscrites par le CSEMDC dans les parcs nationaux du Canada (1999) 74
3. Mesures adoptées contre les cinq principaux stress dans les parcs nationaux du Canada 75
4. État des plans directeurs et des énoncés d'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada 77

MESSAGE DE LA MINISTRE

C'est avec un partage de satisfaction et de soucis que je présente au Parlement du Canada ce rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées du Canada.

Je suis heureuse de constater que les Canadiens et Canadiennes classent les parcs et les lieux historiques nationaux parmi les symboles les plus représentatifs de notre pays. Cette année, 2 millions de personnes ont visité le site Web de Parcs Canada et ont parcouru les 14 millions de pages pertinentes d'information en vue d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension à l'égard du pays.

Je suis particulièrement fière de nos réalisations, la création de trois nouveaux parcs nationaux, la commémoration au cours de cette période de plus d'une centaine de personnes, endroits et événements d'importance particulière à caractère historique ou culturel et nos efforts accrus axés sur l'intégration des valeurs, de l'histoire et des communautés autochtones au sein de nos initiatives.

En même temps, je suis profondément préoccupée par les graves problèmes de conservation des écosystèmes que les parcs nationaux du Canada affrontent actuellement. Le Rapport de 1999 confirme les conditions signalées au Parlement dans les rapports antérieurs de 1994 et 1997 et fait écho aux préoccupations exprimées dans le rapport par la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, en mars 2000.

Nos parcs nationaux, qui sont voués à la protection des milieux naturels et abritant plusieurs des espèces florales et fauniques à risque au Canada, ont besoin d'aide. Ce rapport indique qu'environ la moitié des cinq principaux agents de stress des phénomènes naturels sont en expansion et que les valeurs mêmes de ces endroits particuliers mis de l'avant en vue d'apporter une protection, sont également menacées.

Je demande à tous les Canadiens et Canadiennes, et en particulier, à vous mes collègues du Parlement, de vous engager et de soutenir nos efforts en vue de corriger les dommages qu'ont subis nos parcs nationaux afin que ces endroits demeurent à la disposition des Canadiens et Canadiennes : Les parcs nationaux sont dédiés au peuple canadien pour son bénéfice, son instruction et sa jouissance.

La Ministre du Patrimoine canadien

Sheila Copps

SOMMAIRE

Les deux années qui se sont écoulées depuis la parution du *Rapport sur l'état des parcs de 1997* ont été fertiles en réalisations et en évaluations judicieuses.

Trois initiatives législatives d'importance considérable ont été présentées au Parlement, soit la *Loi sur l'Agence Parcs Canada (1998)*, le nouveau projet de loi intitulé *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et le projet de loi intitulé *Loi sur les aires marines de conservation*. Toutes ces initiatives devraient avoir des incidences positives profondes sur la façon dont les Canadiens et les Canadiennes assurent la préservation et la restauration des aires patrimoniales protégées. Grâce à la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, nous disposons maintenant des outils et de la latitude voulus pour assurer l'intendance efficace et moderne de notre réseau d'endroits particuliers du patrimoine; la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* situe l'intégrité écologique au cœur des activités de Parcs Canada. La *Loi sur les aires marines de conservation* enclenchera une nouvelle ère de conservation en ce début du nouveau millénaire.

Dans la période couverte par ce rapport, la ministre du Patrimoine canadien a créé une remarquable Commission indépendante sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada qui a déjà présenté ses constatations et recommandations. Le rapport de la Commission s'avère être une évaluation complète et honnête de l'état écologique des parcs nationaux et des aires protégées du Canada, et ses quelques 120 recommandations auront des effets considérables sur l'évolution de notre orientation.

De plus, le rapport confirme les préoccupations exprimées par la Commission sur l'intégrité écologique de la Commission, c'est-à-dire la croissance des agents de stress des phénomènes naturels. Ces agents de stress ont déjà fait l'objet de rapports au Parlement en 1994 et 1997. Le rapport de 1999 indique que des cinq principaux agents de stress, environ la moitié prend de l'ampleur et à peine 5 % semble diminuer.

Le rapport porte également sur un autre volet important : les efforts sincères déployés par l'Agence Parcs Canada en vue d'établir des rapports plus étroits et de rehausser la collaboration avec les peuples autochtones. À cette fin, l'Agence a créé un Secrétariat des affaires autochtones de Parcs Canada qui servira de point central lors des échanges avec les peuples autochtones, qui possèdent des connaissances particulières et une expérience indispensable du patrimoine naturel et culturel.

Des progrès considérables ont également été réalisés grâce à l'expansion des réseaux des parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'autres aires protégées. Trois nouveaux parcs nationaux et réserves de parcs nationaux ont vu le jour (Sirmilik, Quttinirpaaq et Auyuittuq) en vertu d'une entente qui garantit la participation des communautés Inuit lors de la planification et de la gestion de ces endroits. Dans son ensemble, depuis 1997, une superficie de 22 257 kilomètres carrés, en vertu du système canadien de mesures, a été ajoutée au réseau des parcs nationaux et des aires marines de conservation du Canada. Neuf nouvelles rivières du patrimoine canadien ont également été désignées depuis la parution du dernier rapport, ce qui porte le total des rivières du patrimoine au sein du réseau à 35. Le réseau des rivières du patrimoine canadien représente maintenant le programme de conservation de rivières dont le rythme de croissance est le plus rapide au monde.

Notre réseau de lieux historiques nationaux a également pris de l'ampleur. Depuis 1997, on a reconnu l'importance particulière à caractère historique ou culturel de plus d'une centaine de personnes, d'endroits et d'événements. Une cinquantaine de ceux-ci assurent une meilleure représentation des femmes, des peuples autochtones et des communautés ethnoculturelles, ce qui constituait une priorité stratégique. Une initiative particulière a permis de commémorer et de conserver les sépultures selon la priorité stratégique établie des premiers ministres de notre pays.

Pendant la période couverte par ce rapport, la communication aux Canadiens et Canadiennes des messages et des valeurs propres aux parcs nationaux et aux lieux historiques nationaux a connu un rehaussement remarquable. Fait particulièrement révélateur, environ 2 millions de personnes ont parcouru les quelque 14 millions de pages d'information propres à ces endroits particuliers par le biais du site web de Parcs Canada.

Le Directeur général
Agence Parcs Canada

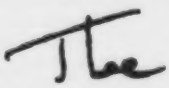

Tom Lee

INTRODUCTION

LE *RAPPORT SUR L'ÉTAT DES AIRES PATRIMONIALES PROTÉGÉES — 1999* PORTE ESSENTIELLEMENT SUR LES DEUX ANNÉES QUI SE SONT ÉCOULÉES DEPUIS LA PARUTION DU *RAPPORT SUR L'ÉTAT DES PARCS DE 1997*. AU COURS DE CETTE PÉRIODE, CERTAINS PROGRÈS ONT ÉTÉ ENREGISTRÉS À PARCS CANADA DONT L'UN DES PLUS MARQUANTS A CERTES ÉTÉ L'ADOPTION AU PARLEMENT, EN DÉCEMBRE 1998, DU PROJET DE LOI C-29 CRÉANT LA NOUVELLE AGENCE PARCS CANADA.

L'AGENCE PARCS CANADA

En vertu de la nouvelle législation, Parcs Canada a toujours pour mandat de compléter le réseau des parcs nationaux du Canada, d'enrichir le réseau des lieux historiques nationaux et celui des aires marines nationales de conservation, et de protéger et de mettre en valeur les parcs et les lieux existants. La loi procure à Parcs Canada de nouveaux outils administratifs pour lui permettre de s'acquitter de sa mission. À titre d'exemples, les gestionnaires peuvent désormais planifier leur budget sur deux années consécutives et un nouveau cadre de gestion des ressources humaines a été mis en place.

UN ORGANISME PUBLIC EFFICACE QUI REND COMPTE DE SA GESTION

Selon des consultations menées à travers le pays, il appert que les Canadiens s'attendent à ce que Parcs Canada agisse en bon administrateur et rende compte de sa gestion. Ces deux exigences sont explicitement soulignées dans le texte de loi.

En matière d'administration, il est à noter que Parcs Canada doit continuer à mettre en œuvre les politiques gouvernementales qui s'appliquent aux parcs nationaux, aux lieux historiques nationaux et à d'autres aires patrimoniales protégées, de même que les programmes de protection du patrimoine. L'Agence est également chargée de négocier et de formuler des recommandations à la ministre en ce qui concerne la création et l'acquisition de nouvelles aires patrimoniales.

Pour la première fois, Parcs Canada doit « s'assurer qu'il existe des plans à long terme pour établir un réseau de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation ». Qui plus est, des plans directeurs ont été élaborés, ou sont en voie de l'être, pour chacun des parcs et lieux relevant de Parcs Canada. Le présent rapport met d'ailleurs à jour les données de 1997 et fait état des progrès réalisés à ce chapitre.

En matière de responsabilité, la loi prévoit des dispositions particulières sur la façon de rendre compte. Selon l'une de ces dispositions, le directeur général doit, à tous les deux ans, présenter au ministre un rapport sur l'état des aires patrimoniales à caractère naturel ou historique ainsi que sur le rendement de l'Agence face à ses responsabilités au regard de la loi. Le rapport de 1999 a été préparé dans l'optique de satisfaire, pour la première fois, à cette exigence.

COLLABORER AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

L'Agence Parcs Canada est fermement engagée à travailler de concert avec les peuples autochtones du Canada en vue de préserver et de gérer les aires patrimoniales nationales. C'est d'ailleurs pour souligner cet engagement que ce rapport débute par

un article rédigé par un journaliste pigiste Ojibway, lequel s'exprime sur la façon dont évoluent les liens entre Parcs Canada et les Premières nations. Ces impressions ont été recueillies dans un certain nombre de parcs et de lieux historiques nationaux à travers le Canada. Au nombre des cas exposés figurent des exemples où, grâce à leurs connaissances particulières du patrimoine naturel et culturel et à leur façon authentique de le présenter, les autochtones ont réussi à développer une collaboration originale et efficace avec l'Agence.

PROGRÈS DANS LE DOSSIER DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE ET COMMÉMORATIVE

Parcs Canada doit continuer à mettre le cap sur l'objectif d'assurer l'intégrité écologique de nos parcs nationaux et l'intégrité commémorative de nos lieux historiques nationaux. Ces concepts ont été définis pour la première fois dans le rapport de 1994 et ils servent maintenant de référence pour établir « l'état de santé » des aires patrimoniales. Ces aspects sont abordés plus spécifiquement dans les deux premiers chapitres du rapport.

Au chapitre 1, qui traite des parcs nationaux, on a fait à nouveau appel au système d'indicateurs à trois volets qui avait été utilisé dans le rapport précédent (1997), afin d'établir une continuité dans la façon de rendre compte de l'état de l'intégrité écologique. Le lecteur retrouvera donc les mêmes rubriques (biodiversité, fonctions de l'écosystème et stress) que précédemment. Les progrès associés à chacun des aspects considérés sont d'abord décrits de façon générale puis illustrés plus en détail à l'aide de cas concrets. Le chapitre 2 porte pour sa part sur l'état de l'intégrité commémorative de nos lieux historiques nationaux, notamment à l'aide de fiches détaillées portant plus particulièrement sur douze d'entre eux, soit quatre de plus que les huit qui avaient été présentés dans le rapport précédent.

Le rapport que la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada a récemment rendu public (23 mars 2000) servira à appuyer les efforts de l'Agence visant à assurer l'intégrité écologique et fera partie intégrante de tout rapport à venir.

AUX CANADIENS DE PARTICIPER

Le chapitre 3 décrit les efforts particuliers déployés par Parcs Canada pour sensibiliser davantage les Canadiens à la valeur et aux avantages que leur procurent les réseaux des aires patrimoniales et ce, afin de mieux préserver à longue échéance l'intégrité écologique et commémorative de ces aires. Un certain nombre d'initiatives qui ont vu le jour durant les deux dernières années ont obtenu l'appui et la collaboration de l'industrie touristique, du secteur de l'éducation ainsi que d'autres parties intéressées.

PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS LA PARUTION DU RAPPORT DE 1994

Outre la mise à jour du rapport sur les rivières du patrimoine, présenté au chapitre 1, le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées — 1999* comporte, pour la première fois depuis 1994, un dossier à jour concernant les gares ferroviaires patrimoniales ainsi que les édifices fédéraux du patrimoine. Ces sujets n'étaient pas abordés dans le rapport de 1997.

Ce premier *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées* est destiné à l'ensemble des Canadiens, des parlementaires ainsi qu'à la communauté internationale. Conçu en tant que rapport d'étape, il explique comment Parcs Canada compte s'y prendre pour continuer de servir les Canadiens et concilier ses responsabilités concurrentes, soit de protéger les aires patrimoniales tout en offrant à la population la possibilité de les découvrir, de les apprécier et d'en profiter. Le rapport cherche en outre à souligner les progrès réalisés au sein du réseau de Parcs Canada et les efforts continus de l'Agence pour préserver, pour le bénéfice des générations à venir, l'intégrité de ce patrimoine irremplaçable.

TRAVAILLER AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

LES PARCS NATIONAUX ET LES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA PLACENT TOUJOURS LE MONDE BIEN AU CŒUR DE LEUR RÉALITÉ, QU'IL S'AGISSE DES UTILISATEURS, DES VISITEURS, DES SCIENTIFIQUES, DES PRESTATAIRES DE SERVICES, DES INTERVENANTS DU MILIEU, DES GUIDES-INTERPRÈTES, DU PERSONNEL, DES GESTIONNAIRES, DES PERSONNAGES HISTORIQUES COMMÉMORÉS OU DES GROUPES CULTURELS CONCERNÉS. AUJOURD'HUI, PARCS CANADA ET LES PEUPLES AUTOCHTONES TRAVAILLENT MAIN DANS LA MAIN POUR CONCRÉTISER DIVERS PROJETS, CEUX-CI ALLANT DE LA GESTION COMMUNE DES RESSOURCES NATURELLES ET CULTURELLES ET DU PARTAGE DES EMPLOIS JUSQU'À LA RÉALISATION DE PROGRAMMES D'INTERPRÉTATION CONFIÉS À DES AUTOCHTONES. TOUS PARTAGENT EN COMMUN L'INTÉRÊT MARQUÉ QU'ILS PORTENT À L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DES PARCS NATIONAUX DU CANADA ET À L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, D'UN OCÉAN À L'AUTRE.

Par le passé, les autochtones n'ont pas vraiment eu l'occasion de dire leur mot sur les questions qui concernaient les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, ce qui les a souvent empêché de contribuer à l'exploitation de ces lieux. Pour rattraper le temps perdu, Parcs Canada a cherché à travailler en étroite collaboration avec les autochtones pour qui les parcs, les lieux et les canaux ont toujours revêtu une grande importance. Des pas importants ont ainsi été franchis mais il reste encore bien des défis à relever.

PUKASKWA

Situé au cœur même du bouclier canadien, Pukaskwa et ses 120 kilomètres de littoral sur le lac Supérieur mettent en évidence des paysages saisissants qui ont su capter l'œil des peintres du Groupe des sept. Il suffit de quelques minutes de

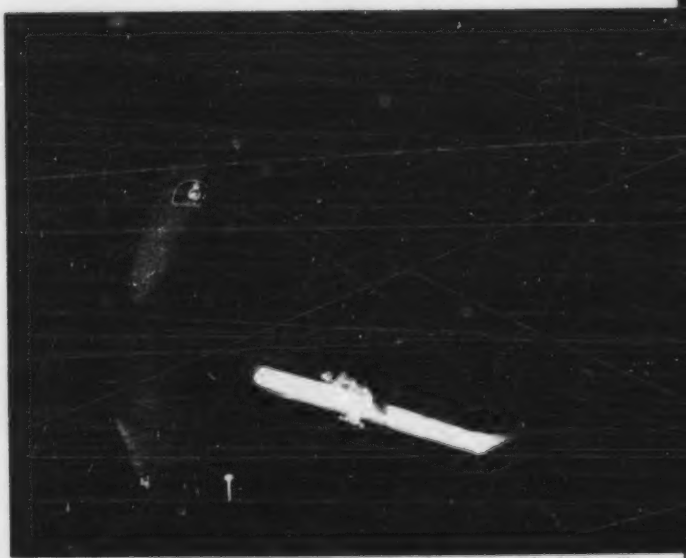

Louis Nabigon, autochtone, garde de parc travaillant à un projet d'étude du milieu aquatique au parc national du Canada Pukaskwa.

route pour se rendre au parc depuis le territoire Objiway de Pic River. Depuis sa création, le parc offre aux Ojibways, de même qu'aux Premières nations du traité de Robinson-Supérieur, des possibilités d'emploi et de collaboration.

Établies par traité, ces nations ont un rôle bien précis à jouer dans la gestion et l'orientation du parc, même s'il reste encore beaucoup à faire avant qu'elles n'atteignent pleinement leurs objectifs. De concert avec Parcs Canada, les Premières nations du traité de Robinson-Supérieur ont franchi des étapes importantes pour saisir de nouvelles occasions, tout en tirant parti des possibilités actuelles. À titre d'exemple, les autochtones occupent maintenant la moitié des postes actuels au sein du parc, un résultat qui se situe à mi-chemin de l'un de leurs objectifs.

« Nous avons insisté pour que des postes soient réservés exclusivement à des membres des Premières nations du traité de Robinson-Supérieur », déclare Roy Michano, chef des Ojibways de Pic River. « Ainsi, la plupart des gardes de parc à Pukaskwa sont d'origine autochtone. »

Pour que les Premières nations puissent pleinement bénéficier de ce qui, à son avis, est en grande partie un potentiel inexploité, Sharon Otiquam, surintendante de Pukaskwa et elle-même Ojibway de la Première nation de Pic River, estime cependant qu'il faudrait remplacer le système actuel de dotation au cas par cas par une approche plus globale et pancanadienne.

Selon elle, les autochtones ne sont pas toujours au fait des occasions qui s'offrent. Parcs Canada devrait être prêt à faire les premiers pas et les inviter à entrer dans la partie. Elle ajoute que des endroits tels que Pukaskwa peuvent servir de modèle sur la façon de faire affaires avec les Premières nations.

« Pour que les droits des Premières nations consentis par traité ainsi que les droits des autochtones soient vraiment respectés, il faut que des changements soient apportés dans le mode de gestion des parcs, de dire le chef Michano. Non seulement possédons-nous les compétences requises, mais nous avons également des personnes qui connaissent bien les règles du jeu et nous savons nous occuper de ces lieux particuliers … bref, nous savons comment prendre soin de ce que le Créateur nous a confié. »

« Il y a 20 ans, les conditions économiques dans lesquelles vivaient les Premières nations n'étaient pas du tout les mêmes qu'aujourd'hui, de dire Sharon Otiquam. La protection de l'environnement est désormais un facteur clé à considérer; à titre d'exemple, on a renoncé à construire un hôtel au parc Pukaskwa. En lieu et place, on accueille maintenant chaque année quelque 18 000 visiteurs qui viennent ici profiter de la grande nature tout en bénéficiant de certaines commodités, comme toilettes et douches. »

Même si on n'a pas donné suite à certaines idées, d'autres, telles que la mise en valeur du patrimoine culturel, ont déjà été couronnées de succès. De dire Dan Couchie, gestionnaire du programme de protection et de mise en valeur du patrimoine et aussi membre des Ojibways de la Première nation de Pic River : « L'objectif général du programme de mise en valeur vise à faire connaître l'histoire des autochtones de la région, ce qui inclut aussi bien le volet culturel que spirituel. »

Dan Couchie a joué un rôle capital dans la mise sur pied du programme de formation des gardes de parc autochtones à Pukaskwa. Ce programme permet aux autochtones d'obtenir des emplois intéressants tout en les encourageant à poursuivre leurs études. « La plupart des recrues, dit-il, n'ont pas terminé leur cours secondaire alors que le titulaire régulier d'un poste de garde de parc doit normalement posséder au moins deux années d'études en sciences naturelles, soit dans le cadre d'un programme collégial, soit à l'université. » Pour s'inscrire au programme et pour obtenir une formation en milieu de travail, les intéressés doivent poursuivre leurs études. Dans un proche avenir, Parcs Canada lancera le Programme de formation des gardes de parc, lequel sera fondé sur le travail réalisé à Pukaskwa de même que dans d'autres parcs.

GWAII HAANAS

Réalisation conjointe sans précédent, l'accord de Gwaii Haanas est venu mettre un terme à une situation tendue. La réserve de parc national Gwaii Haanas comprend la partie sud des îles de la Reine-Charlotte, une région des plus pittoresques et des plus exceptionnelles au plan écologique, riche par ailleurs en témoins de la culture haïda et en habitats fauniques.

Au milieu des années 1980, les Haïdas souhaitaient protéger leur région contre la coupe à blanc qui y sévissait. En 1987, de concert avec des groupes d'environnementalistes, ils réussirent à obtenir l'engagement des gouvernements fédéral et provincial à l'égard de la création d'une réserve de parc national dans la région, laquelle faisait — et fait toujours — l'objet d'une revendication territoriale de la part des Haïdas. Malgré cet obstacle et sans pour autant toucher à la question du titre foncier, les Haïdas et Parcs Canada ont pu conclure une entente mutuellement avantageuse en matière de gestion conjointe du territoire.

« Nous voyons ce territoire non pas comme un endroit envahi par des tables à pique-nique, mais plutôt comme une source de culture, de nourriture et un lieu où les visiteurs ont l'occasion de renouer avec une nature inexploitée, » de dire Guujaaw, président du Conseil des nations haïdas et ancien coprésident du Conseil de gestion de l'archipel Gwaii Haanas. « La priorité va à la santé de l'environnement. L'objectif visé est de faire en sorte que quiconque, dans 20, 50, voire 200 ans, se rend sur les lieux puisse les apprécier tels que nous les découvrons aujourd'hui. »

Le tout nouveau partenariat qui découle de l'accord Gwaii Haanas n'a pas reçu l'appui spontané de tous les Haïdas. Cependant, cet appui s'est accru sensiblement à la suite de plusieurs points tournants. Lorsque, par exemple, des restes humains furent mis au jour durant la construction du centre d'accueil du parc, les travaux furent suspendus pendant qu'on consultait les anciens et le conseil de bande. Par la suite, les dirigeants haïdas indiquèrent à Parcs Canada que les travaux pourraient reprendre à condition

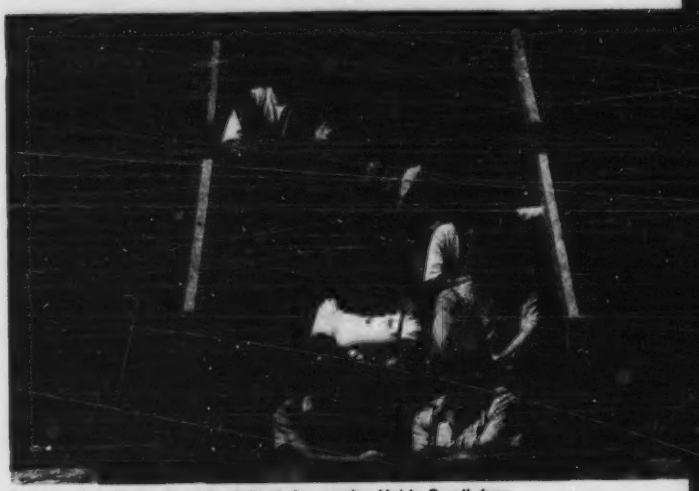

Personnel de Parcs Canada visitant des gardes Haida Gwaii dans le parc national du Canada Gwaii Haanas.

qu'ait lieu une cérémonie spéciale pour honorer le lieu d'inhumation qui avait été perturbé. Cela a donné lieu au premier potlatch jamais commandité par le fédéral! Cet événement a confirmé que Parcs Canada prenait son rôle de partenaire au sérieux, tout en réalisant les objectifs de l'accord. D'indiquer Ernie Gladstone, lui-même membre de la nation haïda et surintendant intérimaire de Gwaii Haanas : « En faisant preuve d'un tel respect, Parcs Canada nous a non seulement permis d'accroître notre crédibilité aux yeux de la communauté haïda, mais il a également revigoré la confiance de tous les membres de son personnel à Gwaii Haanas. »

La moitié des membres du personnel de Parcs Canada à Gwaii Haanas sont des Haïdas; ils occupent divers postes et tiennent les leurs au courant des opérations du parc et de la façon dont on s'acquitte des obligations qui découlent de l'entente. « Nous avons adopté de nombreuses mesures par le passé, plus particulièrement au cours des cinq dernières années, pour nous assurer que les gens comprennent à fond le sens de l'entente et ce qu'elle englobe », de dire Ernie Gladstone.

« Les deux parties apportent, chacun de leur côté, des ressources et des compétences qui, réunies ensemble, sont bien plus efficaces que si chacune des parties devait gérer seule le territoire de Gwaii Haanas», renchérit Ernie Gladstone. D'un côté, les

Haïdas, forts de leur occupation ancestrale de cette région, connaissent bien Gwaii Haanas et la culture haïda. De l'autre, Parcs Canada met dans la balance non seulement ses ressources mais aussi le savoir-faire, l'expérience et les connaissances acquises dans la gestion des aires protégées.

« Tant au Canada que dans d'autres pays, dit-il, on s'inspire de l'accord de Gwaii Haanas, qui représente un modèle de coopération novateur à l'égard des milieux protégés au Canada. L'accord, poursuit-il, a en outre préparé la voie à la négociation et à la création de nouvelles aires protégées qui requièrent la participation et la coopération des peuples autochtones. L'accord met l'accent sur la recherche d'un terrain d'entente, tout en respectant les points de vue divergents. »

FORT-TÉMISCAMINGUE

Lieu historique national situé dans le nord-ouest du Québec, Fort-Témiscamingue est en train d'évoluer. Cet ancien poste de traite des fourrures a été fermé durant deux saisons touristiques pendant que la Première nation de Timiskaming et le gouvernement fédéral cherchaient une solution aux préoccupations des autochtones.

Principal attrait touristique de la région, le site de l'ancien poste de traite est le point de mire de toutes les localités avoisinantes qui témoignent un vif intérêt dans son exploitation. Le milieu des affaires de la région de Ville-Marie a recueilli 500 000 $ pour valoriser le site. « Même si leurs points de vue s'éloignent parfois, tous manifestent un grand intérêt à l'égard du devenir du lieu », indique Claude Filion, directeur d'unité de gestion à Parcs Canada.

L'Agence espère pouvoir mettre sur pied un comité de gestion conjoint qui permettrait aux intervenants appropriés de s'exprimer ouvertement. « Nous avons tous convenu qu'il faut travailler ensemble pour mettre le lieu en valeur et l'exploiter, tout en cherchant une formule de compromis acceptable pour toutes les parties », de dire M. Filion.

Allan McLaren, responsable des revendications foncières au Secrétariat des nations algonquiennes, souligne pour sa part : « Je ne vois pas la solution sous forme d'une entente tripartite. Je crois plutôt qu'il s'agit d'un dossier à régler entre nous et Parcs Canada. M'étant entretenu avec le secrétaire des municipalités, je sais qu'elles seraient satisfaites si le lieu historique était ouvert et attirait les touristes dans la région. » Il ajoute cependant que les Algonquins n'ont pas exclu l'idée d'inclure d'autres parties intéressées qui se pencheraient sur des questions telles que le développement durable du lieu ou la participation à des projets conjoints.

Les Algonquins estiment qu'une participation accrue des autochtones, tant en matière de fonctionnement que dans la prestation des activités telles que la construction des canoës, ne ferait qu'améliorer les choses. « Nous allons exercer une plus grande influence dans les hauts échelons de l'administration. Il est sûr que nous pouvons cohabiter, mais nous aimerions voir notre culture davantage mise en valeur, tout comme nos traditions et notre dimension spirituelle », de dire M. McLaren.

LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES DE PARCS CANADA

Les efforts visant à répondre aux aspirations des autochtones ne se limitent pas aux parcs nationaux et aux lieux historiques nationaux du Canada. Conformément à l'engagement du gouvernement fédéral au volume 3 du Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones : Vers un ressourcement, Parcs Canada a récemment mis sur pied un nouvel organisme clé dont les objectifs visent, entre autres points, à améliorer les communications et le réseautage ou encore à dispenser des conseils aux fins de résoudre des questions délicates. Il s'agit du Secrétariat aux affaires autochtones qui sera désormais, à Parcs Canada, le point de mire des questions autochtones et qui favorisera une approche plus dynamique. Le Secrétariat aidera également à favoriser de meilleures communications bilatérales

avec des associations telles que l'Assemblée des *Premières* nations, les associations de femmes autochtones, les centres d'amitié ainsi que d'autres groupes similaires.

« Nous allons traiter de diverses questions, telles que l'économie, le tourisme autochtone et Parcs Canada, ainsi que de nouvelles façons de renforcer nos liens avec les peuples autochtones », indique Steve Langdon, responsable du Secrétariat. Lui-même autochtone, il prévoit recourir à l'internet, organiser des ateliers de discussion et utiliser la technologie actuelle pour faire circuler l'information entre les divers lieux à travers le pays. « Je compte mettre l'accent sur des séances de réflexion progressiste avec les autochtones en ce qui a trait aux communications et à l'utilisation des parcs et lieux comme endroits où l'on peut mettre en valeur la culture autochtone. Par ailleurs, ajoute-t-il, on continuera à mettre l'accent sur la recherche d'emplois pour les autochtones, notamment pour les jeunes. »

LES DÉNÉS DU SAHTU ET LES MÉTIS

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les Dénés du Sahtu s'activent à prendre des mesures pour protéger quatre lieux historiques nationaux étroitement associés à leur tradition orale. Il s'agit des collines Scented Grass, du mont Grizzly Bear, du fort Franklin et de l'établissement de pêche de Déline. « Nous tenons à sauvegarder les récits et à protéger les lieux et sites rattachés à ces récits, » déclare Chuck Blyth, surintendant du parc national Nahanni et responsable des quatre lieux. « Ces récits et les lieux qui y sont rattachés sont les pierres d'assise sur lesquelles reposent l'esprit et la culture des habitants de la région. »

Sophie Borcoman, agente principale du programme d'interprétation du patrimoine, ajoute : « C'est un effort conjoint de la part de nombreuses personnes, de gestionnaires des terres ainsi que de la communauté de Déline qui nous a poussé à protéger ces quatre lieux historiques. »

C'est en mettant en œuvre leurs revendications territoriales et la nouvelle Stratégie pour les aires protégées dans les Territoires du Nord-Ouest que les Dénés et les Métis du Sahtu détermineront de quelle façon les lieux seront protégés et mis en valeur. « Leurs dirigeants sont bien au fait du concept d'intégrité commémorative et des principes et techniques de conservation et de communication des valeurs patrimoniales, indique M. Blyth. Il semble qu'il y ait consensus entre eux sur le plan d'action à suivre et nous sommes sur la même longueur d'onde en ce qui a trait à l'objectif d'assurer l'intégrité commémorative. Cependant, tout ce processus prendra du temps, car il faudra nous assurer que nous sommes sur la bonne voie, sans compter tous les détails qu'il faudra préciser. »

« Notre peuple tient à protéger ces lieux, » ajoute Raymond Taniton, coordonnateur en affectation au mont Grizzly Bear et à la colline Scented Grass, et ancien grand chef de la région. « Les présentations aux visiteurs vont permettre de transmettre l'information recueillie de nos anciens. C'est très important pour nous. Ces lieux nous font plonger au cœur de notre culture et de notre histoire. Notre peuple sait qu'il faut protéger ces lieux ainsi que la beauté de la région », déclare-t-il, ajoutant qu'il est tout aussi important de protéger l'intégrité écologique et commémorative des lieux contre les effets éventuels de l'exploitation du sol et du sous-sol.

LES MONTICULES-MANITOU

Grâce à des ententes de financement entre Parcs Canada, la Première nation de Rainy River et le gouvernement ontarien, on a réussi à promouvoir et à mettre en valeur un lieu historique national exceptionnel dans le nord-ouest de l'Ontario.

Il s'agit du lieu historique national des Monticules-Manitou. Témoignant de quelques-unes des plus anciennes découvertes archéologiques au pays, ce lieu prend peu à peu la forme d'un attrait touristique rentable qui présente une culture autochtone tant ancienne que contemporaine. Les principaux monticules d'inhumation comptent entre 400 et

Monticule d'inhumation datant de l'époque Laurel (environ 2 000 ans). Au premier plan, une ferme ojibway. Photo circa 1895.

2 000 ans, mais tout indique que d'autres sites remontent jusqu'à 5 000 ans ou plus. Le lieu historique, qui longe la rivière Rainy sur 2,5 kilomètres, englobe les vestiges de quelque 29 habitations ainsi que 15 monticules d'inhumation datant de l'époque d'occupation Laurel et Blackduck.

Déclaré d'importance historique nationale en 1970, le lieu a été mis en valeur en tant qu'important attrait touristique grâce aux efforts persistants de la Première nation de Rainy River. Un accord de partage des coûts a par la suite été conclu avec Parcs Canada, suivi d'une autre entente séparée avec le gouvernement de l'Ontario. Parcs Canada a également mis à la disposition de la Première nation son expertise professionnelle et technique en matière de mise en valeur des aires patrimoniales.

« Du point de vue économique, » de dire le chef de la Première nation de Rainy River, Jim Leonard, « cet accord est profitable pour la communauté et les secteurs avoisinants, car nous contribuons à l'économie régionale grâce aux salaires que nous payons et aux biens et aux services que nous achetons. Sur le plan social, cet accord est non seulement une source de fierté au sein de la communauté mais le lieu favorise aussi un sentiment d'appartenance et de propriété. » Les avantages générés profitent également à d'autres, car la présence du lieu historique a entraîné une croissance du tourisme dans le nord-ouest de l'Ontario. Ces aspects positifs ont en outre un effet d'entraînement, à mesure que les localités avoisinantes se montrent intéressées à former un partenariat avec la Première nation.

Selon le chef Leonard, l'aventure, qui a débuté il y a une trentaine d'années, a été longue et parfois laborieuse, mais il estime néanmoins que l'expérience en valait la peine. Tout le monde a mis l'épaule à la roue, depuis les Anciens de la communauté, dont la connaissance des traditions était essentielle à toutes les étapes, jusqu'aux habitants de Rainy River. L'expérience vécue ici est aujourd'hui partagée avec d'autres groupes autochtones intéressés à mettre en valeur des lieux historiques.

MONT-RIDING

Au cœur même du Manitoba, les collines boisées du parc national du Mont-Riding contrastent vivement avec les parcelles ocrées des fermes avoisinantes. Les grandioses paysages de forêt donnent asile à une faune sauvage diversifiée. La réserve autochtone Keeseekoowenin se trouve enclavée à l'intérieur des limites du parc. Les gestionnaires de Parcs Canada ont mis sur pied une structure de consultation et un cadre de prise de décisions qui servent de tremplins au développement et à la mise en œuvre d'idées de toutes sortes, tout en permettant de discuter de problèmes de fond plus complexes.

La table ronde du Mont-Riding n'est ni plus ni moins qu'un forum de discussion axé sur la recherche de consensus; la structure regroupe divers intervenants qui examinent ensemble les problèmes qui pourraient surgir et réfléchissent sur les meilleures façons de les résoudre dans l'intérêt commun. « Pour assurer l'intégrité écologique et commémorative à long terme, nous devons collaborer avec les occupants », déclare le surintendant Greg Fenton.

« Toutefois, ajoute-t-il, les membres de la Première nation de Keeseekoowenin ne figuraient pas, à l'origine, parmi les intervenants. Estimant donc que la table ronde ne leur donnait pas voix au chapitre, ils ont mis sur pied un mécanisme qui permettrait aux décideurs des deux camps de se retrouver à la

même table. À leur demande, nous avons conclu un accord bilatéral visant à établir une relation plus avantageuse pour les deux parties, tout en réglant des problèmes particuliers. Notre principal défi consiste donc à répondre aux attentes de la Première nation de Keeseekoowenin et de collaborer avec elle en vue de résoudre diverses questions litigieuses, bien que nous continuions également à coopérer avec d'autres peuples des Premières nations. »

Brion Whitford, coordonnateur du nouveau forum, renchérit : « On a mis sur pied ce forum des décideurs de telle manière que nous puissions travailler ensemble dans une athmosphère de respect mutuel et éviter, autrement, d'éventuelles confrontations. Nous allons examiner de près les dossiers clés et espérer ainsi trouver des solutions durables. Le forum facilite beaucoup cette tâche, étant donné qu'on a établi une relation basée sur le respect mutuel. Le succès passe par la concertation et le travail en commun. »

Pour accroître la représentation des autochtones au sein du personnel, Mont-Riding a recruté un agent en équité d'emploi pour les Premières nations, poste qui existe maintenant depuis un an. « Cette personne-ressource, de dire M. Fenton, nous a permis de jeter des ponts avec les Premières nations et de rendre crédible notre engagement de hausser le nombre d'autochtones au sein des effectifs du parc et ce, tout en faisant mieux connaître aux Premières nations les possibilités d'emploi qui existent à Parcs Canada. »

LA FORTERESSE-DE-LOUISBOURG

Tout près de Sydney, en Nouvelle-Écosse, se dresse sur la côte rocheuse de l'Atlantique une étonnante forteresse du 18e siècle. Jadis un puissant bastion de la France coloniale, le lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg attire annuellement quelque 130 000 visiteurs. Ce lieu commémore de nombreux thèmes d'histoire, dont l'importante relation historique entre les colons français et leurs alliés autochtones, les Mi'kmaqs.

Au milieu des années 1990, Parcs Canada a invité les représentants des Premières nations de la

Max Sylliboy explique l'usage de certains objets culturels aux visiteurs de la forteresse de Louisbourg.

région, tous mi'kmaqs, à discuter des mesures qui pourraient être prises pour mieux illustrer, sur le site de Louisbourg, la présence des autochtones de l'époque ainsi que de ceux d'aujourd'hui. Cette collaboration s'est développée, donnant lieu à de nouvelles façons de faire pour assurer l'intégrité commémorative du lieu historique.

Forts de cette collaboration, Parcs Canada et les Mi'kmaqs ont aménagé un sentier de randonnée qui surplombe le site de la forteresse. Les panneaux d'interprétation trilingues installés le long du sentier renseignent sur les Mi'kmaqs, sur leur relation étroite avec la région et l'environnement, sur l'histoire de leur culture ainsi que sur la place qu'ils occupent de nos jours dans la société.

Le sentier n'a cependant pas suscité tout l'intérêt qu'escomptaient les deux partenaires. Toutefois, un deuxième produit, conçu en 1998, a remporté un vif succès. Il s'agit d'une activité culturelle présentée par le personnel d'origine mi'kmaq : Max Sylliboy, Mi'kmaq et aspirant archéologue, offre des présentations qui sont non seulement éducatives, mais dynamiques, intelligentes et pleines d'humour. Il échange constamment avec les visiteurs tout en leur présentant divers objets culturels, expliquant leur usage et leur histoire ainsi que la place que chacun continue d'occuper au sein d'une culture riche et vivante.

Les efforts de collaboration entrepris à Louisbourg ne sont qu'un début. Ils sont avant-coureurs d'une relation en voie de développement, susceptible de procurer de nombreux avantages et occasions aux peuples des Premières nations. Dans le même ordre d'idées, l'apport des autochtones pourrait servir à rehausser l'intégrité écologique et commémorative des parcs et lieux, d'un océan à l'autre.

Écrivain et journaliste-pigiste de descendance ojibway et européenne, originaire de la baie Batchawana, sur le lac Supérieur, Raymond Lawrence est propriétaire majoritaire de V-Formation, petite société située à Tétagouche-Nord, au Nouveau-Brunswick, et dont les activités portent essentiellement sur l'écriture. Au nombre de ses réalisations, mentionnons divers travaux de recherche et de rédaction pour le compte des Affaires indiennes et du Nord Canada, Tourisme Canada et de l'Assemblée des Premières nations.

1. LES PARCS NATIONAUX DU CANADA

INTRODUCTION

LES CANADIENS APPUIENT FORTEMENT LES MESURES VISANT À PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT DANS CE PAYS. SELON DES SONDAGES, ENTRE 70 ET 80 POUR CENT DES PERSONNES INTERROGÉES ESTIMENT QU'IL EST TRÈS IMPORTANT DE PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DU CANADA. DANS CE CONTEXTE, LE MANDAT DE PROTECTION DE L'ÉCOSYSTÈME DES PARCS NATIONAUX PREND ENCORE D'AVANTAGE D'IMPORTANCE ET DEVIENT UNE TÂCHE ENCORE PLUS COMPLEXE.

Grâce à ce soutien du public, l'Agence Parcs Canada, qui vient d'être créée, œuvre en vue d'améliorer la condition actuelle des parcs nationaux du Canada. Le présent rapport porte essentiellement sur les mesures adoptées depuis la parution du rapport de 1997.

Le rapport d'octobre 1996 sur la vallée de la Bow (Banff) est l'une des initiatives qui a donné des résultats concrets au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport. Ses nombreuses recommandations, soit plus de 400, faites au ministre responsable de Parcs Canada, ont fourni l'orientation fondamentale du plan directeur sur lequel reposera la gestion du parc pour les années à venir.

LA COMMISSION SUR L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

La création d'un groupe d'experts nommé, en décembre 1998, par la ministre pour faire rapport sur les meilleures méthodes à adopter pour assurer l'intégrité écologique dans tout le réseau des parcs nationaux du Canada, est une initiative plus récente. Le groupe a évalué les forces et les faiblesses de l'approche préconisée par Parcs Canada vis-à-vis du maintien de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. À la suite de cette évaluation, le groupe a formulé des recommandations sur les meilleures méthodes à adopter pour assurer l'intégrité écologique dans tout le réseau, ainsi que des recommandations visant à accroître la capacité de l'organisation en matière de science et de protection des parcs nationaux.

Le 23 mars 2000, de la ministre a publié le rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada intitulé *Intacts pour les générations futures?* Elle a également annoncé une série de mesures immédiates et à plus long terme visant à faire de l'intégrité écologique une priorité claire dans le cadre de la gestion, par Parcs Canada, des parcs nationaux du Canada. Ces mesures figuraient dans le plan d'action de la ministre qui comporte quatre thèmes principaux :

- Faire de l'intégrité écologique un élément central de la législation et des politiques;
- Établir des partenariats pour assurer l'intégrité écologique;
- Planifier pour assurer l'intégrité écologique;
- Renouveler Parcs Canada pour qu'il puisse mieux s'acquitter de son mandat en matière d'intégrité écologique.

Outre les mesures particulières annoncées dès la publication du rapport de la Commission, le plan d'action parle d'un engagement pour évaluer en détail les recommandations et pour concevoir des stratégies à plus long terme qui permettront de les mettre en œuvre. Lors de la table ronde de Parcs Canada, qui aura lieu avant la fin de 2000, le directeur général de Parcs Canada rendra public son rapport sur la réaction de Parcs Canada au rapport de la Commission, ainsi que les progrès réalisés. La mise en œuvre des recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique fera également l'objet du prochain *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées*.

PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE DOSSIER DE LA CRÉATION DE NOUVEAUX PARCS NATIONAUX ET D'AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION DU CANADA

Parcs Canada considère toujours que l'une de ses priorités principales est de compléter le réseau des parcs nationaux. Les efforts de création de nouveaux parcs nationaux s'inspirent du Plan du réseau des parcs nationaux qui divise le Canada en 39 régions naturelles distinctes selon la géologie, la physiographie et la végétation. Lorsque chacune de ces régions sera représentée dans le réseau des parcs nationaux, c'est alors qu'un un échantillon représentatif de la diversité naturelle de l'ensemble du pays sera protégé, et que le réseau sera achevé.

Vingt-cinq régions naturelles sont maintenant mises en valeur grâce aux 39 parcs et réserves de parc nationaux actuels. Lors de la création de nouveaux parcs, l'accent est mis sur les 14 autres régions. À cet effet, des terres ont déjà été réservées dans trois de ces régions non représentées, pour en faire des parcs nationaux.

Un sujet d'intérêt particulier est la ratification, le 12 août 1999, de l'Entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuits tel qu'il était prévu en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Cela visait la création du parc national Sirmilik, dans le nord de l'île de Baffin, et les réserves de parc Auyuittuq et Quttinirpaaq (île d'Ellesmere) qui passeront ainsi au statut de parc national à part entière.

L'une des priorités premières de Parcs Canada consiste toujours à établir une base législative solide assurant la protection de lieux et de programmes particuliers. Au nombre des instruments législatifs clés, citons :

- la création, en 1998, du parc national Tuktut Nogait;
- une proposition visant à réviser et à moderniser la *Loi sur les parcs nationaux*, ce qui permettrait, parmi d'autres amendements importants, d'établir officiellement 7 parcs nationaux et une réserve de parc (soit Gros-Morne, Aulavik, Wapusk, des Prairies, Sirmilik, Auyuittuq, Quttinirpaaq et la réserve de parc national Pacific Rim). Cela simplifierait aussi, à l'avenir, le processus de création ou d'agrandissement des parcs et des réserves de parc;
- une proposition de loi permettant d'établir et de gérer un réseau d'aires marines nationales de conservation (voir la section sur les aires marines nationales de conservation).

Les parcs nationaux occupent maintenant 244 540 kilomètres carrés au Canada (ils en occupaient 222 283 kilomètres carrés en 1997). Outre les nouveaux parcs nationaux, une entente fédérale-provinciale a été signée en février 1998 permettant d'ajouter des terres, dans la péninsule de Greenwich, au parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette région, qui est marquée par de grandes dunes de sable et des marais, est un ajout important à la mise en valeur et à l'intégrité écologique du parc national. L'acquisition de terres se poursuit dans les parcs nationaux du Canada déjà établis où le regroupement des terres n'est pas encore complet (p. ex. dans les parcs nationaux des Prairies et de la Péninsule-Bruce). Dans le cadre de l'entente sur l'héritage patrimonial marin du Pacifique, on acquiert des terres pour la création d'un nouveau parc national en Colombie-Britannique.

En juillet 1999, la Société canadienne pour la conservation de la nature a fait l'acquisition, grâce

à l'aide financière du gouvernement fédéral et de nombreux autres dons privés et publics, de l'île Middle dans le lac Érié, région la plus au sud du Canada où vivent 35 espèces rares. L'île Middle sera administrée et gérée en tant que partie intégrante du parc national de la Pointe-Pelée.

Le gouvernement du Canada s'engage à poursuivre son objectif visant à compléter le réseau des parcs nationaux. D'importants progrès ont été réalisés, mais la rapidité avec laquelle progresse le dossier n'est pas uniquement du ressort de Parcs Canada. Vu les nombreux problèmes et conflits d'utilisation des terres, il est difficile de prédire et impossible de contrôler la vitesse des progrès dans le dossier.

Le processus de création de parcs nationaux du Canada comporte normalement cinq étapes, mais il faut bien souvent des années pour les réaliser toutes. La première et la deuxième étape, qui consistent à déterminer les régions représentatives et à choisir une proposition de parc, reposent principalement sur des principes scientifiques. La troisième étape est une étude de faisabilité qui comprend une consultation intensive auprès du public. C'est normalement l'étape la plus complexe et la plus controversée car il faut tenir compte de facteurs socio-économiques tels que l'exploitation concurrentielle des terres et des ressources et du bien-être socio-économique des collectivités.

La négociation d'une entente de parc, qui constitue l'étape quatre, peut également s'échelonner sur une longue période. Pour que les Règlements sur les parcs nationaux s'appliquent, les terres du parc doivent appartenir au gouvernement du Canada. Dans les provinces, le gouvernement fédéral négocie une entente qui lui transfère la responsabilité de l'administration et de la gestion des terres lors de la création d'un nouveau parc national.

Dans le cas des terres visées par une revendication territoriale complète par les autochtones, un nouveau parc peut être créé à condition qu'il fasse partie d'un règlement de revendication ou qu'il y soit assujetti. On peut également créer une réserve de parc national en attendant le règlement d'une revendication territoriale. En pareils cas, la *Loi sur les parcs nationaux* et les Règlements sur les parcs nationaux s'appliquent, alors que les autochtones poursuivent leurs activités de chasse, de piégeage et de pêche. On définira les limites et les conditions définitives d'un parc national une fois la revendication réglée.

Même à la suite de la ratification d'une entente, de nombreuses années peuvent s'écouler, en raison de complications reliées à l'abandon des titres fonciers et de longues négociations pour l'acquisition de terres, avant que le gouvernement fédéral n'obtienne le titre en bonne et due forme. En pareilles situations, d'autres outils législatifs garantissent la protection intérimaire des ressources du parc. La cinquième et dernière étape consiste à protéger le parc ou la réserve en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux*.

FAITS SAILLANTS ENTOURANT DES PARCS NATIONAUX DU CANADA RÉCEMMENT CRÉÉS

Parcs nationaux Sirmilik, Quttinirpaaq et Auyuittuq (Nunavut)

Le 12 août 1999, le gouvernement du Canada et la *Qikiqtani Inuit Association* de Nunavut ont signé une Entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuits. Cette entente prévoit la création d'un nouveau parc national dans le nord de l'île de Baffin afin de représenter la région nationale des Basses-Terres de l'Arctique de l'Est. Selon l'entente, les communautés inuits de la région vont participer à la planification, aux opérations et à la gestion des trois parcs, ce qui va accroître leur capacité de profiter des occasions économiques.

Le parc national Sirmilik (terme inuit qui désigne « endroit des glaciers ») compte des fjords qui sont parmi les plus spectaculaires au monde, et également de nombreux glaciers surplombant la mer, ainsi qu'un habitat important pour les oiseaux migrateurs. On y trouve en outre des lieux archéologiques dont le nombre et la qualité sont exceptionnels.

Le parc, qui s'étend sur 22 252 kilomètres carrés, compte trois masses terrestres distinctes : la baie Oliver, long fjord étroit ouvert à la navigation, aux randonnées pédestres et au camping; la péninsule Borden, plateau étendu entrecoupé de grandes vallées fluviales; et l'île Bylot, région spectaculaire caractérisée par des montagnes escarpées, des champs de glace et des glaciers, des basses-terres côtières et des colonies d'oiseaux de mer. En 1965, l'île Bylot avait été désignée sanctuaire d'oiseaux afin de protéger les sites de nidification et les importantes concentrations de guillemots de Brünnich, de mouettes tridactyles et d'oies blanches. Il s'agit d'un habitat critique pour la nidification et d'un point d'escale pour 35 pour cent de la population mondiale des grandes oies blanches.

En vertu de la même entente, les réserves de parc national Quttinirpaaq (dans la partie nord de l'île d'Ellesmere) et Auyuittuq (dans la partie sud-est de l'île de Baffin) deviendront également des parcs nationaux à part entière.

L'étape suivante consiste à assujettir officiellement les parcs nationaux Sirmilik, Quttinirpaaq et Auyuittuq à la législation visant les parcs nationaux.

FAITS SAILLANTS ENTOURANT LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE DOSSIER DES PARCS ET DES RÉSERVES NATIONAUX DU CANADA PROPOSÉS

Les progrès réalisés dans le dossier de la création de parcs dans les 14 dernières régions naturelles varient d'une région à l'autre. Le moment choisi pour créer ces parcs nationaux dépend de nombreux facteurs, en particulier de la volonté et du soutien d'autres gouvernements et des organisations autochtones.

Ukkusiksalik (baie Wager, Nunavut)

Ce parc proposé, qui s'étend sur plus de 150 kilomètres à l'intérieur des terres à partir de la baie d'Hudson, compte des îles et des côtes arrondies par les glaciers, des falaises pittoresques et des waddens marquées par la toundra. En 1996, les terres ont été retirées pour assurer leur protection temporaire en vertu de la *Loi sur les terres territoriales*. Parcs Canada, la Kivalliq Inuit Association et le gouvernement du Nunavut travaillent de concert pour en arriver à une entente sur la création du parc.

Île de Bathurst (Nunavut)

Le parc national proposé est représentatif des longs hivers froids et difficiles, d'étendues de roche-mère et de la très courte saison de croissance de l'Extrême-Arctique. On retrouve dans cette région une aire de mise bas importante pour les caribous de Peary, l'une des espèces menacées de disparition. Une étude de faisabilité du parc sera bientôt terminée.
La prochaine étape consiste à signer une entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuits suite à la création d'un nouveau parc national sur l'île de Bathurst. Des terres ont déjà été mises de côté depuis 1996 pour en assurer la protection intérimaire en vertu de la *Loi sur les terres territoriales*.

Bras est du Grand Lac des Esclaves (Territoires du Nord-Ouest)

Les terres proposées pour la création d'un nouveau parc national du Canada dans cette région sont protégées, de façon intérimaire, depuis 1970, en vertu de la *Loi sur les terres territoriales*.
Les consultations au sujet du parc national proposé ont été interrompues il y a quelques années déjà à la demande des Dénés du traité 8, des Métis North Slave et des Dénés de Yellowknife, de concert avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Ce sera dans le cadre de négociations reliées à une revendication territoriale (ou à une entente semblable) avec les Dénés du traité 8, en particulier ceux qui habitent la communauté de Lutsel K'e, que tout effort visant à faire progresser ce dossier de parc national proposé sera entrepris. Dans ce but, Parcs Canada poursuit ses discussions avec les résidents de Lutsel K'e, avec la localité la plus rapprochée, ainsi qu'avec d'autres groupes qui manifestent des intérêts dans la région.

Lac Wolfe (Yukon)

Parcs Canada a identifié la région du lac Wolfe, dans le sud-est du Yukon, comme l'endroit le plus propice à un parc national pouvant représenter la région naturelle des plateaux et des montagnes intérieurs du nord. La Stratégie de protection de la région du Yukon appuie également la création d'une aire protégée dans la région du lac Wolfe. Des discussions sont en cours avec le gouvernement du Yukon, la communauté locale et le conseil des Tlingits de Teslin pour entreprendre en 2000 une étude de faisabilité reliée au parc national proposé.

Le lac Wolfe fait partie du territoire traditionnel des Tlingits de Teslin. Les lacs, les rivières et les plateaux avoisinants, ainsi que les marécages et les forêts, offrent aux caribous, orignaux, loups, sauvagines et saumon, qui y prospèrent, un habitat naturel.

Îles du sud du Golfe (Colombie-Britannique)

Pour la région des Basses-Terres du détroit de Georgie, c'est dans les îles du sud du Golfe que l'on trouve la plus forte concentration de terres exceptionnelles du point de vue écologique et qui soient les moins perturbées. Le remembrement des terres se poursuit en vertu de l'entente fédérale-provinciale sur l'Héritage patrimonial marin du Pacifique signée en 1995. Quelques années plus tard, soit en 1998 et 1999, on a annoncé l'acquisition d'importantes étendues de terres. Le modèle d'assemblage conjoint des terres témoigne d'une approche novatrice de la part des gouvernements fédéral et de la Colombie-Britannique à l'égard d'une région qui est généralement très développée et où les terres sont non seulement en nombre limité mais chères.

Plateau Intérieur Sec, Région 3 (Colombie-Britannique)

En 1998, le gouvernement de la Colombie-Britannique a acheté le Ranch de la vallée Empire, dans la région de Churn Creek, pour y créer une aire protégée provinciale. Depuis, Parcs Canada a entamé de nouvelles études pour trouver d'autres régions naturelles typiques qui puissent représenter cette région au sein du réseau des parcs nationaux. Il reste peu de régions qui pourraient éventuellement servir de parc national dans la région à cause des utilisations concurrentielles qu'on y fait des terres, y compris le développement urbain et l'exploitation forestière, minière et agricole.

Basses-Terres du Manitoba (Manitoba)

En novembre 1998, le Manitoba et Parcs Canada ont annoncé qu'ils étaient prêts à entamer la négociation d'un protocole d'entente visant à créer un parc national dans la région naturelle des Basses-Terres du Manitoba. Les discussions se poursuivent avec les Premières nations et les communautés avoisinantes alors que l'ajustement des limites proposé en 1998 pour inclure ces régions dans le parc fait toujours l'objet d'études. Par ailleurs, ce qui vient compliquer les négociations, c'est que la proposition de parc est à composantes multiples, sans parler des intérêts concurrentiels touchant les ressources.

La création d'un parc national permettrait de protéger une plaine abritant une forêt boréale d'épinettes noires dans de basses-terres, des marécages, de grands lacs d'eau douce et des habitats de rivage, de hautes-terres à forêts mixtes et à faune connexe, y compris le caribou des forêts, l'orignal, la sauvagine et des oiseaux de rivage.

Montagnes Torngat (Terre-Neuve et Labrador)

La création du parc national proposé permettrait de protéger un paysage sauvage spectaculaire comptant des montagnes, des fjords pittoresques, des vallées riveraines et des régions côtières escarpées. Des falaises de plus de 900 mètres surgissent abruptement de la mer. À l'intérieur des terres, les montagnes Torngat sont couronnées des sommets les plus élevés à l'intérieur du Canada, à l'est des Rocheuses.

Une étude réalisée par Parcs Canada, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador et le *Labrador Inuit Association* a permis d'établir que la création d'une réserve de parc national dans cette région était un projet réalisable. Puisque le Canada a accepté de négocier des revendications territoriales

LE PARACHÈVEMENT DU RÉSEAU DES PARCS NATIONAUX

Les régions naturelles des parcs nationaux

Montagnes de l'ouest

1. Chaîne côtière du Pacifique (Pacific Rim, Gwaii Haanas)
2. Basses-Terres du détroit de Georgie (Southern Gulf Islands - aire potentielle)
3. Plateau intérieur
4. Chaîne du Columbia (des Glaciers, Mont-Revelstoke)
5. Montagnes Rocheuses (Banff, Jasper, Kootenay, Yoho, Lacs-Waterton)
6. Chaîne côtière du Nord (Kluane)
7. Plateaux et montagnes intérieurs du Nord (Lac Wolf proposée)
8. Monts Mackenzie (Nahanni)
9. Nord du Yukon (Ivvavik, Vuntut)

Plaines intérieures

10. Delta du Mackenzie (Ivvavik)
11. Plaines boréales du Nord (Wood Buffalo)
12. Plaines et plateaux boréaux du Sud (Prince-Albert, Wood Buffalo, Mont-Riding, Elk Island)
13. Prairies (des Prairies)
14. Basses-terres du Manitoba (Région d'Interlake proposée)

Bouclier canadien

15. Collines du toundra (Tuktuk Nogait[!])
16. Toundra centrale (UkkusiksalikW)
17. Hautes-terres boréales du Nord-Ouest (Bras est - aire potentielle[W])
18. Hautes-terres boréales du Centre (Pukaskwa)
19. Région précambrienne du Saint-Laurent et des Grands Lacs (La Mauricie, Îles-de-la-Baie-Georgienne, Îles-du-Saint-Laurent)
20. Hautes-Terres boréales Laurentiennes
21. Régions boréales de la côte est (Monts-Mealy - aire potentielle)
22. Plateau lacustre boréal (Lac Guillaume-Delisle - aire potentielle)
23. Rivière à la Baleine
24. Montagnes du Labrador du Nord (Monts-Torngat - aire potentielle)
25. Plateau de la toundra de l'Ungava
26. Région de Davis du Nord (Auyuittuq)

Basses-Terres de la baie d'Hudson

27. Basses-Terres d'Hudson et de James (Wapusk)
28. Plaine Southampton

Basses-Terres du Saint-Laurent

29. Basses-terres du Saint-Laurent (Îles-de-la-Baie-Georgienne, Pointe-Pelée, Péninsule-Bruce, l'Archipel-de-Mingan)

Région des Appalaches

30. Monts Notre-Dame et Mégantic (Forillon)
31. Hautes-Terres Acadiennes des Maritimes (Fundy, Hautes-Terres-du-Cap-Breton)
32. Plaine Maritimes (Kouchibouguac, Île-du-Prince-Édouard)
33. Bas-Plateau de la côte atlantique (Kejimkujik)
34. Hautes-Terres de l'ouest de Terre-Neuve (Gros-Morne)
35. Région atlantique de l'est de Terre-Neuve (Terra-Nova)

Basses-Terres de l'Arctique

36. Basses-Terres de l'Arctique Ouest (Aulavik)
37. Basses-Terres de l'Arctique Est (Sirmilik[W])

Îles de l'Extrême Arctique

38. Extrême-Arctique Ouest (Île de Bathurst[W])
39. Extrême-Arctique Est (Quttinirpaaq)

[W] Terres mises de côté pour la protection provisoire

[!] On procède vers la création de la portion du parc située au Nunavut et dans le secteur d'accord Sahtu

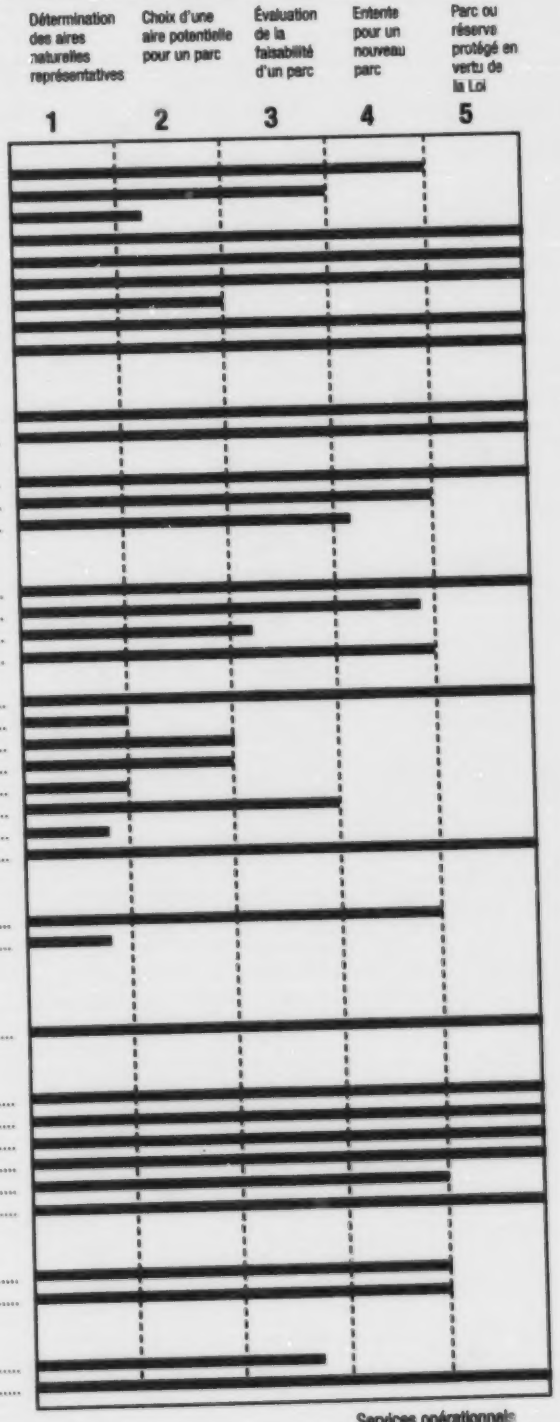

Services opérationnels
Direction générale des parcs nationaux, mai 2000

complètes dans le nord du Labrador avec les Inuits de Nunavik du nord du Québec, de même qu'avec les Inuits du Labrador, Parcs Canada a offert de consulter ces groupes autochtones au sujet de cette proposition de création d'une réserve de parc national.

Entre temps, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador assure la protection intérimaire de la région visée en interdisant toute nouvelle activité minière et en imposant un moratoire visant les applications de la Couronne.

Montagnes Mealy (Terre-Neuve et Labrador)

Les montagnes Mealy, situées dans le sud du Labrador, s'élèvent abruptement à une hauteur de plus de 1 100 mètres, au sud du lac Melville, à marées. Cette région comprend une toundra de montagnes, des tourbières hautes gonflantes, une forêt boréale, de spectaculaires rivières sauvages, des écosystèmes côtiers et des espèces animales variées.

Parcs Canada a identifié cet endroit comme lieu préféré pour un éventuel parc national qui représenterait la région. L'annonce d'une étude publique de faisabilité, qui sera réalisée de concert avec le gouvernement provincial et les groupes autochtones dont les revendications ont été acceptées dans cette région, suivra sous peu.

Lac Guillaume-Delisle, Région 22 (Québec)

Il n'y a aucun progrès à signaler dans le dossier de la création d'un parc national du Canada dans cette région. Le gouvernement fédéral est prêt à travailler de concert avec le gouvernement du Québec, les habitants de Umiujaq et la *Makavik Corporation* au nom des Inuits de Nunavik pour mettre cette région de côté comme parc national. Toutefois, le gouvernement provincial a indiqué son intention d'entamer des discussions avec les Inuits pour créer un nouveau parc provincial dans la même région.

Régions 20 et 23 (Québec)

Parcs Canada a mis à jour ses études antérieures portant sur ces deux régions naturelles pour ajouter de nouveaux renseignements sur leurs ressources naturelles et sur les utilisations qu'on y fait des terres. On a identifié des régions naturelles représentatives dans les deux régions.

Régions 25 (Québec) et 28 (Nunavut)

Parcs Canada poursuit la mise à jour de ses études antérieures portant sur ces deux régions naturelles afin de trouver des régions naturelles représentatives et de choisir les régions les mieux adaptées pour les inclure dans le réseau des parcs nationaux.

CRÉATION D'AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION DU CANADA

La politique afférente aux aires marines nationales de conservation du Canada, dont l'approbation remonte à 1986, sert de fondement aux mesures de protection et de conservation d'un réseau d'aires représentatives des milieux marins du Canada. Un plan de réseau, semblable à celui qu'on utilise pour les parcs nationaux, guide la création de nouvelles aires. Intitulé *D'un océan à l'autre* (1995), le plan divise les eaux océaniques canadiennes et les Grands Lacs en 29 régions naturelles marines.

Le programme des aires marines nationales de conservation n'en est toujours qu'à ses débuts, mais sur les 29 régions, 5 sont déjà représentées ou visées par des ententes fédérales-provinciales. Voici ces régions : le Saguenay-St-Laurent, au Québec; Fathom Five, en Ontario; et deux adjacentes à Gwaii Haanas, au large des îles de la Reine Charlotte, en Colombie-Britannique. La cinquième région est partiellement représentée par la partie marine de la réserve de parc national Pacific Rim. Les aires marines nationales de conservation couvrent actuellement plus de 4 400 kilomètres carrés du vaste milieu marin du Canada.

La *Loi sur les aires marines de conservation*, telle que proposée, est un élément d'importance particulière pour faire avancer le programme. Elle est essentielle non seulement en ce qui a trait au soutien d'un programme solide et durable d'aires marines nationales de conservation, mais elle établira

également le cadre pour la création et la gestion d'un réseau d'aires marines de conservation représentatives des 29 régions marines du Canada. Elle reflète en outre les Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada touchant les aires marines de conservation. Ces principes, qui ont été établis à la suite de consultations auprès des provinces et d'autres intervenants, fournissent aussi un cadre collaboratif pour la protection de ces lieux exceptionnels.

Comme c'est le cas des efforts visant à compléter le réseau des parcs nationaux, la vitesse des progrès réalisés quant à la création de nouvelles aires marines de conservation ne relève pas directement de Parcs Canada. En effet, il faut tenir compte de facteurs importants, soit : composer avec des problèmes régionaux complexes, et exploitation bien établie qu'on y fait des ressources, ce qui constitue tout un défi.

FAITS SAILLANTS ENTOURANT LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE DOSSIER DE LA CRÉATION D'AIRES MARINES DE CONSERVATION DU CANADA

Lac Supérieur (Ontario)

La région proposée pour représenter le milieu marin du lac Supérieur offre une grande variété sur le plan géologique et structurel. En effet, elle compte des falaises à pic, des cavernes sous-marines, des flèches et des plages soulevées. Les bancs sont d'une importance particulière pour la truite du lac Supérieur et la truite de mer des côtes, qui sont fort prisées dans le monde entier.

L'étude de faisabilité conjointe fédérale-provinciale, lancée en 1997, se poursuit et doit s'achever en 2000. Elle compte à son actif un comité régional, nommé en mai 1998, qui y a joué un rôle actif. Elle a également bénéficié de journées d'accueil publiques, organisées au printemps et à l'automne 1999, sur les options touchant les limites et les approches éventuelles au zonage. Si les résultats de l'étude sont favorables et que les ministres décident d'aller de l'avant, la négociation d'une entente fédérale-provinciale pour établir une aire marine de conservation du lac Supérieur pourrait commencer en 2000.

Détroit de Georgie du Sud (Colombie-Britannique)

Dans le cadre de l'entente de 1995 sur l'Héritage patrimonial marin du Pacifique, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique s'engageaient à mener une étude de faisabilité sur les possibilités de créer une aire marine de conservation nationale dans le détroit de Georgie du Sud. L'étude a été annoncée en novembre 1998. Des consultations sont maintenant engagées avec d'autres organismes fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec des gouvernements locaux, les Premières nations et un large éventail de parties intéressées par le milieu marin en ce qui a trait aux objectifs de l'étude et à sa manière de procéder.

Gwaii Haanas (Colombie-Britannique)

Grâce à l'importante participation de la Société canadienne de la conservation de la nature, on a réussi, en 1993, à convenir des limites du parc et, en 1997, à céder les droits pétroliers. Mais les efforts de la Société ne se sont pas arrêtés là, ce qui a permis de faire céder certains autres intérêts puis, éventuellement, de transférer, de la Colombie-Britannique au gouvernement fédéral, des intérêts reliés aux fonds marins. Les prochaines étapes consistent à négocier un régime de gestion coopérative avec Pêches et Océans Canada et les Haïdas, puis à entreprendre un exercice de planification de gestion qui passera par des consultations intensives avec les utilisateurs locaux, en particulier les pêcheurs commerciaux.

Baies Bonavista-Notre-Dame (Terre-Neuve)

En 1997, le Canada et le gouvernement provincial ont entamé une étude de faisabilité pour une éventuelle aire marine de conservation nationale dans la région des baies Bonavista-Notre-Dame, aire choisie comme étant la plus représentative de la région marine. Suite aux inquiétudes exprimées par les membres du comité consultatif de l'étude de faisabilité, au nom des résidents de la communauté

Figure 1.
Carte des parcs nationaux et des rivières du patrimoine du Canada

locale, les gouvernements ont décidé, en mars 1999, d'abandonner l'étude de faisabilité, faute de suffisamment d'appui.

Bassin Reine-Charlotte, Région du Pacifique 3 (Colombie-Britannique)

Parcs Canada a identifié quatre aires éventuelles pour représenter cette région marine. Celles-ci font l'objet d'études dans le cadre de l'exercice de planification côtière réalisé par Pêches et Océans et le gouvernement de la Colombie-Britannique, ce qui pourrait donner lieu à une proposition précise de création d'une aire marine nationale de conservation.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Tableau 1.
Parcs nationaux et réserves de parc national (R) du Canada

Parcs nationaux et réserves (R)	Année de l'entente	Année de l'établissement	Superficie (km²)
1) Parc national Banff (Alb.)	—	1885	6 641,0
3) Parc national Yoho (C.-B.)	—	1886	1 313,1
5) Parc national Jasper (Alb.)	—	1907	10 878,0
7) Parc national du Mont-Revelstoke (C.-B.)	—	1914	259,7
9) Parc national de la Pointe-Pelée (Ont.)	—	1918	15,0
11) Parc national Wood Buffalo (T.N.-O.)	—	1922	44 802,0
13) Parc national du Mont-Riding (Man.)	—	1929	2 973,1
15) Parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton (N.-É.)	—	1936	948,0
17) Parc national Fundy (N.-B.)	—	1948	205,9
19) Parc national Kejimkujik (N.-É.)	1967	1974	403,7
21) Réserve de parc national Pacific Rim (C.-B.) (R) **	1970/73/77/87/92	—	285,8
23) Parc national de la Mauricie (Qc)	1970	1977	536,1
25) Réserve de parc national Kluane (Yn) (R)	1972/93	1976	22 013,3
27) Parc national Auyuittuq (Nunavut)	1972/93/99	1976	19 707,4
29) Parc national des Prairies (Sask.)	1975/81/84/88/91/96	—	906,4
31) Parc national Ivvavik (Yn)	1984	1984	9 750,0
33) Parc national de la Péninsule-Bruce (Ont.)	1987	—	154,0
35) Parc national Aulavik (T.N.-O.)	1992	—	12 200,0
37) Parc national Wapusk (Man.)	1996	—	11 475,0
39) Parc national Sirmilik (Nunavut)	1993/99	—	22 252,0
TOTAL			**244 540,0**

« Année de l'entente » désigne l'année du protocole d'entente ou de l'entente fédérale-provinciale pour établir un parc national. Dans certains cas, il y a également eu des ententes de modifications, qui sont citées aussi.

« Année de l'établissement » désigne l'année à laquelle le parc a été officiellement compris dans l'annexe 1 de la *Loi sur les parcs nationaux* par décret, proclamation ou règlement.

(R) Réserve de parc national : Une réserve de parc national est une aire mise à part en vue d'en faire un parc national en attendant le règlement de toute revendication territoriale autochtone pas encore résolue. Au cours de cette période intérimaire, la *Loi sur les parcs nationaux* s'applique et les autochtones peuvent poursuivre leurs activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage. D'autres mesures provisoires peuvent aussi prévoir la participation des peuples autochtones à l'administration des réserves de parc.

* Les documents de 1937/1951 sont des actes de transport terrestre plutôt que des ententes pleines et entières.

** La mesure de la superficie du parc ne vise que la partie terrestre.

Tableau 2.
Terres retirées en vue d'un futur parc national du Canada

	Année du retrait	Superficie (km²)
Bras-Est-du-Grand-Lac-des-Esclaves (T.N.-O.)	1970	7 150,0
Tuktut Nogait (T.N.-O.) (secteurs Nunavut et Sahtu)	1995	11 850,0
Ukkusiksalik (baie Wager) (Nunavut)	1996	23 600,0
Île Bathurst (Nunavut)	1996	8 700,0
TOTAL		51 300,0
TOTAUX		**295 840,0**

Tableau 1.
Parcs nationaux et réserves de parc national (R) du Canada

Parcs nationaux et réserves (R)	Année de l'entente	Année de l'établissement	Superficie (km²)
1) Parc national Banff (Alb.)	—	1885	6 641,0
2) Parc national des Glaciers (C.-B.)	**—**	**1886**	**1 349,3**
3) Parc national Yoho (C.-B.)	—	1886	1 313,1
4) Parc national des Lacs-Waterton (Alb.)	**—**	**1895**	**505,0**
5) Parc national Jasper (Alb.)	—	1907	10 878,0
6) Parc national Elk Island (Alb.)	**—**	**1913**	**194,0**
7) Parc national du Mont-Revelstoke (C.-B.)	—	1914	259,7
8) Parc national des Îles-du-Saint-Laurent (Ont.)	**—**	**1914**	**8,7**
9) Parc national de la Pointe-Pelée (Ont.)	—	1918	15,0
10) Parc national Kootenay (C.-B.)	**—**	**1919**	**1 406,4**
11) Parc national Wood Buffalo (T.N.-O.)	—	1922	44 802,0
12) Parc national de Prince Albert (Sask.)	**—**	**1927**	**3 874,3**
13) Parc national du Mont-Riding (Man.)	—	1929	2 973,1
14) Parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne (Ont.)	**—**	**1929**	**25,6**
15) Parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton (N.-É.)	—	1936	948,0
16) Parc national de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.)*	**1937/51/74/98**	**1938**	**27,0**
17) Parc national Fundy (N.-B.)	—	1948	205,9
18) Parc national Terra-Nova (T.-N.)	**1957/78/83/98**	**1957**	**399,9**
19) Parc national Kejimkujik (N.-É.)	1967	1974	403,7
20) Parc national Kouchibouguac (N.-B.)	**1969/71/75**	**1979**	**239,2**
21) Réserve de parc national Pacific Rim (C.-B.) (R) **	1970/73/77/87/92	—	285,8
22) Parc national Forillon (Qc)	**1970**	**1974**	**240,4**
23) Parc national de la Mauricie (Qc)	1970	1977	536,1
24) Parc national Pukaskwa (Ont.)	**1971/78**	**—**	**1 877,8**
25) Réserve de parc national Kluane (Yn) (R)	1972/93	1976	22 013,3
26) Réserve de parc national Nahanni (T.N.-O.) (R)	**1972**	**1976**	**4 765,2**
27) Parc national Auyuittuq (Nunavut)	1972/93/99	1976	19 707,4
28) Parc national du Gros-Morne (T.-N.	**1970/73/78/83**	**—**	**1 805,0**
29) Parc national des Prairies (Sask.)	1975/81/84/88/91/96	—	906,4
30) Réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan (Qc) (R)	**—**	**1984**	**150,7**
31) Parc national Ivvavik (Yn)	1984	1984	9 750,0
32) Parc national Quttinirpaaq (Nunavut)	**1986/99**	**1988**	**7 775,0**
33) Parc national de la Péninsule-Bruce (Ont.)	1987	—	154,0
34) Réserve de parc national Gwaii Haanas (C.-B.) (R)	**1987/88/90/93/94/96**	**1996**	**1 495,0**
35) Parc national Aulavik (T.N.-O.)	1992	—	12 200,0
36) Parc national Vuntut (T.N.-O.)	**1993**	**1995**	**4 345,0**
37) Parc national Wapusk (Man.)	1996	—	11 475,0
38) Parc national Tuktut Nogait (T.N.-O.)	**1996**	**1998**	**16 340,0**
39) Parc national Sirmilik (Nunavut)	1993/99	—	22 252,0
TOTAL			**244 540,0**

« Année de l'entente » désigne l'année du protocole d'entente ou de l'entente fédérale-provinciale pour établir un parc national. Dans certains cas, il y a également eu des ententes de modifications, qui sont citées aussi.

« Année de l'établissement » désigne l'année à laquelle le parc a été officiellement compris dans l'annexe 1 de la *Loi sur les parcs nationaux* par décret, proclamation ou règlement.

(R) Réserve de parc national : Une réserve de parc national est une aire mise à part en vue d'en faire un parc national en attendant le règlement de toute revendication territoriale autochtone pas encore résolue. Au cours de cette période intérimaire, la *Loi sur les parcs nationaux* s'applique et les autochtones peuvent poursuivre leurs activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage. D'autres mesures provisoires peuvent aussi prévoir la participation des peuples autochtones à l'administration des réserves de parc.

* Les documents de 1937/1951 sont des actes de transport terrestre plutôt que des ententes pleines et entières.

** La mesure de la superficie du parc ne vise que la partie terrestre.

Tableau 2.
Terres retirées en vue d'un futur parc national du Canada

	Année du retrait	Superficie (km²)
Bras-Est-du-Grand-Lac-des-Esclaves (T.N.-O.)	1970	7 150,0
Tuktut Nogait (T.N.-O.) (secteurs Nunavut et Sahtu)	1995	11 850,0
Ukkusiksalik (baie Wager) (Nunavut)	1996	23 600,0
Île Bathurst (Nunavut)	1996	8 700,0
TOTAL		51 300,0
TOTAUX		**295 840,0**

PROGRÈS DANS LE DOSSIER DE LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE RIVIÈRES DU PATRIMOINE CANADIEN

Le Canada reçoit 20 pour cent de l'eau douce de toute la planète. C'est en janvier 1984 que les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des parcs ont inauguré le Réseau des rivières du patrimoine canadien, pour faire reconnaître, à l'échelle du pays, les importantes rivières du Canada, pour protéger les meilleurs exemples des rivières du patrimoine canadien et pour inciter le public à connaître davantage et à apprécier les rivières du Canada. Parcs Canada est l'organisme fédéral principal chargé du réseau qui, durant ses 15 années d'existance, s'est doté du programme de protection des rivières qui a connu le plus grand essor au monde.

PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS 1994

À l'heure actuelle, le réseau est constitué de 35 rivières. Parmi les cours d'eau urbains, récemment nommés, citons les rivières St. Mary's, Thames, Detroit et Humber en Ontario (1999) et le fleuve Fraser en Colombie-Britannique (1998), le quatrième fleuve en importance du Canada et dernier fleuve en Amérique du Nord ne comportant pas de barrages. Il faut également noter la rivière Grand (1994), le premier bassin hydrographique à être nommé dans son ensemble, avec des corridors le long de l'ensemble de ses tributaires, la rivière Bonnet Plume (1998), la première rivière à comporter un bassin hydrographique de plus de 10 000 kilomètres carrés, et les rivières Kazan et Thelon (Nunavut), toutes deux nommées en 1994. La rivière Kazan se trouve dans la voie de migration du troupeau de caribous Kaminuriak, qui comporte 320 000 têtes.

PARCS CANADA ET LE RÉSEAU DES RIVIÈRES DU PATRIMOINE CANADIEN

À l'intérieur des parcs nationaux, Parcs Canada est responsable de la gestion des cinq rivières suivantes du patrimoine canadien : la Nahanni Sud dans le parc national Nahanni, l'Alsek dans le parc national Kluane, et trois rivières dans les parcs nationaux des montagnes – la Kicking Horse à Yoho, l'Athabasca à Jasper et la Saskatchewan Nord à Banff.

En septembre 1998, tous les ministres responsables du réseau des rivières du patrimoine canadien ont reconfirmé leur soutien à l'égard du programme. Ce soutien politique vient s'ajouter à l'engagement qu'ils avaient pris, dans le cadre de la Charte du réseau des rivières du patrimoine canadien de 1997, qui appuyait les initiatives du plan stratégique.

INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DES PARCS NATIONAUX DU CANADA

Le maintien et la restauration de l'intégrité écologique constituent la grande priorité pour les parcs nationaux canadiens. Que signifie intégrité écologique? Il s'agit de la condition d'un écosystème où :

- la structure et les fonctions de l'écosystème ne sont pas altérés par des stress imputables à l'activité humaine;
- la diversité biologique et les processus qui la soutiennent sont en mesure de se maintenir.

Le plan directeur de parc établit le niveau d'utilisation que peuvent soutenir les parcs nationaux, en fonction de la dynamique et de la capacité restreinte des écosystèmes. Ces plans sont mis à jour pour tenir compte de l'engagement des parcs nationaux à protéger leurs écosystèmes et à inclure un énoncé sur l'état désirable de chacun de ces écosystèmes, ainsi qu'une stratégie pour arriver à cette fin et un cadre de suivi visant à évaluer le rendement des parcs nationaux.

Depuis le 1er avril 1997, six plans directeurs de parc ont été approuvés. Au cours des deux prochaines années, les responsables des parcs nationaux comptent entreprendre la révision de 20 plans (*Annexe 1*).

Dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*, on avait introduit un cadre pour établir les rapports, fondé sur la surveillance de la biodiversité, les fonctions de l'écosystème et les stress, en vue d'évaluer l'intégrité écologique des parcs nationaux. Cette approche tient compte du fait que la mise en œuvre d'un cadre d'évaluation est un projet à long terme, et que notre compréhension actuelle de l'écosystème, qui est un milieu complexe, est limitée. Parcs Canada a donc l'intention de faire régulièrement le suivi de l'état de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux et d'appliquer constamment les nouvelles connaissances dans le domaine de la science écologique. Dans le présent rapport, les résultats présentés en 1997 sont mis à jour et tiennent compte des réalités de 1999.

L'information élémentaire sur la biodiversité des espèces de la faune et de la flore qui existent dans les parcs nationaux a été mise à jour. Elle inclut maintenant des renseignements sur la présence d'espèces indigènes ou exotiques, ainsi que des espèces dans les parcs que le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada reconnaît comme étant des espèces menacées au pays (*Annexe 2*). La diversité des espèces du parc est comparée à la diversité des espèces de la région.

On a donné suite aux résultats du questionnaire de 1996 sur les stress. Les unités sur le terrain ont fait rapport sur l'état, en 1999, des cinq stress principaux. Cette mise à jour comprend des renseignements sur les mesures de gestion adoptées par Parcs Canada pour composer avec les cinq stress les plus importants ainsi que leur incidence sur les parcs nationaux. Le présent rapport présente également, pour la première fois, des éléments supplémentaires du cadre d'évaluation, dont la productivité (de la végétation) sous la rubrique Fonctions de l'écosystème, et le climat — la qualité de l'air sous la rubrique Stress.

BIODIVERSITÉ	FONCTIONS DE L'ÉCOSYSTÈME	STRESS
Richesse des espèces	**Succession/rétrogression**	**Utilisation des sols par les humains**
changement dans la richesse des espèces	fréquence et ampleur des perturbations (incendie, insectes, inondations)	carte sur l'utilisation des sols densité de la population humaine densité routière
nombre et étendue des espèces exotiques	répartition par âge et catégorie de la végétation	
Dynamique de la population	**Productivité**	**Fragmentation de l'habitat**
taux de mortalité et de natalité des espèces indicatrices	lointaine ou par site	taille des parcelles, distance entre les parcelles, intérieur de la forêt
immigration et émigration des espèces indicatrices		
viabilité de la population des espèces indicatrices		
Structure trophique	**Décomposition**	**Polluants**
répartition par taille et catégorie de tous les taxons	par site	égouts, produits pétrochimiques, etc.
niveaux de prédation		transport à distance des substances toxiques
	Rétention des nutriments	**Climat**
	Ca, N par site	données météorologiques
		fréquence des phénomènes extrêmes
		Autres
		questions propres au parcs

BIODIVERSITÉ

Représentation de la diversité des espèces vivant dans les parcs nationaux

Les parcs nationaux du Canada sont créés à l'intention et au profit des Canadiens, pour y puiser enseignement et plaisir. Il faut les entretenir et les exploiter tout en veillant à ce qu'ils demeurent intacts pour les générations à venir.

Les parcs nationaux protègent des exemples types du paysage canadien. Parcs Canada a donc identifié 39 régions naturelles terrestres à travers le Canada, qui méritent toutes d'être représentées au sein du réseau des parcs nationaux. Les aires naturelles types sont retenues comme parcs nationaux éventuels si elles répondent aux conditions ci-dessous :

- l'aire permet d'illustrer la géologie, la physiographie, la végétation, la faune et la diversité de l'écosystème caractéristique d'une région naturelle;
- les écosystèmes de l'aire sont fonctionnels et sont à l'état naturel, ou si l'aire est exposée à des stress ou modifiée à grande échelle, elle offre la possibilité de lui faire retrouver son état naturel.

Les parcs nationaux actuels du Canada ne couvrent qu'un peu plus de 2,5 pour cent de son territoire et de

Depuis le 1er avril 1997, six plans directeurs de parc ont été approuvés. Au cours des deux prochaines années, les responsables des parcs nationaux comptent entreprendre la révision de 20 plans (*Annexe 1*).

Dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*, on avait introduit un cadre pour établir les rapports, fondé sur la surveillance de la biodiversité, les fonctions de l'écosystème et les stress, en vue d'évaluer l'intégrité écologique des parcs nationaux. Cette approche tient compte du fait que la mise en œuvre d'un cadre d'évaluation est un projet à long terme, et que notre compréhension actuelle de l'écosystème, qui est un milieu complexe, est limitée. Parcs Canada a donc l'intention de faire régulièrement le suivi de l'état de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux et d'appliquer constamment les nouvelles connaissances dans le domaine de la science écologique. Dans le présent rapport, les résultats présentés en 1997 sont mis à jour et tiennent compte des réalités de 1999.

L'information élémentaire sur la biodiversité des espèces de la faune et de la flore qui existent dans les parcs nationaux a été mise à jour. Elle inclut maintenant des renseignements sur la présence d'espèces indigènes ou exotiques, ainsi que des espèces dans les parcs que le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada reconnaît comme étant des espèces menacées au pays (*Annexe 2*). La diversité des espèces du parc est comparée à la diversité des espèces de la région.

On a donné suite aux résultats du questionnaire de 1996 sur les stress. Les unités sur le terrain ont fait rapport sur l'état, en 1999, des cinq stress principaux. Cette mise à jour comprend des renseignements sur les mesures de gestion adoptées par Parcs Canada pour composer avec les cinq stress les plus importants ainsi que leur incidence sur les parcs nationaux. Le présent rapport présente également, pour la première fois, des éléments supplémentaires du cadre d'évaluation, dont la productivité (de la végétation) sous la rubrique Fonctions de l'écosystème, et le climat — la qualité de l'air sous la rubrique Stress.

[illegible]	**Succession/rétrogression**	**Utilisation des sols par les humains**
[illegible]	fréquence et ampleur des perturbations (incendie, insectes, inondations)	carte sur l'utilisation des sols, densité de la population humaine, densité routière
[illegible]	répartition par âge et catégorie de la végétation	
Dynamique de la population	**Productivité**	**Fragmentation de l'habitat**
taux de mortalité et de natalité des espèces indicatrices	lointaine ou par site	taille des parcelles, distance entre les parcelles, intérieur de la forêt
immigration et émigration des espèces indicatrices		
viabilité de la population des espèces indicatrices		
Structure trophique	**Décomposition**	**Polluants**
répartition par taille et catégorie de tous les taxons	par site	égouts, produits pétrochimiques, etc.
niveaux de prédation		transport à distance des substances toxiques
	Rétention des nutriments	**Climat**
	Ca, N par site	données météorologiques
		fréquence des phénomènes extrêmes
		Autres
		questions propres au parcs

BIODIVERSITÉ

Représentation de la diversité des espèces vivant dans les parcs nationaux

Les parcs nationaux du Canada sont créés à l'intention et au profit des Canadiens, pour y puiser enseignement et plaisir. Il faut les entretenir et les exploiter tout en veillant à ce qu'ils demeurent intacts pour les générations à venir.

Les parcs nationaux protègent des exemples types du paysage canadien. Parcs Canada a donc identifié 39 régions naturelles terrestres à travers le Canada, qui méritent toutes d'être représentées au sein du réseau des parcs nationaux. Les aires naturelles types sont retenues comme parcs nationaux éventuels si elles répondent aux conditions ci-dessous :

- l'aire permet d'illustrer la géologie, la physiographie, la végétation, la faune et la diversité de l'écosystème caractéristique d'une région naturelle;
- les écosystèmes de l'aire sont fonctionnels et sont à l'état naturel, ou si l'aire est exposée à des stress ou modifiée à grande échelle, elle offre la possibilité de lui faire retrouver son état naturel.

Les parcs nationaux actuels du Canada ne couvrent qu'un peu plus de 2,5 pour cent de son territoire et de

ses eaux douces. Ils sont cependant peuplés par la majorité des espèces indigènes de plantes vasculaires terrestres (70,6 pour cent) et des animaux vertébrés (80,9 pour cent) du pays (Tableau 3). Cela s'explique en grande partie par la distribution des parcs à travers les zones biogéographiques du pays et par l'existence même d'un certain nombre de parcs dans des régions riches en espèces.

La majorité des espèces menacées au Canada (56,9 pour cent des plantes vasculaires et 48,4 pour cent des animaux vertébrés) tel que désignées par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada trouve refuge dans les parcs nationaux. La liste de ces espèces menacées figure à l'*Annexe 2*. Bien que protégeant la plus grande partie des espèces appartenant à la flore et à la faune du pays, un nombre important des espèces exotiques que l'on retrouve maintenant au Canada s'y sont introduites (Tableau 3).

Des estimations du nombre d'espèces de vertébrés terrestres (amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères) sont disponibles pour les écorégions du Canada. Tel qu'indiqué à la figure 2, les parcs nationaux protègent une portion significative de ces groupements régionaux. Dans certains cas, la diversité des espèces dans un parc national dépasse ce qui a été signalé pour son écorégion, essentiellement parce que les inventaires d'espèces réalisés dans le parc sont plus détaillés.

Outre les ressemblances au niveau des éléments structurels des écosystèmes régionaux et des écosystèmes des parcs représentés par les espèces vertébrées terrestres, il existe une relation fonctionnelle étroite entre les écosystèmes régionaux et ceux des parcs en ce qui concerne

Figure 2.
Vertébrés terrestres de la région et dans les parcs

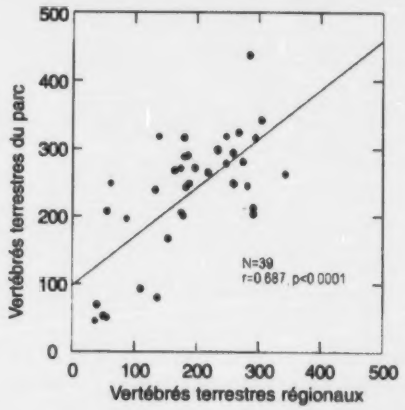

Source : Parcs Canada et Geoinsight Corp.

Figure 3.
Indices de végétation pour les régions et les parcs

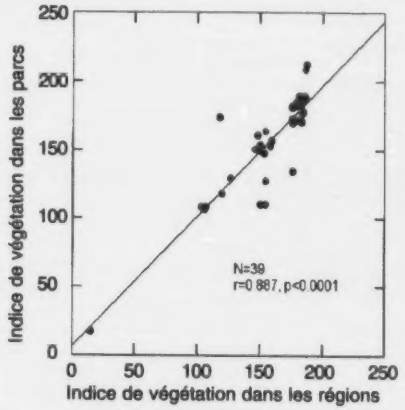

Source : Parcs Canada et le Centre canadien de télédétection

Tableau 3.
Diversité des espèces de plantes vasculaires et de vertébrés dans les parcs nationaux du Canada

	Espèces de plantes vasculaires indigènes	Espèces de plantes vasculaires exotiques	Espèces de plantes vasculaires menacées*	Espèces vertébrées indigènes	Espèces vertébrées exotiques	Espèces vertébrées menacées*	Superficie (km^2)
Canada	4 521	1 221	109	1 061	24	190	9 900 000
Parcs nationaux	3 192	606	62	858	19	92	256 385
% du total du Canada dans les parcs nationaux	70,6	49,6	56,9	80,9	79,2	48,4	2,59

* Espèces menacées au Canada (préoccupations particulières, menacées ou menacées de disparition) selon la désignation du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada, en date de 1999.

Figure 4. *Latitude et superficie des parcs nationaux*

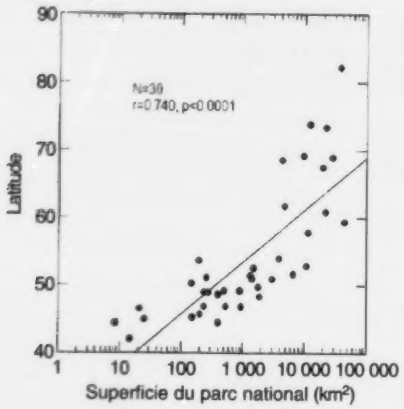

Source : Parcs Canada

la production végétale ou la productivité primaire. La productivité primaire correspond à la quantité de nouvelle végétation qu'un écosystème peut produire au cours de la saison de croissance. La figure 3 fait état de la variance de l'indice de végétation entre les parcs nationaux et leurs écorégions pour l'Indice de végétation de différence normalisée, indice standard lié à la productivité primaire. Les mesures présentées ici ont été obtenues à l'aide de la couverture satellite offerte par le Centre canadien de télédétection pour tout le Canada.

Au chapitre des associations d'espèces et de la production de la végétation, les parcs nationaux sont largement représentatifs des écorégions dans lesquelles ils se trouvent et du pays dans son ensemble. La situation est cependant plus complexe lorsqu'on examine la couverture régionale. Un certain nombre de régions naturelles contiennent au moins deux parcs nationaux, alors que 14 des 39 régions naturelles ne sont toujours pas représentées. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, Parcs Canada a l'intention de compléter le réseau de parcs nationaux en en créant dans chacune des 39 régions naturelles du Canada.

Le réseau de parcs et d'aires protégées au Canada reflète bien le patron de fragmentation des espèces sauvages à travers le pays et l'Amérique du Nord. Selon la distribution latitudinale de l'aire des parcs nationaux, on trouve des parcs plus grands dans le nord et plus petits dans le sud. Cette différence, qui atteint plus de quatre ordres de grandeur (figure 4), reflète également une plus forte exploitation des terres dans le sud du pays. Par conséquent, les parcs nationaux au sud sont moins représentatifs de leurs régions naturelles au chapitre de superficie protégée, et leur intégrité écologique est plus vulnérable aux influences découlant de l'exploitation des terres. Pour répondre à ce problème, les responsables des parcs nationaux s'affairent, dans le cadre de partenariats régionaux, à minimiser ces effets sur les parcs et autres aires protégées.

[illegible]	FONCTIONS DE L'ÉCOSYSTÈME	STRESS
Richesse des espèces	**Succession/rétrogression**	**Utilisation des sols par les humains**
changement dans la richesse des espèces	fréquence et ampleur des perturbations (incendie, insectes, inondations)	carte sur l'utilisation des sols, densité de la population humaine, densité routière
nombre et étendue des espèces exotiques	répartition par âge et catégorie de la végétation	
Dynamique de la population	**Productivité**	**Fragmentation de l'habitat**
taux de mortalité et de natalité des espèces indicatrices	lointaine ou par site	taille des parcelles, distance entre les parcelles, intérieur de la forêt
immigration et émigration des espèces indicatrices		
viabilité de la population des espèces indicatrices		
Structure trophique	**Décomposition**	**Polluants**
répartition par taille et catégorie de tous les taxons	par site	égouts, produits pétrochimiques, etc.
niveaux de prédation		transport à distance des substances toxiques
	Rétention des nutriments	**Climat**
	Ca, N par site	données météorologiques
		fréquence des phénomènes extrêmes
		Autres
		questions propres au parcs

FONCTIONS DE L'ÉCOSYSTÈME – PRODUCTIVITÉ

Productivité primaire

La croissance et la décomposition de la matière organique sont des fonctions importantes permettant aux écosystèmes de subsister et d'évoluer. On désigne le côté croissance de l'équation comme la productivité primaire qui se définit comme le rythme auquel la végétation se propage par unité de surface au cours de la saison de croissance.

La productivité primaire change naturellement d'un écosystème à l'autre en fonction des

Figure 4. Latitude et superficie des parcs nationaux

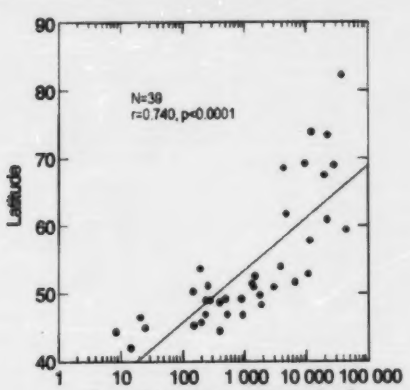

Source : Parcs Canada

la production végétale ou la productivité primaire. La productivité primaire correspond à la quantité de nouvelle végétation qu'un écosystème peut produire au cours de la saison de croissance. La figure 3 fait état de la variance de l'indice de végétation entre les parcs nationaux et leurs écorégions pour l'Indice de végétation de différence normalisée, indice standard lié à la productivité primaire. Les mesures présentées ici ont été obtenues à l'aide de la couverture satellite offerte par le Centre canadien de télédétection pour tout le Canada.

Au chapitre des associations d'espèces et de la production de la végétation, les parcs nationaux sont largement représentatifs des écorégions dans lesquelles ils se trouvent et du pays dans son ensemble. La situation est cependant plus complexe lorsqu'on examine la couverture régionale. Un certain nombre de régions naturelles contiennent au moins deux parcs nationaux, alors que 14 des 39 régions naturelles ne sont toujours pas représentées. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, Parcs Canada a l'intention de compléter le réseau de parcs nationaux en en créant dans chacune des 39 régions naturelles du Canada.

Le réseau de parcs et d'aires protégées au Canada reflète bien le patron de fragmentation des espèces sauvages à travers le pays et l'Amérique du Nord. Selon la distribution latitudinale de l'aire des parcs nationaux, on trouve des parcs plus grands dans le nord et plus petits dans le sud. Cette différence, qui atteint plus de quatre ordres de grandeur (figure 4), reflète également une plus forte exploitation des terres dans le sud du pays. Par conséquent, les parcs nationaux au sud sont moins représentatifs de leurs régions naturelles au chapitre de superficie protégée, et leur intégrité écologique est plus vulnérable aux influences découlant de l'exploitation des terres. Pour répondre à ce problème, les responsables des parcs nationaux s'affairent, dans le cadre de partenariats régionaux, à minimiser ces effets sur les parcs et autres aires protégées.

Richesse des espèces	Succession/rétrogression	Utilisation des sols par les humains
changement dans la richesse des espèces	fréquence et ampleur des perturbations (incendie, insectes, inondations)	carte sur l'utilisation des sols, densité de la population humaine, densité routière
nombre et étendue des espèces exotiques	répartition par âge et catégorie de la végétation	
Dynamique de la population		Fragmentation de l'habitat
taux de mortalité et de natalité des espèces indicatrices		taille des parcelles, distance entre les parcelles, intérieur de la forêt
immigration et émigration des espèces indicatrices		
viabilité de la population des espèces indicatrices		
Structure trophique	Décomposition	Polluants
répartition par taille et catégorie de tous les taxons	par site	égouts, produits pétrochimiques, etc.
niveaux de prédation		transport à distance des substances toxiques
	Rétention des nutriments	Climat
	Ca, N par site	données météorologiques
		fréquence des phénomènes extrêmes
		Autres
		questions propres au parc

FONCTIONS DE L'ÉCOSYSTÈME – PRODUCTIVITÉ

Productivité primaire

La croissance et la décomposition de la matière organique sont des fonctions importantes permettant aux écosystèmes de subsister et d'évoluer. On désigne le côté croissance de l'équation comme la productivité primaire qui se définit comme le rythme auquel la végétation se propage par unité de surface au cours de la saison de croissance.

La productivité primaire change naturellement d'un écosystème à l'autre en fonction des

Figure 5.
Résultats sur carte de l'indice de végétation annuel pour 1994 par rapport aux parcs nationaux

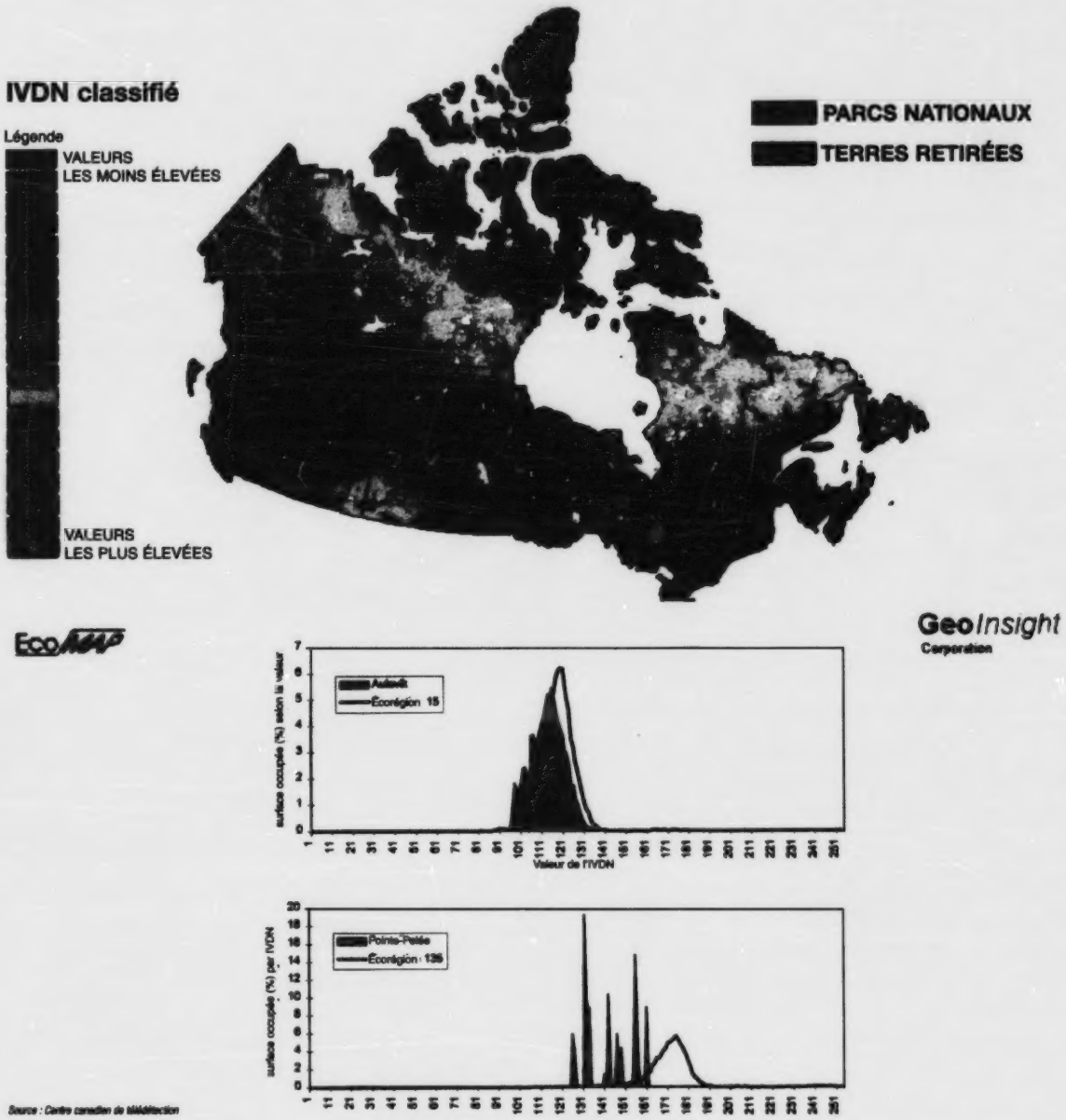

Source : Centre canadien de télédétection

Estimations de l'indice de végétation de différence normalisée (IVDN) portant sur la productivité primaire des parcs nationaux Aulavik et de la Pointe-Pelée et les écorégions connexes. Le parc national Aulavik est un grand parc dont la plage de production primaire annuelle correspond généralement à celle de son écorégion connexe. Le parc de la Pointe-Pelée est un petit parc dont les types de végétation sont uniques, qui présente habituellement une productivité primaire inférieure à celle de son entourage (une région dominée par une exploitation agricole très productive). Il est trop tôt pour interpréter ces modèles et d'en faire des énoncés définitifs sur l'intégrité écologique. Toutefois, un suivi uniformisé de la productivité primaire annuelle au cours d'un certain nombre d'années pourrait servir d'indicateur précoce qui permettrait de déterminer si les stress s'accumulent, s'ils sont stables ou s'ils diminuent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des parcs nationaux. De cette façon, on peut cibler des parcs en particulier pour les soumettre à une enquête plus détaillée. La productivité primaire peut donc aider à mesurer et à comprendre l'intégrité du réseau des parcs nationaux du Canada.

conditions écologiques. Ainsi, la productivité primaire annuelle des parcs nationaux de l'Arctique est bien moins élevée que celle des parcs se situant dans une forêt dense mixte. Puisque la productivité est tout aussi importante à la fonction des deux écosystèmes des parcs, tout changement inhabituel dans la productivité primaire peut indiquer la présence de changements défavorables dans l'intégrité globale d'un parc.

La productivité primaire varie aussi dans le temps. D'année en année, on obtient les taux de productivité les plus élevés pendant la saison de croissance du printemps et de l'été et les plus faibles pendant les mois d'hiver. La productivité baisse rapidement en présence d'agents naturels tels que les incendies, les inondations ou les infestations d'insectes. À la longue, l'activité humaine telle que le déboisement, la conversion des terres en édifices et en routes et les effets de divers agents de pollution peut réduire la productivité primaire nette.

Déterminer si les changements s'inscrivent dans l'évolution naturelle de l'écosystème d'un parc est bien plus important que de déterminer l'augmentation ou la baisse de la productivité primaire de ce parc. Une productivité qui change de façon anormale peut servir d'indicateur précoce susceptible d'aider les scientifiques à comprendre la capacité d'adaptation d'un écosystème face à une multitude de stress.

Tel qu'indiqué dans la section sur la représentation de la diversité des espèces dans les parcs nationaux, l'indice de végétation a été obtenu, en guise de substitut à une estimation directe de la productivité, grâce à des images satellites. Les mesures de la croissance végétale en 1994 ont été compilées pour l'ensemble du Canada par le Centre canadien de télédétection (Figure 5). La carte indique la répartition des valeurs d'indice estimées pour la végétation à travers le Canada au cours de cette année-là. Comme on l'avait prédit, le taux de productivité primaire le plus élevé est associé aux régions fortement boisées du Canada, notamment les forêts boréales de l'Ontario et les fonds et les flancs des vallées de la Colombie-Britannique. La productivité primaire baisse, surtout dans les régions où les conditions climatiques limitent la croissance telles que les prairies plus sèches, ainsi que les régions nordiques ou montagneuses.

La valeur modale d'indice de végétation (c'est-à-dire la valeur associée à la plus grande superficie), de même que les écarts-types ont été calculés pour chacun des 39 parcs nationaux et leurs écorégions connexes. Les résultats obtenus pour chaque parc ont alors été comparés aux écorégions environnantes des parcs pour déterminer à quel point le parc était représentatif de son écorégion principale. Ces calculs préliminaires semblent indiquer que la productivité primaire de 33 parcs nationaux est égale ou supérieure à la productivité des terres avoisinantes. Il n'est peut-être pas surprenant d'y trouver une représentation supérieure à la normale, car le caractère exceptionnel des types de végétation constituent bien souvent des critères importants dans la sélection d'un parc. Par contre, il semble que 6 parcs sous-représentent la productivité primaire annuelle associée à la région avoisinante. Ces parcs ont tendance à se situer dans des régions montagneuses qui renferment une forte concentration d'aires naturellement pauvres telles que des affleurements rocheux et des sommets recouverts de neige caractéristiques des plus hautes chaînes de montagnes du Canada. Leurs écorégions connexes ont tendance à se caractériser par un complexe de montagnes et de vallées fertiles et, dans certains cas, des îlots de terres agricoles qui, par comparaison, sont naturellement plus productives sur le plan biologique.

Surveillance des écosystèmes du nord à l'aide de satellites

L'aspect le plus difficile de la surveillance écologique est d'obtenir suffisamment de renseignements sur les changements importants qui se manifestent dans un écosystème sans pour autant se perdre dans les détails — espèces, habitats et processus — que l'on désigne sous le nom de biodiversité. Dans le cas des parcs nationaux du nord du Canada, on utilise les images satellites pour arriver à cet équilibre. Parcs Canada profite de l'ensemble des données GEOCOMP, série annuelle de 20 images prises sans

nuages de l'ensemble du Canada, produits par un groupe de scientifiques du gouvernement fédéral, des provinces et du secteur privé.

Les caractéristiques clés qui sont évaluées sont l'importance de la couverture neigeuse et l'état de la végétation. La productivité des plantes ne reflète toutefois pas une relation simple avec le total saisonnier de l'indice de végétation ou de l'indice de verdure, surtout dans les régions dominées par des conifères, des lichens ou des rochers. Ces totaux saisonniers donnent néanmoins un bon aperçu de la quantité d'éléments nutritifs qui sont introduits dans les chaînes alimentaires de l'écosystème. Les valeurs obtenues (entre parenthèses) grâce à l'indice de végétation reflètent les effets de la latitude sud du parc national Wood Buffalo (6,3), du climat refroidi par les glaciers de Kluane (2,9), des marais acidifiés de la côte de la baie d'Hudson à Wapusk (4,4), et de la toundra rocheuse de l'île d'Ellesmere (0,7) et d'Auyuittuq (1,0).

Mis à part les modes de croissance saisonniers, on peut également obtenir une mesure élémentaire de la biodiversité à partir des images satellites. Le parc national Ivvavik n'était dominé que par 5 des 13 types de végétation qu'on y retrouvait. Ces types étaient néanmoins bien répartis. On retrouve en effet des formes d'îlots très complexes et, en moyenne, 11 îlots différents dans une région de 100 kilomètres carrés. Puisque les différentes espèces ont besoin d'habitats adaptés à leurs besoins pour survivre, ces mesures de la diversité du paysage sont reliées à un certain nombre d'espèces pouvant survivre dans un parc. Les effets du réchauffement de la planète, notamment l'invasion d'espèces du Sud ou le dégel du permafrost, peuvent changer la diversité d'une région au cours des prochaines décennies.

Dans les années à venir, le programme de surveillance par satellite réalisera des analyses de tendances pour déterminer si le Nord change de façon totalement inattendue. La liste des indicateurs sera élargie et comprendra le pourcentage du territoire qui aura été incendié par des feux irréprimés. Le programme portera sur l'étude des images satellites en archive depuis 1984. Il permettra également d'établir des liens de recherche avec des universités canadiennes et américaines pour s'assurer que les images sont non seulement bien interprétées, mais interprétées à fond. Trouver l'équilibre entre les détails et des tendances importantes aidera Parcs Canada à tenir le public canadien au courant de l'état des parcs du Nord.

Richesse des espèces	Succession/rétrogression	
changement dans la richesse des espèces	fréquence et ampleur des perturbations (incendie, insectes, inondations)	
nombre et étendue des espèces exotiques	répartition par âge et catégorie de la végétation	
Dynamique de la population	Productivité	
taux de mortalité et de natalité des espèces indicatrices	tointaine ou par site	
immigration et émigration des espèces indicatrices		
viabilité de la population des espèces indicatrices		
Structure trophique	Décomposition	
répartition par taille et catégorie de tous les taxons	par site	
réseaux de prédation		
	Rétention des nutriments	
	Ca, N par site	

STRESS

Suivi du rapport sur les stress

L'État des parcs, rapport 1994, donnait les résultats d'une étude de 1992 sur les stress ayant une incidence sur les écosystèmes des parcs nationaux. L'étude a été réalisée de nouveau en 1995-1996, puis ses résultats ont été publiés dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*. Dans le cadre de la préparation du *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées — 1999*, on a demandé aux gestionnaires de tous les lieux désignés de remplir un questionnaire sur l'état de leurs cinq principaux stress. Il existe une variété de stress dans les divers parcs nationaux du Canada. En plus de mettre à jour l'état de chacun des stress (augmentation, stable, réduction, inconnu), on leur a demandé de choisir, à partir d'une liste de sept choix, les mesures prises pour composer avec ces stress (Tableau 4). On trouvera tous les résultats de cette étude à *l'Annexe 3*.

Selon ces résultats, on estimait que dans l'ensemble, 50 pour cent des cinq stress principaux augmentaient,

nuages de l'ensemble du Canada, produits par un groupe de scientifiques du gouvernement fédéral, des provinces et du secteur privé.

Les caractéristiques clés qui sont évaluées sont l'importance de la couverture neigeuse et l'état de la végétation. La productivité des plantes ne reflète toutefois pas une relation simple avec le total saisonnier de l'indice de végétation ou de l'indice de verdure, surtout dans les régions dominées par des conifères, des lichens ou des rochers. Ces totaux saisonniers donnent néanmoins un bon aperçu de la quantité d'éléments nutritifs qui sont introduits dans les chaînes alimentaires de l'écosystème. Les valeurs obtenues (entre parenthèses) grâce à l'indice de végétation reflètent les effets de la latitude sud du parc national Wood Buffalo (6,3), du climat refroidi par les glaciers de Kluane (2,9), des marais acidifiés de la côte de la baie d'Hudson à Wapusk (4,4), et de la toundra rocheuse de l'île d'Ellesmere (0,7) et d'Auyuittuq (1,0).

Mis à part les modes de croissance saisonniers, on peut également obtenir une mesure élémentaire de la biodiversité à partir des images satellites. Le parc national Ivvavik n'était dominé que par 5 des 13 types de végétation qu'on y retrouvait. Ces types étaient néanmoins bien répartis. On retrouve en effet des formes d'îlots très complexes et, en moyenne, 11 îlots différents dans une région de 100 kilomètres carrés. Puisque les différentes espèces ont besoin d'habitats adaptés à leurs besoins pour survivre, ces mesures de la diversité du paysage sont reliées à un certain nombre d'espèces pouvant survivre dans un parc. Les effets du réchauffement de la planète, notamment l'invasion d'espèces du Sud ou le dégel du permafrost, peuvent changer la diversité d'une région au cours des prochaines décennies.

Dans les années à venir, le programme de surveillance par satellite réalisera des analyses de tendances pour déterminer si le Nord change de façon totalement inattendue. La liste des indicateurs sera élargie et comprendra le pourcentage du territoire qui aura été incendié par des feux irréprimés. Le programme portera sur l'étude des images satellites en archive depuis 1984. Il permettra également d'établir des liens de recherche avec des universités canadiennes et américaines pour s'assurer que les images sont non seulement bien interprétées, mais interprétées à fond. Trouver l'équilibre entre les détails et des tendances importantes aidera Parcs Canada à tenir le public canadien au courant de l'état des parcs du Nord.

BIODIVERSITÉ	FONCTIONS DE L'ÉCOSYSTÈME	STRESS
Richesse des espèces	**Succession/rétrogression**	**Utilisation des sols par les humains**
changement dans la richesse des espèces	fréquence et ampleur des perturbations (incendie, insectes, inondations)	carte sur l'utilisation des sols, densité de la population humaine, densité routière
nombre et étendue des espèces exotiques	répartition par âge et catégorie de la végétation	
Dynamique de la population	**Productivité**	**Fragmentation de l'habitat**
taux de mortalité et de natalité des espèces indicatrices	lointaine ou par site	taille des parcelles, distance entre les parcelles, intérieur de la forêt
immigration et émigration des espèces indicatrices		
viabilité de la population des espèces indicatrices		
Structure trophique	**Décomposition**	**Polluants**
répartition par taille et catégorie de tous les taxons	par site	égouts, produits pétrochimiques, etc.
niveaux de prédation		transport à distance des substances toxiques
	Rétention des nutriments	**Climat**
	Ca, N par site	données météorologiques
		fréquence des phénomènes extrêmes
		Autres
		questions propres au parcs

STRESS

Suivi du rapport sur les stress

L'État des parcs, rapport 1994, donnait les résultats d'une étude de 1992 sur les stress ayant une incidence sur les écosystèmes des parcs nationaux. L'étude a été réalisée de nouveau en 1995-1996, puis ses résultats ont été publiés dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*. Dans le cadre de la préparation du *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées — 1999*, on a demandé aux gestionnaires de tous les lieux désignés de remplir un questionnaire sur l'état de leurs cinq principaux stress. Il existe une variété de stress dans les divers parcs nationaux du Canada. En plus de mettre à jour l'état de chacun des stress (augmentation, stable, réduction, inconnu), on leur a demandé de choisir, à partir d'une liste de sept choix, les mesures prises pour composer avec ces stress (Tableau 4). On trouvera tous les résultats de cette étude à *l'Annexe 3*.

Selon ces résultats, on estimait que dans l'ensemble, 50 pour cent des cinq stress principaux augmentaient,

alors que seulement 5 pour cent diminuaient. Dans le cas du stress principal indiqué pour chacun des endroits dans 71 pour cent des cas, on avait l'impression que ce stress augmentait, et qu'il diminuait dans 3 pour cent des cas. Il est à noter que la grande majorité des stress (plus de 85 p. 100) ont une portée régionale, que ce soit ceux qui proviennent simultanément de l'intérieur et de l'extérieur des parcs ou ceux qui proviennent uniquement de l'extérieur. Ces résultats sont d'une grande importance; ils tendent à indiquer que les parcs nationaux du Canada font face à des problèmes de plus en plus graves de protection des écosystèmes. Le fait que les parcs nationaux ne renferment que rarement des écosystèmes complets diminue leur capacité à répondre aux menaces environnementales qui, bien souvent, se manifestent à l'échelle de la région.

En général, la plupart des parcs font des progrès pour définir les mesures nécessaires visant à contrer les stress qui les touchent. Toutefois, bien des stress sont externes. Cela veut dire que pour atténuer tant soit peu leurs effets, il faudra prendre des mesures de concert avec d'autres gestionnaires des terres dans la région.

Cependant, 77 pour cent des mesures prises s'échelonnent, entre ne rien faire jusqu'à la recherche, au lieu de mesures directes. Cela ne fait que refléter les étapes logiques reliées à l'identification et à l'analyse du problème avant de prendre des mesures de gestion. Par contre, dans 23 pour cent des cas on a adopté des mesures concrètes, ce qui est important compte tenu de l'ampleur de certains de ces problèmes et du temps qui s'est écoulé depuis qu'ils ont été cernés.

Le maintien ou la restauration de l'intégrité des écosystèmes des parcs nationaux va exiger de grands efforts de gestion ainsi que le soutien d'un certain nombre de partenaires régionaux. Le stress croissant auquel sont exposés les parcs nationaux souligne l'importance et la gravité des problèmes observés dans la plupart des parcs.

Parmi les mesures envisageables, seulement 3 pour cent des parcs ont indiqué ne rien faire. Parmi les mesures prises, la recherche, la cueillette de données pour définir le stress ainsi que la surveillance du stress représentaient chacun environ 20 pour cent. La mise sur pied d'un projet visant à étudier le stress et les mesures d'atténuation adoptées comptait pour 14 pour cent des réponses, alors que 9 pour cent des parcs optaient pour la surveillance des mesures d'atténuation. Étant donné le peu de temps qui s'est écoulé depuis la dernière étude (deux ans), il s'agit d'un nombre impressionnant de mesures visant à composer avec les stress. Il est toutefois inquiétant de constater que, malgré ces mesures, on estimait que la plupart des stress principaux semblaient empirer.

Les cinq stress suivants ont fait l'objet du plus grand nombre de mesures d'atténuation : la perturbation par les humains, les pratiques de gestion du parc, l'urbanisation, l'exploitation forestière et la végétation exotique. Chacun des cinq a fait l'objet d'une variété de mesures (62 à 37). Pour illustrer les différences dans les techniques adoptées dans chaque parc pour composer avec les stress, on trouvera ci-dessous cinq rapports sur les stress dans plusieurs parcs nationaux d'un bout à l'autre du pays.

Cette étude empirique des stress a permis de cerner les dossiers problématiques auxquels il faut donner suite. Le recours, de plus en plus grand, à des méthodes quantitatives, démontre nettement l'étendue, les tendances et l'efficacité des mesures de gestion utilisées pour réduire les stress (p. ex. la productivité primaire à la page 24).

Exemples de stress touchant les parcs

Dans le parc national de Prince-Albert, on a réalisé des recherches sur le stress dû au barrage de la rivière Kingsmere en vue de quantifier ses effets et de concevoir des modèles servant à prédire les conséquences éventuelles suite à la démolition du barrage. On continuera de surveiller des paramètres précis une fois le barrage démoli afin de les comparer aux modèles prédictifs. Le suivi portera tant sur la rivière visée que sur une rivière témoin, puis les renseignements obtenus dans le cadre de ce projet serviront à restaurer d'autres rivières.

La pêche commerciale à Gwaii Haanas constitue un stress. Pour en atténuer les effets, on réalise actuellement des recherches visant à déterminer les répercussions terrestres de la réduction du nombre de saumons qui retournent aux cours d'eau de fraye.

La perte d'énergie et d'éléments nutritifs attribuables à l'élimination du saumon dans le système a des répercussions qui s'étendent bien au-delà. On propose donc de réaliser des recherches pour mieux comprendre les effets environnementaux, tels ceux de la pêche commerciale, suite au contact avec les Européens.

Dans la réserve de parc national Pacific Rim, les stress sont associés à part égale aux composants marins et terrestres des écosystèmes dans lesquels le parc est situé. Sur terre, les stress associés aux pratiques forestières, tant à l'intérieur du parc que dans les environs, persistent. Les mesures adoptées dans le parc peuvent servir d'exemples de méthodes utilisées par les gestionnaires du parc pour composer avec ces stress. En réalité, on a déjà atténué les effets de ces pratiques forestières, alors qu'à la demande du public la viabilité environnementale a augmenté et qu'on a appliqué un code de pratiques forestières plus contraignant. Cependant, les effets de la coupe forestière ininterrompue à l'extérieur du parc sont cumulatifs à mesure que les forêts climaciques sont transformées en forêts cycliques et en arbres d'âge identique sur des terres forestières gérées par la province.

Le parc a également contribué à des recherches universitaires et provinciales sur les populations de guillemots marbrés, qui sont des indicateurs de l'intégrité des forêts climaciques. En participant au processus décisionnel touchant l'utilisation régionale des terres, cela a aidé à atténuer certains aspects du stress. Les gestionnaires du parc travaillent également, de concert avec de nombreux partenaires externes, à atténuer les effets du stress en prônant la conservation dans le processus de prise de décisions tant à l'intérieur du parc que dans les environs.

Pour contrer le stress de l'urbanisation, le parc national de Pointe-Pelée a participé à des initiatives régionales tels que le *Essex County Stewardship Network*, organisation de propriétaires terriens bénévoles locaux qui se sont donné comme mission de protéger, d'améliorer et de conserver les cours d'eau, les terres humides, les forêts, les terres et d'autres ressources naturelles d'Essex County. Le parc national de Pointe-Pelée participe également au groupe d'étude *Natural Area Task Force* en vue de dresser la carte des bassins-versants immédiatement au nord du parc pour identifier et recréer les liens perdus. Parmi les autres projets, citons le *Essex Region Conservation Authority* auquel a participé le parc en vue de préparer une proposition de restauration du terrain marécageux adjacent au parc. Qui plus est, Parcs Canada siège à la *Carolinian Canada Coalition* qui joue un rôle clé dans une stratégie visant les centres et les corridors dans le sud-ouest ontarien.

Dans le parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton, les installations touristiques pour visiteurs, notamment l'autoroute de la Piste Cabot, viennent en tête de liste des grands stress. Une étude sur l'un

Tableau 4.
*Données sommaires sur les cinq stress principaux identifiés dans 37 parcs nationaux du Canada.**

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	n=170
Augmentation	71 %	54 %	54 %	30 %	39 %	50 %
Stable	20 %	34 %	24 %	64 %	54 %	39 %
Réduction	6 %	10 %	14 %	0 %	0 %	5 %
Inconnu	6 %	3 %	6 %	6 %	6 %	5 %
[illegible]						
1 Rien	2 %	3 %	3 %	5 %	1 %	3 %
2 Recherche	22 %	19 %	21 %	19 %	21 %	20 %
3 Cueillette de données pour définir le stress	26 %	20 %	22 %	19 %	18 %	21 %
4 Surveillance du stress	20 %	20 %	14 %	20 %	20 %	19 %
5 Projet d'étude du stress	14 %	12 %	17 %	11 %	16 %	14 %
6 Mesures d'atténuation mises en œuvre	10 %	16 %	15 %	16 %	14 %	14 %
7 Surveillance des mesures d'atténuation	6 %	10 %	8 %	10 %	10 %	9 %

* On trouvera la liste des cinq principaux stress dans chacun des parcs nationaux du Canada à l'Annexe 3.

des aspects de ce stress a démontré que les gaz d'échappement des automobiles ont une incidence sur les lichens. Les statistiques annuelles des services aux visiteurs (nombre d'entrée et ventes) permettent de surveiller le niveau d'utilisation et, du même coup, le niveau de stress.

Climat – qualité de l'air

Penser de façon universelle

Depuis la Révolution industrielle, l'air de la planète est pollué. Des produits chimiques toxiques dans l'atmosphère provenant de nombreuses sources menacent bien des espèces animales en les exposant à diverses maladies. Les agents polluants, y compris la fumée et les aérosols au sulfate dérivés de la combustion des combustibles fossiles, mènent aux dépôts acides qui retardent la croissance des forêts et empêchent la reproduction des poissons dans les lacs que l'on dit morts. Les produits chimiques industriels et les gaz réfrigérants appauvrissent la couche d'ozone, ce qui réduit la quantité de planctons dans les lacs et les océans, maillon de base de la chaîne alimentaire aquatique. Le dioxyde de carbone causé par la combustion de combustibles fossiles aggrave l'effet de serre, ce qui est une cause du réchauffement de la planète et met en péril les régions sèches et les communautés côtières, de même que les économies et les écosystèmes qui sont tributaires de la glace et de la neige.

En 1998, Parcs Canada a réalisé une étude sur les problèmes reliés à l'air. Les résultats sommaires de cette étude figurent au Tableau 5. Dans chacun des groupes, les problèmes sont présentés dans la liste en ordre décroissant de gravité.

Si les problèmes reliés à la pollution de l'air peuvent sembler abstraits, ils n'en ont pas moins des conséquences réelles. Citons, comme exemples d'éléments abiotiques naturels, l'humidité du sol et les régimes d'eau de surface touchés par les changements climatiques — ce qui a des répercussions sur les valeurs biotiques — et les sols saturés de nitrates dérivés des agents polluants, des engrais et des dépôts d'ammoniaque biogénique. Les exemples d'éléments biotiques naturels comprennent les organismes qui accumulent le mercure par procédés biologiques et les régimes d'incendies qui s'intensifient lors de la plupart des changements climatiques. Les ressources culturelles sont également touchées : les immeubles de roche calcaire et de marbre et les pierres tombales, ou d'autres structures comportant des pictogrammes, peuvent subir les effets corrosifs de la pluie acide. Au nombre des effets sur les installations et sur les attraits touristiques, citons des panoramas régionaux voilés de panaches de fumée, de smog et de bruine, ou des saisons de ski écourtées en raison du réchauffement de la planète. Finalement, parmi les effets sur la santé des gens, on peut trouver les mélanomes causés par une surexposition aux rayons UV-B et des troubles respiratoires attribuables à une concentration anormale d'ozone dans les basses couches de l'atmosphère.

Tableau 5.
Problèmes reliés à l'air et exemples de situations préoccupantes dans les parcs nationaux, en 1998

	Relié à la santé de l'écosystème
Dépôts acides	Terre – lessivage, mobilisation du mercure, dommages aux plantes Eau – pH faible, réduction du rythme de reproduction des poissons, exposition accrue aux rayons UV-B
Changements climatiques	Thermostress, permafrost, perturbation des régimes hydriques, sécheresse, variabilité des conditions climatiques, phénomènes extrêmes, élévation du niveau de la mer, réduction du régime de glace marine
Agents polluants dangereux	Mercure et produits organochlorés causant des troubles de reproduction chez les espèces sauvages
UV-B	Photosynthèse dans les organismes aquatiques, malformations herptiles
Effets composés	Acidification, UV-B et pesticides travaillant ensemble
Enrichissement	Nitrate, CO_2 changeant la succession des plantes
Ozone des basses couches de l'atmosphère	Dommages aux feuilles

	Relié à la santé humaine et aux loisirs
Particules	Visibilité réduite, troubles respiratoires
Ozone des basses couches de l'atmosphère	Dommages aux poumons, dégradation de nombreux matériaux
UV-B	Cataractes, cancer de la peau, troubles immunitaires
Bruits de la circulation et des avions	Baisse de la qualité de l'expérience d'un milieu sauvage
Lumières des villes et villages	Réduction du contraste et de l'appréciation du ciel étoilé

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Accent sur l'acidification

Les régions de l'Atlantique, du sud du Québec et de la Nouvelle-Angleterre se situent en aval des courants de vent des principales conurbations du continent. Comme pour le reste du territoire, les parcs nationaux dans ces régions sont touchés par les pluies acides, affectés par l'ozone des basses couches de l'atmosphère et les agents polluants aéroportés qui sont dangereux, notamment des agents organochlorés et du mercure. Après plus de deux décennies de recherche dans le parc national Kejimkujik, on a pu établir que des niveaux faibles de pH contribuent à une baisse des chances de reproduction des truites de ruisseau et, par conséquent, à une baisse de l'activité de pêche récréative. On croit également que les dépôts de sulphate ont causé une baisse importante de la population de saumons de l'Atlantique. Du même coup, la réduction de la biomasse des poissons se traduit par une plus faible chance de reproduction des huards. Les régions de terres humides sont sensibles au lessivage des minéraux essentiels aux plantes basses telles que les cypéracées et les arbrisseaux. La perte de ces éléments nutritifs favorise la croissance des genres *Sphagnum* et *Kalmia*, plantes caractéristiques des régions marécageuses. L'acidification mobilise le mercure, phénomène qui peut également contribuer à des modifications de comportement et à de plus faibles chances de reproduction des huards.

Selon le document *Pluies acides au Canada : rapport d'évaluation de 1997*, les pluies acides, la neige acide et la bruine acide existent toujours malgré une réduction importante des émanations de sulfate dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air. En effet, Kejimkujik ne représente qu'un seul parc national parmi au moins 10 qui demeureront vulnérables aux pluies acides en 2010 même si les émanations actuelles de sulfate continuent de baisser. Le problème est attribuable à une baisse de la capacité tampon après des décennies d'acidification, situation rendue encore pire par l'augmentation des émanations de nitrate provenant d'un parc automobile nord-américain sans cesse croissant.

Tableau 6.
Données sur les dépôts acides, moyenne[1] de 1994-1996

Parc[2]	pH de la précipitation	SO_4 kg/ha/année[3]
Péninsule-Bruce	4,54	21,77
Forillon	4,75	9,28
Îles-de-la-baie-Georgienne	4,48	19,73
Gros-Morne	4,80	9,00
Kouchibouguac	4,67	9,46
Archipel-de-Mingan	4,74	8,60
Prince-Albert	5,09	3,02
Pukaskwa	4,71	11,59
Îles-du-Saint-Laurent	4,35	20,78
Wapusk	4,91	3,44

1 Données dérivées de la base de données NatChem, gracieuseté d'Environnement Canada.
2 Les parcs nationaux non compris se trouvent à l'extérieur de la région d'interpolation fiable.
3 Correction pour le sulfate humide et le sel de mer.

La cible canadienne visée en matière de dépôts humides de sulfate est de 20 kg/ha/année. De nombreux chercheurs estiment cependant que ce taux est trop élevé pour protéger les écosystèmes délicats des forêts, proposant plutôt un taux de 8 kg/ha/année. Puisque les sols calcaires peuvent mieux neutraliser l'acide que les sols acides, la charge critique de dépôts humides de sulfate qui peut causer des dommages aux forêts est donc fonction du type de sol. Néanmoins, il est clair que dans bien des parcs de l'Est, les dépôts de sulfate sont supérieurs à la charge critique. Ainsi, des études portant sur le sud du Québec ont démontré qu'à mesure que le pH à la surface de l'eau baisse vers la barre de 5, près de 75 pour cent des espèces de poissons pourraient mourir. Certains poissons de pêche récréative peuvent mourir si le pH n'atteint que 5,6. Malgré ces constations, des vérifications effectuées en 1996 ont fait découvrir, dans la région de l'Atlantique, un pH des précipitations encore plus

Accent sur l'acidification

Les régions de l'Atlantique, du sud du Québec et de la Nouvelle-Angleterre se situent en aval des courants de vent des principales conurbations du continent. Comme pour le reste du territoire, les parcs nationaux dans ces régions sont touchés par les pluies acides, affectés par l'ozone des basses couches de l'atmosphère et les agents polluants aéroportés qui sont dangereux, notamment des agents organochlorés et du mercure. Après plus de deux décennies de recherche dans le parc national Kejimkujik, on a pu établir que des niveaux faibles de pH contribuent à une baisse des chances de reproduction des truites de ruisseau et, par conséquent, à une baisse de l'activité de pêche récréative. On croit également que les dépôts de sulphate ont causé une baisse importante de la population de saumons de l'Atlantique. Du même coup, la réduction de la biomasse des poissons se traduit par une plus faible chance de reproduction des huards. Les régions de terres humides sont sensibles au lessivage des minéraux essentiels aux plantes basses telles que les cypéracées et les arbrisseaux. La perte de ces éléments nutritifs favorise la croissance des genres *Sphagnum* et *Kalmia*, plantes caractéristiques des régions marécageuses. L'acidification mobilise le mercure, phénomène qui peut également contribuer à des modifications de comportement et à de plus faibles chances de reproduction des huards.

Selon le document *Pluies acides au Canada : rapport d'évaluation de 1997*, les pluies acides, la neige acide et la bruine acide existent toujours malgré une réduction importante des émanations de sulfate dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air. En effet, Kejimkujik ne représente qu'un seul parc national parmi au moins 10 qui demeureront vulnérables aux pluies acides en 2010 même si les émanations actuelles de sulfate continuent de baisser. Le problème est attribuable à une baisse de la capacité tampon après des décennies d'acidification, situation rendue encore pire par l'augmentation des émanations de nitrate provenant d'un parc automobile nord-américain sans cesse croissant.

Tableau 6.
Données sur les dépôts acides, moyenne[1] de 1994-1996

Parc[2]	pH de la précipitation	SO_4 kg/ha/année[3]
Péninsule-Bruce	4,54	21,77
Hautes-terres-du-Cap-Breton	**4,79**	**8,97**
Forillon	4,75	9,28
Fundy	**4,68**	**11,12**
Îles-de-la-baie-Georgienne	4,48	19,73
Prairies	**5,17**	**2,21**
Gros-Morne	4,80	9,00
Kejimkujik	**4,70**	**10,46**
Kouchibouguac	4,67	9,46
La Mauricie	**4,44**	**18,23**
Archipel-de-Mingan	4,74	8,60
Pointe-Pelée	**4,36**	**23,82**
Prince-Albert	5,09	3,02
Île-du-Prince-Édouard	**4,76**	**8,91**
Pukaskwa	4,71	11,59
Mont-Riding	**5,26**	**4,27**
Îles-du-Saint-Laurent	4,35	20,78
Terra-Nova	**4,83**	**7,08**
Wapusk	4,91	3,44
Wood Buffalo	**5,02**	**1,99**

1 Données dérivées de la base de données NatChem, gracieuseté d'Environnement Canada.
2 Les parcs nationaux non compris se trouvent à l'extérieur de la région d'interpolation fiable.
3 Correction pour le sulfate humide et le sel de mer.

La cible canadienne visée en matière de dépôts humides de sulfate est de 20 kg/ha/année. De nombreux chercheurs estiment cependant que ce taux est trop élevé pour protéger les écosystèmes délicats des forêts, proposant plutôt un taux de 8 kg/ha/année. Puisque les sols calcaires peuvent mieux neutraliser l'acide que les sols acides, la charge critique de dépôts humides de sulfate qui peut causer des dommages aux forêts est donc fonction du type de sol. Néanmoins, il est clair que dans bien des parcs de l'Est, les dépôts de sulfate sont supérieurs à la charge critique. Ainsi, des études portant sur le sud du Québec ont démontré qu'à mesure que le pH à la surface de l'eau baisse vers la barre de 5, près de 75 pour cent des espèces de poissons pourraient mourir. Certains poissons de pêche récréative peuvent mourir si le pH n'atteint que 5,6. Malgré ces constations, des vérifications effectuées en 1996 ont fait découvrir, dans la région de l'Atlantique, un pH des précipitations encore plus

faible. Les taux les plus bas ont été relevés dans les parcs nationaux suivants : Fundy (3,31), Gros-Morne (4,26), Kejimkujik (3,46), Kouchibouguac (3,47) et Terra-Nova (3,79). En 1994, le pH le plus bas relevé dans l'eau en surface dans les Hautes-Terres-du-Cap-Breton était de 4,6 alors qu'à Gros-Morne, à Kejimkujik et à Terra-Nova l'indice affichait respectivement 4,8, 4,2 et 5,1.

Mesures locales

La plupart des problèmes reliés à l'air sont attribuables aux sources de pollution régionales, continentales et globales associées à la fabrication, au transport urbain, au chauffage des maisons, à l'air climatisé et à l'agriculture. Mais pour réduire les émanations polluantes, les parcs nationaux du Canada peuvent agir unilatéralement ou travailler de concert avec des partenaires. De tels efforts donnent le bon exemple, car ils démontrent que le gouvernement fédéral s'efforce de régler quelques problèmes locaux reliés à la qualité de l'air. Dans le cadre de l'étude de 1998 sur les problèmes reliés à la qualité de l'air dans les parcs nationaux, les personnes interrogées ont indiqué les principales sources de pollution à l'intérieur et à proximité de leurs parcs.

Les exemples ci-dessous illustrent les mesures de gestion qui intègrent les objectifs touchant la qualité de l'air, même si Parcs Canada ne dispose d'aucun programme de contrôle dans ce domaine.

Gestion de l'environnement — mettre de l'ordre dans la grande maison fédérale

Le Canada s'engage à jouer le rôle qui lui revient pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. De son côté, en mettant ses propres dossiers en ordre, Parcs Canada participe à part entière dans les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour montrer le bon exemple. Dans le cadre de ses opérations, Parcs Canada utilise divers équipements motorisés, y compris des avions, des moteurs hors-bord, des véhicules tout-terrain, des déneigeuses et des tondeuses à gazon. En outre, la plupart des visiteurs et des membres du personnel utilisent leur propre véhicule pour se rendre au parc. Au nombre des dossiers prioritaires figurent la conservation de l'énergie, les émissions dans l'atmosphère, les substances qui endommagent l'ozone, la gestion du parc automobile et d'autres questions reliées au transport et à l'équipement.

Parcs Canada s'efforcera de réduire, au niveau de 1990, ses émissions de gaz à effet de serre d'ici l'an 2000, et de 20 pour cent de plus d'ici l'an 2005. Cet objectif vise en partie à réduire le plus possible la consommation d'essence au profit de carburants de remplacement. Parcs Canada va également concevoir et mettre en œuvre, tant dans ses nouvelles installations que dans celles qui sont rénovées, des plans directeurs sur l'énergie pour intégrer des technologies économes en énergie et rentables. L'Agence fera également le suivi des progrès réalisés en surveillant la consommation du combustible de chauffage et du carburant à véhicules, l'utilisation de carburants de remplacement, le nombre de véhicules achetés capables de fonctionner au carburant de remplacement, et les émissions de dioxyde de carbone.

Comité régional de la qualité de l'air du Nord-Est

À cause des effets régionaux de la pollution de l'air et de ses conséquences sur les écosystèmes, sur les populations rurales et sur les personnes qui s'adonnent à des activités récréatives de plein air, plusieurs partenariats visant la qualité de l'air des parcs, des réserves, des régions sauvages, des refuges fauniques et des terres autochtones ont été conclus aux États-Unis. Les partenaires collaborent entre eux pour mieux comprendre les problèmes reliés à la qualité de l'air, ils documentent les améliorations apportées à la qualité de l'air, ils aident à mieux faire comprendre au public et au personnel les problèmes qui surgissent et les occasions qui se présentent, ils mettent en place des mécanismes visant à appuyer les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air des autres agences, et enfin ils donnent l'exemple en matière de prévention de la pollution de l'air. En 1995, le Canada et les États-Unis ont formé le comité binational régional de la qualité de l'air du Nord-Est dont le but est d'unir les aires protégées et les agences environnementales dans la région

Atlantique du Canada et en Nouvelle-Angleterre. Il s'agit d'aires et d'agences qui partagent les mêmes préoccupations à l'égard des dépôts acides, de l'ozone des basses couches de l'atmosphère, des toxines aéroportées (le mercure en particulier), de la brumasse régionale et de la réduction de la visibilité, de même que des sources locales de particules provenant de la combustion du bois et de la circulation automobile.

Le comité, qui favorise l'échange d'information et les liaisons entre ses membres, a déjà permis de hisser les sciences atmosphériques et les problèmes connexes à l'avant-plan des préoccupations de Parcs Canada. Il a par ailleurs financé l'installation, dans le parc international Roossevelt-Campobello, d'un appareil de surveillance du niveau d'ozone, et a institué une étude des problèmes régionaux reliés à la qualité de l'air, des sources principales de pollution et de la législation et des règlements applicables. Le comité coopère aussi à la création d'un site internet portant sur les problèmes régionaux et les études reliés à la qualité de l'air, et prépare des documents d'information, à l'intention du public, sur des questions reliées à la qualité de l'air. Il envisage également des moyens de soutenir les plans d'action sur le mercure et les pluies acides, projets approuvés, en 1998, par les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et par les premiers ministres des provinces de l'Est.

Récapitulation

L'acidification demeure non seulement une grave menace à l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada à l'est du Manitoba, mais c'est le problème principal relié à la qualité de l'air dans tous les parcs. D'autres menaces telles que les toxines et les changements climatiques viennent exercer des pressions sur les écosystèmes, alors que l'ozone des basses couches de l'atmosphère et les particules mettent en péril la santé des gens et entravent leur plaisir. Ces agents polluants ont, bien entendu, une incidence non seulement sur les aires protégées et sur les personnes qui les visitent, mais également sur l'ensemble des régions naturelles et sur le public en général.

La combustion de combustibles fossiles demeure la source de nombreux problèmes reliés à la qualité de l'air et aux changements climatiques, surtout dans le domaine du transport. Le dioxyde de souffre, les particules, les nitrates, le dioxyde de carbone, les composés organiques volatiles et les métaux lourds sont tous relâchés en abondance dans l'atmosphère à cause de ce seul et même processus. Les gouvernements et l'industrie ont beau soit encourager, soit imposer ou mettre en œuvre des changements visant à réduire la pollution, seuls de grands changements dans les modes de vie, les choix de consommation et la conception urbaine peuvent mener à des améliorations marquées de l'écosystème de la planète.

Tableau 7.
Sujets de préoccupation locales - pollution de l'air dans les parcs nationaux

Nombre le plus élevé de sources signalées par un parc (deux parcs)	5
Parcs n'ayant indiqué aucune source locale	12
Parcs ayant indiqué au moins une source à l'intérieur du parc, aucune à l'extérieur	6
Parcs ayant indiqué au moins une source externe, aucune à l'intérieur	18
Parcs ayant indiqué au moins une source interne et au moins une source externe	6
Sources reliées aux visiteurs	
Fumée des feux de camp dans le parc pendant les fins de semaine de pointe lors de la saison ouverte aux visiteurs	4
Émissions des automobiles et des bateaux	6
Sources reliées aux localités et à la circulation transitaire	
Émissions d'automobiles, de bateaux et de trains – à longueur d'année	6
Génératrice diesel-électrique de la localité à l'extérieur du parc – à longueur d'année	3
Fumée provenant de la combustion du bois de chauffage dans les localités environnantes – de l'automne au printemps	2
Fumée et odeurs provenant des sites d'enfouissement – 1-2 par mois	2
Brouillard épais causé par un grand centre urbain à proximité du parc – intermittent, à longueur d'année	1
Bruit du survol des avions – intermittent	2
Sources reliées à la gestion des ressources et à la production	
Enrichissement par l'azote dérivé de l'exploitation agricole – saisonnière, à toutes les années	1
Pesticides provenant de l'exploitation agricole – saisonnière, chaque année	5
Fumée des feux irréprimés et du brûlage de déchets forestiers – intermittent, la plupart des années	5
Pesticides reliés à l'exploitation forestière à l'extérieur du parc – peu fréquent	1
Particules provenant de la culture de la tourbe de sphaigne – été	1
Odeurs des industries, principalement des usines de pâtes et papier – peu fréquent	3
Fumée et autres particules provenant de fonderies, de moulins à scie, de raffineries, etc. – à longueur d'année	16
Parcs faisant rapport	
(38 parcs nationaux et 2 parcs marins, 1 terre mise à part, 1 lieu historique)	42

INITIATIVES RÉCENTES

BIODIVERSITÉ

Restauration des wapitis en Ontario

Les wapitis (*Cervus elaphus*) étaient présents dans la plus grande partie de l'Ontario, depuis Kenora jusqu'à Thunder Bay, dans le nord-ouest, et de Windsor à la péninsule Bruce jusqu'à Sault Ste. Marie, et à travers la vallée de l'Outaouais. Toutefois, la plupart des wapitis ont disparu de la province dès le début des années 1800, sans doute en raison d'une chasse libre et excessive plutôt qu'en raison de changements importants des habitats. Cela laisse croire que le rétablissement des wapitis dans des régions qui leur conviennent aura pour effet d'établir une population autonome et naturelle qui pourra se déplacer librement.

Un certain nombre d'organisations ont récemment uni leurs efforts dans le cadre d'un programme visant à rétablir les wapitis en Ontario. Dans ce but, un comité consultatif provincial a été formé, de concert avec les membres du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, de Parcs Canada, du Collège Cambrian, du *Ontario Federation of Anglers and Hunters*, de la *Rocky Mountain Elk Foundation* ainsi que d'autres organismes, pour étudier la faisabilité de ce programme et guider les efforts visant à ramener les wapitis. Parcs Canada y a contribué en compilant les preuves archéologiques et historiques de la présence des wapitis. Grâce à ces preuves, le Service canadien des Forêts a pu créer un modèle qui, à son tour, a permis de dresser une carte à jour de la région propre aux wapitis. Puis Parcs Canada a transposé les données sur la région ainsi que d'autres sur l'épaisseur de la neige, l'habitat, la population humaine et l'utilisation du terrain dans un modèle du Système d'information géographique pour déterminer quels endroits pourraient soutenir des troupeaux autonomes. Cela comprenait plusieurs grandes régions de la province, notamment les écosystèmes plus vastes des parcs nationaux de la Péninsule-Bruce, des Îles-de-la-Baie-Georgienne et des Îles-du-Saint-Laurent.

Un troupeau de wapitis

Grâce à ces efforts, on a relâché des wapitis du parc national Elk Island dans trois régions de l'Ontario. On prévoit en relâcher d'autres au cours des années à venir. Ce projet soutenu de rétablissement d'une espèce est un excellent exemple de la façon dont Parcs Canada peut, avec l'appui de partenaires, aider à restaurer la diversité biologique en utilisant les ressources naturelles protégées dans les parcs nationaux.

Conservation des colonies de chauves-souris de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais

Un premier inventaire de la faune de Grosse-Île, réalisé en 1992, mentionne, sans toutefois identifier ni l'endroit, ni le nombre, la présence de vespertilions bruns (*Myotis lucifugus*) dans certains bâtiments. Lors d'un inventaire des chauves-souris effectué en 1997, on identifie quatre grandes colonies de petites chauves-souris brunes, tout en remarquant aussi la présence de quatre autres espèces sur l'île, soit le vespertilion nordique (*Myotis septentrionalis*), la chauve-souris rousse (*Lasiurus borealis*), la sérotine brune (*Eptesicus fucus*) et la chauve-souris cendrée (*Lasiurus cinereus*) (Gauthier et al., 1998). D'après toutes les indications, la concentration estivale de chauve-souris à Grosse-Île est l'une des plus importantes au Canada. Cependant, selon un nouvel inventaire réalisé en 1998, on dénote une baisse appréciable du nombre de chauves-souris puisqu'on n'en dénombre alors que 1 100. On peut attribuer cette chute de la population à divers facteurs, notamment la restauration de l'un des

Le dortoir des chauves-souris à Grosse-Île, lieu historique national du Canada

bâtiments, un lazaret, occasionnant l'abandon de celui-ci par la seconde colonie en importance de l'île.

Ces colonies ont profité, ces dernières décennies, d'une certaine tranquillité. Toutefois, il n'en sera pas de même au cours des prochaines années puisque Parcs Canada prévoit restaurer et mettre en valeur certains bâtiments fréquentés par les chauves-souris. Une importante restauration d'édifices entraîne des perturbations empêchant, dans certains cas, les femelles d'utiliser les combles d'un bâtiment. Pour cette raison, l'Unité de gestion de Québec veut protéger cette importante concentration de chauves-souris tout en préservant l'intégrité des ressources culturelles. Ainsi, en 1998, lors des travaux de restauration du lazaret, un dortoir artificiel a été mis en place à proximité de cet édifice. La première saison estivale d'essai du dortoir a permis de constater qu'entre 30 et 50 chauves-souris l'ont fréquenté même si sa mise en place a été effectuée un peu tard durant la saison.

Il semble que l'utilisation de ce type de dortoir, pouvant contenir jusqu'à 6 000 chauves-souris, est une première au Canada. On sait qu'on se sert de dortoirs semblables dans le sud des États-Unis mais, à l'heure actuelle, il n'existe aucune donnée pour le Canada. Un programme de suivi a donc été mis en place pour mesurer le taux d'occupation et la température interne du dortoir. Un plan directeur des ressources, réalisé durant l'hiver 1998-1999, a permis d'établir la nécessité d'obtenir plus d'information. Un projet d'étude soutenu réalisé de concert avec l'Université de Sherbrooke, le biôdome de Montréal et Faune et Parcs Québec, a donc été amorcé au printemps 1999 afin de déterminer les besoins thermiques particuliers des femelles fréquentant les combles des bâtiments de Grosse-Île. Les renseignements ainsi obtenus serviront à améliorer la conception des dortoirs. Par la suite, les résultats pourront servir à d'autres lieux historiques nationaux et parcs nationaux du Canada ainsi qu'aux gestionnaires de divers bâtiments pour améliorer la gestion et la protection de ces espèces bien souvent mal connues, mais très importantes au sein des écosystèmes terrestres.

Inquiétudes vis-à-vis de la conservation de la tortue des bois dans le parc national de la Mauricie

La tortue des bois (*Clemmys insculpta*) est considérée comme une espèce vulnérable au Canada (Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada, 1996). La perte d'habitat, le braconnage, la perturbation par les humains ainsi que la pollution ont réduit sensiblement l'étendue de cette population. Au Québec, la tortue pourrait bientôt figurer parmi les espèces menacées de disparition.

Bien que situés à la limite nord de distribution de cette espèce, le parc national de la Mauricie et les terres avoisinantes abritent une population isolée. La tortue des bois fait l'objet d'une étude visant à préciser sa fragilité dans le parc et la région. Cette étude a été entreprise par plusieurs partenaires, soit le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, la Société d'Histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent, l'Écomuséum, l'Université McGill, l'Université du Québec à Trois-Rivières, la Fondation de la Faune du Québec et Parcs Canada.

Les travaux préliminaires de recherche ont débuté en 1994 et 1995. Dans un premier temps, toutes les observations recueillies par les gardes du parc national de la Mauricie, depuis la création du parc en 1970, ont été analysées afin d'évaluer la situation et les habitats dont la protection est critique. Dès le printemps 1996, plusieurs partenaires se sont associés au parc, puis une étude exhaustive a été entamée. Suite à des recherches

Tortue des bois au parc national du Canada la Mauricie

à pied et en canot pour capturer et marquer les tortues, plusieurs données comme l'âge, le sexe, le poids et les dimensions ont été notées dans le but d'évaluer les caractéristiques de la population. Qui plus est, quelque 20 tortues ont été équipées de transmetteurs radio. En 1997, les mêmes recherches ont été répétées, puis en recapturant les tortues marquées l'année précédente, cela a permis d'estimer le niveau de population.

La population de tortues des bois vivant à proximité du parc, qui s'élève à environ 350 individus, est isolée et fortement associée aux caractéristiques de la rivière et du bassin-versant du parc dont la qualité des eaux lui permet de très bien se porter. La densité de la population diminue vers le sud où l'habitat est plus perturbé par l'activité humaine (zones de villégiature et d'agriculture). Près de la moitié des femelles adultes nichent au même endroit. Le pourcentage des femelles qui retournent au site de ponte est très élevé, même si elles gravitent autour du site environ quatre jours, ce qui ne fait qu'augmenter leur susceptibilité au braconnage pour l'industrie des animaux domestiques.

On observe moins de tortues des bois dans le parc national de la Mauricie depuis 1970. On pourrait attribuer cette baisse à la distribution de l'espèce dans le parc, qui est très localisée et qui semble être associée aux caractéristiques de la rivière et aux aires récréatives dans la partie sud-ouest du parc, soit des routes d'accès, une circulation dense, les perturbations humaines générales et la récolte illicite pour l'industrie des animaux domestiques. Le parc ne peut pas, à lui seul, assurer la préservation de cette espèce dans la région car la présence de la tortue des bois dans le parc même dépend du maintien du niveau de la population à l'extérieur du parc.

Restauration des populations de poissons – Projet de construction de passes à poisson au canal Saint-Ours

Le chevalier cuivré (*Moxostoma hubbsi*), espèce vertébrée de poisson endémique au Québec, a été déclaré espèce menacée au printemps 1999 en vertu de la *Loi québécoise sur les espèces menacées et vulnérables*. Le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) reconnaît également ce poisson comme espèce rare et menacée. Les seules frayères connues de cette espèce sont toutes deux situées dans la rivière Richelieu, soit à Chambly et à Saint-Ours. Parcs Canada est directement impliqué par la survie de cette espèce puisque, depuis 1972, il est le propriétaire responsable du lieu à Saint-Ours (barrage et écluses). Depuis sa construction sur la rivière Richelieu en 1967, le barrage constitue un obstacle important aux déplacements du chevalier cuivré, comme à ceux de nombreuses autres espèces dont certaines sont également à risque tels que l'anguille d'Amérique, l'esturgeon jaune, l'alose savoureuse et le chevalier de rivière.

Parcs Canada a donc examiné attentivement ce problème de gestion, en collaboration avec le ministère de la Faune et Parcs Québec et Pêches et Océans Canada, en vue de trouver une solution à cette lacune historique. C'est ainsi qu'on a élaboré les plans et devis d'une passe à anguilles et d'une passe à poissons multi-espèces, une première en Amérique du Nord. L'évaluation environnementale de ce projet est en grande partie terminée; il ne reste qu'à finaliser le financement de sa réalisation.

Voici la liste des partenaires éventuels pour la construction des deux passes à poissons, un projet

inscrit au Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 : Parcs Canada, Pêches et Océans Canada, Transports Canada, Environnement Canada, Faune et Parcs Québec, Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec, et certains organismes non gouvernementaux comme la Fondation de la faune du Québec, Nature Action Québec et le Fonds mondial pour la nature.

FONCTIONS DE L'ÉCOSYSTÈME — PRODUCTIVITÉ

Effets de l'accroissement de la population des petites oies des neiges sur les écosystèmes du parc national Wapusk

La population des petites oies des neiges en couvaison augmente d'au moins 5 pour cent par année dans certaines régions arctiques. Ainsi, la population du centre du continent est maintenant de l'ordre de quelque 3 millions d'oiseaux. Le broutage par ces oies cause des dommages importants aux régions abritant des colonies de nidification et aux régions avoisinantes, y compris la baie de La Pérouse, dans le parc national Wapusk. Cette colonie, qui comprend environ 45 000 paires couveuses, a fait l'objet d'une étude intensive pendant 30 ans. Au nombre de leurs effets sur le marais salant, il faut citer l'augmentation de la salinité du sol, une baisse de l'humidité du sol et une baisse marquée de la productivité primaire dans une région près de deux fois la superficie du parc national de Pointe-Pelée. Ces oies ont ainsi causé une « cascade trophique », soit une suite d'effets sur les organismes à tous les niveaux de la chaîne alimentaire. Dans le cadre d'un programme de surveillance visant à étudier les effets sur l'environnement, on a installé, pour la première fois, en 1978, des exclos. Ceux-ci ont été préservés tout au long de la période d'étude.

Il semble y avoir trois causes principales de la croissance de la population des petites oies des neiges : 1) l'exploitation agricole dans le mid-west américain a changé. Par conséquent, plus de plantes

Exclos installés, pour la première fois, en 1978, montrant la végétation telle qu'elle existait avant le piétinage par la population des oies sauvages

cultivées à perte sont laissées sur les champs après la récolte, ce qui permet à un plus grand nombre d'oies de survivre l'hiver. 2) Le nombre de chasseurs d'oies a baissé de plus de 25 pour cent au cours des deux dernières décennies. 3) Les pratiques de gestion, notamment l'expansion du *American National Wildlife Refuge System* et l'introduction de cultures de diversion, ont provoqué une baisse de la chasse et, par conséquent, du taux de mortalité chez les petites oies des neiges.

Le groupe de travail du Projet conjoint sur les oies de l'Arctique, groupe international constitué de scientifiques, de biologistes et de cadres du gouvernement, ainsi que d'organisations privées s'intéressant à la gestion de la faune et d'universités, a recommandé qu'on réduise de 5 à 15 pour cent par an le nombre de petites oies des neiges dans le centre du continent. L'objectif consiste à réduire la population des petites oies des neiges, grâce à une chasse plus libéralisée, d'un nombre prudent de 3 millions d'oiseaux adultes à 1,5 million. Parcs Canada entend coopérer, d'un côté, en surveillant les populations d'oies dans la baie de La Pérouse et, de l'autre, à soutenir la recherche écologique à long terme, tout en concentrant ses efforts sur la surveillance, l'évaluation et la restauration éventuelle des écosystèmes touchés.

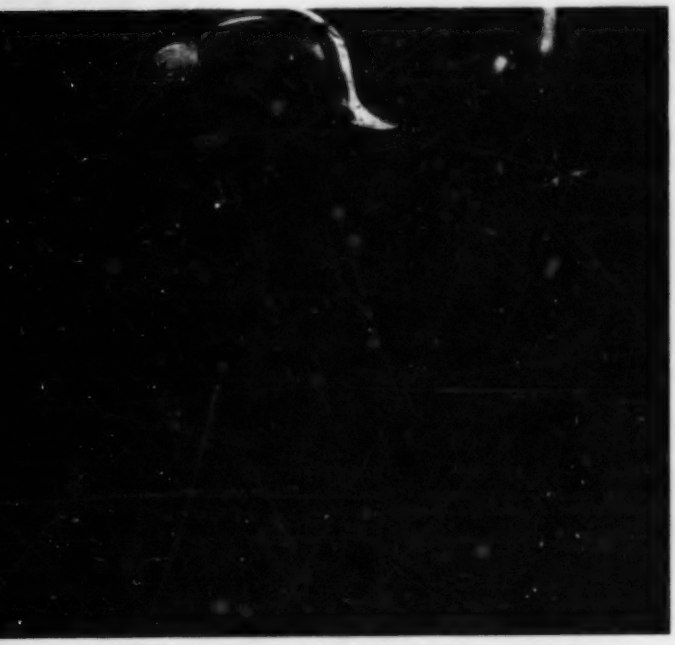

Membre d'une équipe de Parcs Canada à l'œuvre sur un lieu de brûlage dirigé

Brûlages dirigés dans les parcs nationaux

Les programmes de brûlages dirigés, dont le nombre a augmenté, sont maintenant mis en œuvre dans les parcs nationaux, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve. Les programmes en vigueur dans cinq parcs nationaux ont atteint leur vitesse de croisière, là où les capacités professionnelles de gestion des brûlages sont bien établies. Les parcs partagent entre eux leurs connaissances spécialisées en gestion des brûlages, ce qui a permis de renforcer les programmes à l'échelle du pays.

Même si cette pratique jouit d'un bon passé, le nombre, à court terme, de brûlages dirigés, à l'intérieur de nos parcs nationaux, n'a atteint que les niveaux qu'on connaissait au début des années 1980. On dénote cependant une légère augmentation du nombre d'indicateurs de l'intégrité écologique des écosystèmes qui dépendent du feu, notamment le nombre annuel de brûlages dirigés et la superficie touchée, la superficie totale touchée par le feu ainsi que le nombre de parcs disposant d'un programme actif de brûlages dirigés.

Tableau 8.
Le Programme de brûlages dirigés (BD)

Année	1997		1998		1999	
	Nombre (no)	Superficie (ha)	Nombre (no)	Superficie (ha)	Nombre (no)	Superficie (ha)
Programme de BD actifs	8		10		14	
Brûlages dirigés	2	85	15	2 188	19	3 137
Feux non réprimés	46	330	132	32 477	44	65 367

Il existe néanmoins un sérieux déficit dans le nombre et l'étendue des brûlages dans les régions où les écosystèmes dépendent du feu. Selon les statistiques chronologiques sur les brûlages, il faut qu'en moyenne 63 000 hectares par an soient touchés par le feu pour maintenir, dans tout le Canada, les écosystèmes qui dépendent du feu. Ce nombre a été atteint ou dépassé une seule fois, soit pendant la saison des feux de 1999. Outre le nombre insuffisant d'incendies, les brûlages dirigés sont mal répartis à travers le réseau.

À l'heure actuelle, les ressources attribuées pour assurer les activités reliées à la gestion du feu sont bien souvent surutilisées. Dans les régions où les programmes de brûlages dirigés n'ont pas évolué, la mise en œuvre de cette mesure souffre tant du manque de ressources que du peu de confiance dans le programme.

STRESS

Accumulation de pesticides chez les amphibiens du parc national de la Pointe-Pelée

La baisse et à la disparition des amphibiens de bien des régions du monde est reliée à la contamination de l'environnement par des pesticides. Au cours des 50 dernières années, par exemple, la diversité des espèces d'amphibiens a baissé de 50 pour cent dans le parc national de la Pointe-Pelée, dans le sud de l'Ontario. La disparition des habitats ne peut pas, à elle seule, expliquer la baisse du nombre d'amphibiens qu'on a documentée dans le parc.

Ouaouaron de Pointe-Pelée

Des baisses semblables dans la diversité des espèces d'amphibiens n'ont pas été observées dans les terres humides avoisinantes du sud de l'Ontario. À Pointe-Pelée c'est l'application de DDT sur les terres agricoles situées à l'intérieur du parc qui a provoqué l'élimination des amphibiens. C'est chez les amphibiens terrestres (*Hyla crucifer* et *Bufo americanus*) que les concentrations de DDT et de métabolites étaient les plus élevées, et chez les amphibiens aquatiques (*Rana clamitans* et *Rana pipiens*) qu'elles étaient les moins élevées.

Au cours du 20e siècle, plus de la moitié des amphibiens (6 espèces sur 11) ont disparu à Pointe-Pelée alors que d'autres régions semblables le long de la rive nord du lac Érié n'ont pas connu de telles baisses. L'inventaire actuel d'amphibiens des parcs provinciaux de Long Point et de Rondeau fait état de 11 et de 13 espèces respectivement, sans perte aucune pour ces parcs. À Pointe-Pelée, au nombre des amphibiens qui ont disparu figurent des espèces telles que la salamandre tigrée (*Ambystoma tigrinum*) en 1915, le crapaud de Fowler (*Bufo woodhousei fowleri*) en 1949, la rainette grillon de Blanchard (*Acris crepitans blanchardi*) en 1972, l'hylidé arboricole gris (*Hyla versicolor*) en 1986 et le ouaouaron (*Rana catesbeiana*) en 1990.

On a retrouvé de fortes concentrations de DDE, métabolite du pesticide DDT, dans les tissus des amphibiens de Pointe-Pelée. On peut considérer que la contamination de l'environnement par le DDT est un facteur qui a contribué à la chute de la population d'amphibiens à Pointe-Pelée. Le DDE et le DDT sont en effet reconnus comme des dérégulateurs endocriniens. À faible concentration, ces substances chimiques peuvent changer le cours normal du développement des embryons et des larves chez les amphibiens, et à forte concentration, causer des effets toxiques aigus. Le nombre anormalement élevé d'amphibiens perdus à Pointe-Pelée, comparativement à des régions semblables, conjugué à des concentrations élevées de DDE dans les tissus des amphibiens du parc, indique que l'utilisation par le passé du DDT à l'intérieur du parc pourrait être un facteur important ayant provoqué la baisse de la population d'amphibiens à Pointe-Pelée.

Sources éventuelles de risque environnemental à Kouchibouguac

L'environnement extérieur du parc national Kouchibouguac comprend des zones urbaines industrialisées, des zones agro-forestières, des zones d'exploitation forestière et des zones de pêche commerciale. Les zones sensibles de l'environnement, tant à l'intérieur qu'autour du parc, ont été classées et cartographiées par catégories d'éléments environnementaux ou espèces sensibles aux effets tant naturels qu'anthropiques. L'information sur ces zones provenait du parc même, du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick et du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada.

On a établi des zones à risques élevés pour chacun des secteurs, celui de la Miramichi[1] présentant le risque le plus élevé pour le parc. Bien que la rivière Miramichi soit une ressource ichtyologique importante, son estuaire est encore sillonné par un transport maritime élevé, malgré une baisse au cours des dernières années. Non seulement les deux rives de la Miramichi sont-elles le siège d'activités urbaines et industrielles importantes, mais en son amont elle draine une vaste zone d'exploitation forestière. La dérive littorale vers le sud peut entraîner les polluants vers le parc ou vers d'autres zones sensibles.

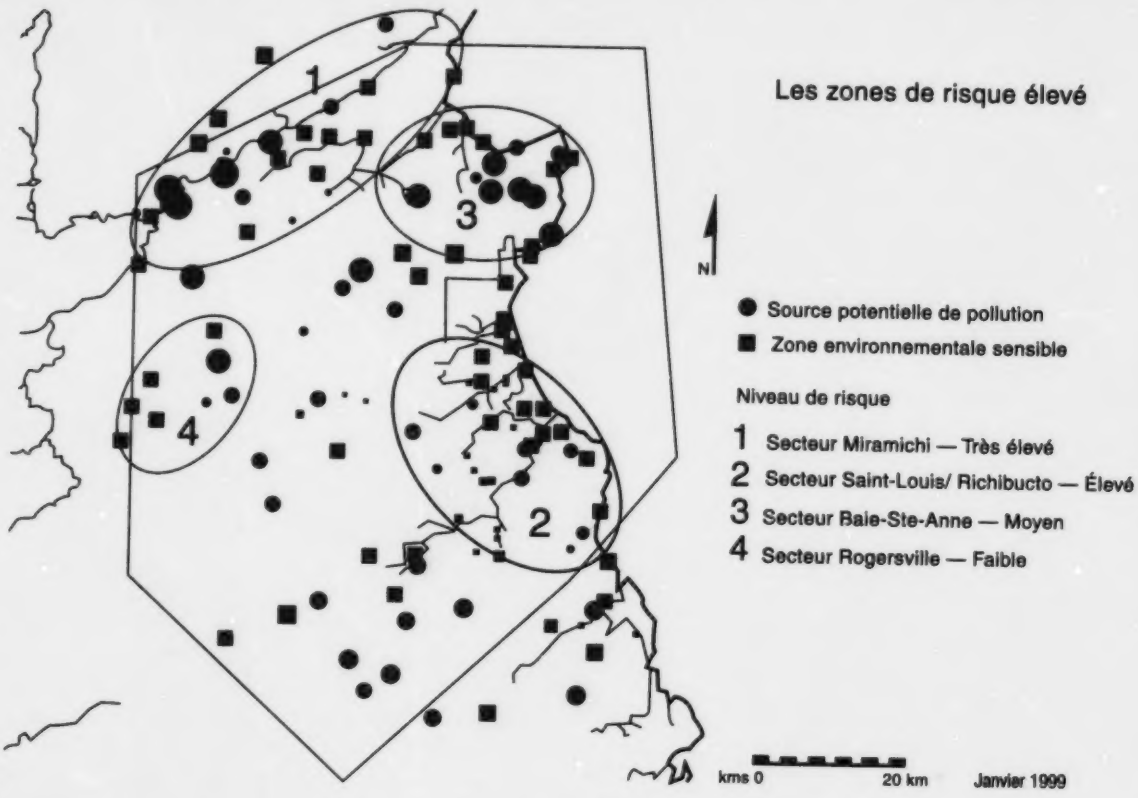

Zones sensibles à l' environnement et secteurs à risque à l'intérieur du parc

Le secteur Saint-Louis/Richibucto[2] est aussi caractérisé par l'urbanisation. L'étendue de son habitat rural, de même que l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière, en font un secteur à risque élevé. Par contre, l'industrie est un facteur bien moins important. Les cours d'eau de ce secteur traversent le parc pour se jeter dans la mer.
On considère le secteur de baie Sainte-Anne[3] de risque moyen à cause de quelques industries, de l'urbanisation ainsi que de l'agriculture.
Le secteur de Rogersville[4], en pleine zone forestière, est peu urbanisé; il ne comprend que quelques fermes, donc il ne représente qu'un risque faible pour le parc. Enfin, le reste de la zone avoisinante du parc, qui est surtout le siège d'exploitations forestières et agricoles, comprend aussi de petites agglomérations ainsi que plusieurs dépotoirs fermés. Le risque y est faible et diffus.

Grâce à une série de partenariats de la région, la coopération future dans des projets conjoints visant à réduire les risques environnementaux pour le parc et la région avoisinante est assurée.

Programme d'éradication des plantes allogènes à Jasper

En 1998, on a établi que les plantes allogènes représentaient une menace écologique importante pour l'ensemble des régions du parc national de Jasper. Non seulement ces plantes envahissent-elles les plantes indigènes qui assurent le fourrage et la stabilité du sol, mais elles détruisent aussi les habitats fauniques critiques. On retrouve jusqu'à 60 espèces de plantes allogènes dans le parc. La plupart d'entre elles croissent le long des corridors de transport, dont certains sont reconnus comme des vecteurs ou des

points d'invasion pour les espèces de mauvaises herbes. Les emprises de chemin de fer du Canadien National renferment un certain nombre d'infestations très sérieuses, dont certaines se sont même propagées à des régions du parc adjacentes aux emprises. Étant donné leur nature particulièrement envahissante et en raison de leur statut de mauvaise herbe réglementée ou délétère, aux termes de la loi, ces infestations figurent en tête de liste du programme d'éradication ou de contrôle. L'adoption de mesures préventives visant à éviter des infestations futures n'en est pas moins importante.

La notion de « gestion phytosanitaire intégrée » fait partie intégrante du programme d'éradication des plantes allogènes. Elle se définit comme un moyen de faire passer les dommages causés par les espèces non désirées sous des niveaux acceptables grâce à un agencement de mesures préventives et de traitements de contrôles administrés au moment idéal. Les objectifs du programme de gestion phytosanitaire intégrée visent à rétablir, là où les circonstances le permettent et où cette mesure est pratique, une végétation indigène renouvelable. Les objectifs consistent également à réduire la dépendance à long terme en contrôlant la végétation par des moyens chimiques.

Réduire le taux de mortalité chez les animaux sauvages à Banff

Le parc national Banff s'efforce, de façon concertée, de réduire le taux de mortalité chez les animaux sauvages ainsi que de relier de nouveau les habitats séparés par l'autoroute transcanadienne qui traverse le parc. À l'heure actuelle, la circulation atteint le rythme d'un véhicule toutes les 6 secondes, nombre qui fait plus que doubler pendant la saison estivale. En outre, la circulation sur l'autoroute augmente de plus de deux pour cent par année. Par conséquent, le taux de mortalité des animaux sauvages qui se font heurter par des véhicules circulant sur l'autoroute est monté en flèche.

Pour réduire ce taux de mortalité, Parcs Canada a installé une clôture sur 47 kilomètres le long de l'autoroute. Parcs Canada a également construit deux passerelles réservées aux animaux sauvages, une première au Canada, pour atténuer le problème relié à la fragmentation de l'habitat par l'autoroute et la clôture. On procède actuellement, à 24 lieux de passage utilisant des structures de divers modèles dans le parc, à des recherches novatrices et d'avant-garde sur l'efficacité et la conception de structures de passage des animaux sauvages. Selon les indications, en 36 mois de surveillance, plus de 20 000 animaux sauvages ont traversé l'autoroute. Parmi ce nombre, on observait avant tout des wapitis, des cerfs, des mouflons de montagne et des coyotes, mais on a également remarqué des loups, des grizzlis, des ours noirs et des couguars, de même qu'une grande variété de petits mammifères. Somme toute, les espèces courantes semblent s'adapter plus facilement aux structures que les carnivores de plus grande taille. Le taux de mortalité des animaux sauvages demeure cependant élevé dans les sections non clôturées de l'autoroute. Par ailleurs, d'autres mesures d'atténuation visant à mieux relier les habitats pour les animaux craintifs sont actuellement à l'étude.

L'étendue des infrastructures et la forte concentration d'êtres humains, à l'intérieur et dans les environs du village de Banff, créent des perturbations dans l'équilibre prédateur-proie à l'intérieur du parc. Parcs Canada travaille d'arrache-pied à régler ces perturbations en créant des corridors fauniques autour du village. Qui plus est, le plan communautaire de 1998 du village de Banff prévoit la réduction de la superficie du village de 17 pour cent et impose des limites quant au nombre d'habitants permanents et au développement commercial. Grâce à ces mesures, la taille de l'habitat faunique autour du village pourra s'accroître.

La pêche aux coques à Kouchibouguac

Les quatre inventaires réalisés lors de cette dernière décennie mettent en évidence que l'état de santé des battures de coque a atteint un seuil critique, la récolte dépassant de loin le recrutement. Avec la fermeture de la récolte des coques, en vigueur du 1er avril 1996 au 1er avril 1998, un programme

d'inventaire complet et de suivi de la population de coques a été instauré en collaboration avec les pêcheurs. Leur connaissance du terrain nous a permis de tracer un portrait complet de la distribution de l'espèce dans les limites du parc.

Le 1er avril 1998, la récolte des coques a été rouverte sous certaines conditions précises visant à permettre à la population de récupérer. Cette reprise de la récolte après deux années de fermeture démontre l'importance de l'implication des utilisateurs dans une gestion saine des ressources naturelles. Les récolteurs de coques, qui sentaient qu'ils faisaient partie de la prise de décision, n'ont donc pas bronché à l'idée de soutenir Parcs Canada dans ses efforts de conservation. Les données recueillies jusqu'ici indiquent que le recrutement de la population des coques est à la hausse.

Le Parc national du Canada de Prince-Albert – budgets de carbone et toxines aéroportées

L'Étude de l'atmosphère et des écosystèmes boréaux était un programme de recherche multinational portant sur le rôle de la forêt boréale dans le cycle du carbone de la planète. Un certain nombre des études effectuées dans le cadre du programme sur l'échange oxygène-gaz des plantes ont été réalisées à Prince-Albert entre 1993 et 1996, de même que des expériences de télédétection visant à évaluer les technologies satellites dans le domaine de la surveillance de la végétation. En effet, le parc, qui était l'un des principaux lieux de recherche dans le cadre du programme, était doté des édifices et de l'équipement voulus ainsi que de lignes électriques enterrées. L'Étude de l'atmosphère et des écosystèmes boréaux a été suivie du programme Sites de recherche et de surveillance sur les écosystèmes boréaux, dans le cadre duquel le parc continue de jouer un rôle prépondérant. En effet, il fait l'objet de recherches sur les effets des changements climatiques sur la forêt boréale.

Dans le cadre de sa stratégie de gestion environnementale, le parc donne l'exemple en surveillant et en réduisant la quantité de gaz à effet de serre que les véhicules et autres exploitations du parc relâchent dans l'atmosphère. Ses orientations de gestion reconnaissent également des problèmes de pollution de l'air qui peuvent surgir dans des endroits où l'on entreposait ou dans ceux où on entrepose actuellement des produits pétroliers, dans des endroits où les opérations du parc produisent actuellement du matériel dangereux, ou encore dans des endroits où on dispose des déchets humains, sans parler de nombreux autres problèmes tels que les risques de contamination du parc par des pesticides agricoles.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

2. LES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA

INTRODUCTION

LES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA ÉVOQUENT DES MILLIERS D'ANNÉES D'HISTOIRE HUMAINE QUI ONT LAISSÉ LEUR EMPREINTE SUR LE PAYSAGE. CES LIEUX EXCEPTIONNELS TÉMOIGNENT NON SEULEMENT DE LA DIVERSITÉ GÉOGRAPHIQUE ET CULTURELLE DE NOTRE PAYS AU FIL DE SON HISTOIRE, MAIS EXPRIMENT ÉGALEMENT DES ÉLÉMENTS DE NOTRE IDENTITÉ NATIONALE ET SOULIGNENT DES ASPECTS MARQUANTS DE NOTRE PASSÉ COLLECTIF. CHAQUE LIEU, AVEC TOUTES SES PARTICULARITÉS, FIGURE EN LETTRES D'OR SUR LA CARTE DU CANADA.

Témoins fidèles de notre passé, ces lieux ne sont pas pour autant détachés du présent. Peu importe si la technologie, les styles et les valeurs qu'on leur attribue diffèrent de ceux d'aujourd'hui, le fil de l'histoire n'en relie pas moins le passé au présent. Ces lieux représentent des exemples tangibles de cette continuité, car nombre d'entre eux perpétuent leur rôle historique d'hôtel, d'église, de marché, de place d'affaires ou d'édifice gouvernemental. Par ailleurs, certains lieux de commémoration ont aujourd'hui une nouvelle vocation, privée ou publique, alors que d'autres encore ont été convertis en musées régionaux ou sites d'intérêt historique dans des parcs urbains.

Nos lieux historiques nationaux sont répartis dans plus de 400 localités, d'un océan à l'autre. Si certains s'imposent au premier coup d'œil, d'autres, au contraire, se fondent discrètement dans le décor. Quelques lieux ont une façon subtile de faire sentir leur présence; ainsi, dans toute leur simplicité, le sommet d'une colline, un petit monticule ou un cercle de pierres revêtent parfois un caractère de lieu sacré pour les autochtones. Mais quelle que soit la forme qu'ils prennent, tous ces lieux ne nous permettent pas moins de nous

L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE ET L'ÉNONCÉ D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

Le besoin de se doter d'un cadre conceptuel global en vue d'évaluer l'état général d'un lieu historique national et de faire rapport sur celui-ci a incité Parcs Canada à concevoir la notion d'intégrité commémorative. Ce concept permet de conjuguer la protection, la mise en valeur et l'opération d'un lieu sous un seul et même cadre. Essentiellement, l'expression « intégrité commémorative » recouvre l'état de santé et de plénitude d'un lieu historique national du Canada. Un tel lieu est dit être en état d'intégrité commémorative lorsque :

- les ressources qui symbolisent ou qui représentent l'importance historique du lieu ne sont ni détériorées ni menacées;
- les raisons qui ont justifié que le lieu soit désigné d'importance historique ou architecturale nationale sont communiquées de façon claire et efficace au public;
- toutes les valeurs patrimoniales du lieu sont respectées.

Les conditions requises pour permettre qu'un lieu donné atteigne l'intégrité commémorative sont explicitées dans un document intitulé « énoncé d'intégrité commémorative ». Cet énoncé définit des objectifs qui servent de cadre de référence à la planification du lieu, à sa gestion ainsi qu'aux mesures prises pour en assurer le suivi et décider des mesures correctives qui s'imposent.

2. LES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA

INTRODUCTION

LES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA ÉVOQUENT DES MILLIERS D'ANNÉES D'HISTOIRE HUMAINE QUI ONT LAISSÉ LEUR EMPREINTE SUR LE PAYSAGE. CES LIEUX EXCEPTIONNELS TÉMOIGNENT NON SEULEMENT DE LA DIVERSITÉ GÉOGRAPHIQUE ET CULTURELLE DE NOTRE PAYS AU FIL DE SON HISTOIRE, MAIS EXPRIMENT ÉGALEMENT DES ÉLÉMENTS DE NOTRE IDENTITÉ NATIONALE ET SOULIGNENT DES ASPECTS MARQUANTS DE NOTRE PASSÉ COLLECTIF. CHAQUE LIEU, AVEC TOUTES SES PARTICULARITÉS, FIGURE EN LETTRES D'OR SUR LA CARTE DU CANADA.

Témoins fidèles de notre passé, ces lieux ne sont pas pour autant détachés du présent. Peu importe si la technologie, les styles et les valeurs qu'on leur attribue diffèrent de ceux d'aujourd'hui, le fil de l'histoire n'en relie pas moins le passé au présent. Ces lieux représentent des exemples tangibles de cette continuité, car nombre d'entre eux perpétuent leur rôle historique d'hôtel, d'église, de marché, de place d'affaires ou d'édifice gouvernemental. Par ailleurs, certains lieux de commémoration ont aujourd'hui une nouvelle vocation, privée ou publique, alors que d'autres encore ont été convertis en musées régionaux ou sites d'intérêt historique dans des parcs urbains.

Nos lieux historiques nationaux sont répartis dans plus de 400 localités, d'un océan à l'autre. Si certains s'imposent au premier coup d'œil, d'autres, au contraire, se fondent discrètement dans le décor. Quelques lieux ont une façon subtile de faire sentir leur présence; ainsi, dans toute leur simplicité, le sommet d'une colline, un petit monticule ou un cercle de pierres revêtent parfois un caractère de lieu sacré pour les autochtones. Mais quelle que soit la forme qu'ils prennent, tous ces lieux ne nous permettent pas moins de nous

L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE ET L'ÉNONCÉ D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

Le besoin de se doter d'un cadre conceptuel global en vue d'évaluer l'état général d'un lieu historique national et de faire rapport sur celui-ci a incité Parcs Canada à concevoir la notion d'intégrité commémorative. Ce concept permet de conjuguer la protection, la mise en valeur et l'opération d'un lieu sous un seul et même cadre. Essentiellement, l'expression « intégrité commémorative » recouvre l'état de santé et de plénitude d'un lieu historique national du Canada. Un tel lieu est dit être en état d'intégrité commémorative lorsque :

- **les ressources qui symbolisent ou qui représentent l'importance historique du lieu ne sont ni détériorées ni menacées;**
- **les raisons qui ont justifié que le lieu soit désigné d'importance historique ou architecturale nationale sont communiquées de façon claire et efficace au public;**
- **toutes les valeurs patrimoniales du lieu sont respectées.**

Les conditions requises pour permettre qu'un lieu donné atteigne l'intégrité commémorative sont explicitées dans un document intitulé « énoncé d'intégrité commémorative ». Cet énoncé définit des objectifs qui servent de cadre de référence à la planification du lieu, à sa gestion ainsi qu'aux mesures prises pour en assurer le suivi et décider des mesures correctives qui s'imposent.

imprégner de l'esprit de leur époque et de saisir un passé qui peut survoler plusieurs siècles et toucher à de multiples cultures.

Le présent chapitre se veut un rapport d'étape sur l'état du programme des lieux historiques nationaux de Parcs Canada depuis la parution du *Rapport sur l'état des parcs de 1997*. Cette composante, qui a déjà donné lieu à de grandes réalisations dans divers domaines, vise toujours, en premier lieu, à assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada. Dans cette optique, deux tendances principales persistent. D'abord, l'application de la notion d'intégrité commémorative aux lieux administrés par Parcs Canada prend de l'ampleur. En second lieu, l'appui accordé par le Programme aux lieux historiques nationaux qui ne relèvent pas de l'autorité de Parcs Canada (de loin la grande majorité des lieux) s'intensifie. Cet appui vise à créer des liens durables avec ces lieux et à assurer leur intégrité commémorative. L'éventail d'activités décrites dans les pages qui suivent illustre le rôle prépondérant de chef de file et d'animateur qu'exerce Parcs Canada dans le domaine des lieux historiques nationaux.

LE MANDAT DE L'AGENCE PARCS CANADA

Protéger et mettre en valeur des exemples d'importance nationale du patrimoine naturel et culturel du Canada et favoriser la compréhension, l'appréciation et le plaisir que le public en retire tout en assurant l'intégrité écologique et commémorative de ce patrimoine pour les générations actuelles et à venir.

LES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA : UN RÉSEAU EN CROISSANCE

Le réseau des lieux historiques nationaux comprend à ce jour 849 lieux de commémoration à travers le pays, dont 57 nouveaux lieux qui ont été désignés par la ministre du Patrimoine canadien depuis la parution du *Rapport sur l'état des parcs de 1997*. De ce nombre total, 144 lieux (ou moins d'un sur six) sont administrés par Parcs Canada; les autres appartiennent à d'autres ministères fédéraux, à d'autres paliers de gouvernement, à des corporations publiques et privées, à des organismes dédiés à la sauvegarde du patrimoine ainsi qu'à des particuliers.

Conformément à la *Loi sur les lieux et les monuments historiques* et à la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, le programme des lieux historiques nationaux assume un rôle d'appui, d'éducation et de coopération au sein de la grande famille des lieux historiques nationaux. Ces rôles ou activités, qui peuvent revêtir un caractère tantôt officiel, tantôt informel, affirment la vocation générale de Parcs Canada au sein du réseau des lieux historiques nationaux et viennent confirmer l'importance fondamentale d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux à travers le Canada, peu importe qui en soit le propriétaire.

Coopérer avec les propriétaires et les gestionnaires d'autres lieux historiques nationaux n'est pas nouveau pour Parcs Canada. Le Programme national de partage des frais, qui existe depuis plus de dix ans, en est l'exemple le plus évident. Ce programme est présentement en cours de révision pour le rendre plus efficace. Jusqu'à récemment, toutefois, la plupart des activités de coopération avec d'autres lieux historiques nationaux s'établissaient dans des situations d'urgence ou de façon *ad hoc*. Parcs Canada est actuellement à établir un cadre de coopération plus structuré fondé sur le soutien, la communication et une collaboration active entre les lieux du réseau.

LE MODÈLE ONTARIEN

Parcs Canada a tout de même réalisé des progrès en vue d'établir un cadre de coopération dans diverses régions du pays. C'est au début de l'année prochaine que doivent débuter les travaux visant à mettre sur pied une alliance nationale qui pourrait prendre pour modèle la *National Historic Sites Alliance for Ontario*. À l'automne 1997, Parcs Canada a joué un rôle clé dans l'organisation de ce réseau, en Ontario

imprégner de l'esprit de leur époque et de saisir un passé qui peut survoler plusieurs siècles et toucher à de multiples cultures.

Le présent chapitre se veut un rapport d'étape sur l'état du programme des lieux historiques nationaux de Parcs Canada depuis la parution du *Rapport sur l'état des parcs de 1997*. Cette composante, qui a déjà donné lieu à de grandes réalisations dans divers domaines, vise toujours, en premier lieu, à assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada. Dans cette optique, deux tendances principales persistent. D'abord, l'application de la notion d'intégrité commémorative aux lieux administrés par Parcs Canada prend de l'ampleur. En second lieu, l'appui accordé par le Programme aux lieux historiques nationaux qui ne relèvent pas de l'autorité de Parcs Canada (de loin la grande majorité des lieux) s'intensifie. Cet appui vise à créer des liens durables avec ces lieux et à assurer leur intégrité commémorative. L'éventail d'activités décrites dans les pages qui suivent illustre le rôle prépondérant de chef de file et d'animateur qu'exerce Parcs Canada dans le domaine des lieux historiques nationaux.

LES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA : UN RÉSEAU EN CROISSANCE

Le réseau des lieux historiques nationaux comprend à ce jour 849 lieux de commémoration à travers le pays, dont 57 nouveaux lieux qui ont été désignés par la ministre du Patrimoine canadien depuis la parution du *Rapport sur l'état des parcs de 1997*. De ce nombre total, 144 lieux (ou moins d'un sur six) sont administrés par Parcs Canada; les autres appartiennent à d'autres ministères fédéraux, à d'autres paliers de gouvernement, à des corporations publiques et privées, à des organismes dédiés à la sauvegarde du patrimoine ainsi qu'à des particuliers.

Conformément à la *Loi sur les lieux et les monuments historiques* et à la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, le programme des lieux historiques nationaux assume un rôle d'appui, d'éducation et de coopération au sein de la grande famille des lieux historiques nationaux. Ces rôles ou activités, qui peuvent revêtir un caractère tantôt officiel, tantôt informel, affirment la vocation générale de Parcs Canada au sein du réseau des lieux historiques nationaux et viennent confirmer l'importance fondamentale d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux à travers le Canada, peu importe qui en soit le propriétaire.

Coopérer avec les propriétaires et les gestionnaires d'autres lieux historiques nationaux n'est pas nouveau pour Parcs Canada. Le Programme national de partage des frais, qui existe depuis plus de dix ans, en est l'exemple le plus évident. Ce programme est présentement en cours de révision pour le rendre plus efficace. Jusqu'à récemment, toutefois, la plupart des activités de coopération avec d'autres lieux historiques nationaux s'établissaient dans des situations d'urgence ou de façon *ad hoc*. Parcs Canada est actuellement à établir un cadre de coopération plus structuré fondé sur le soutien, la communication et une collaboration active entre les lieux du réseau.

LE MODÈLE ONTARIEN

Parcs Canada a tout de même réalisé des progrès en vue d'établir un cadre de coopération dans diverses régions du pays. C'est au début de l'année prochaine que doivent débuter les travaux visant à mettre sur pied une alliance nationale qui pourrait prendre pour modèle la *National Historic Sites Alliance for Ontario*. À l'automne 1997, Parcs Canada a joué un rôle clé dans l'organisation de ce réseau, en Ontario,

La briqueterie de Claybank, en Saskatchewan – un lieu historique national qui a bénéficié de l'aide du Programme national de partage des frais

dont l'objectif vise à assurer, grâce à des mesures de coopération, l'intégrité commémorative de l'ensemble des lieux historiques nationaux de cette province.

Les membres de l'alliance ontarienne publient un bulletin de nouvelles bilingue qui est distribué à plus de 160 lieux historiques nationaux dans la province, à 37 organismes partenaires ainsi qu'au personnel de Parcs Canada à travers le pays. Ils organisent des conférences et des ateliers et font la promotion de la formation, de la commercialisation et des efforts de sensibilisation au sein des mouvements qui s'intéressent de près au patrimoine. L'alliance s'est non seulement acquis l'adhésion générale des propriétaires et des gestionnaires des lieux historiques nationaux, son comité directeur comprend en outre des représentants d'organismes de premier plan comme *Heritage Toronto*, la Fondation du patrimoine ontarien et le ministère provincial de la Citoyenneté, de la culture et des loisirs. Ce soutien, à l'échelle de la province, de la part de la communauté du patrimoine, est un exploit digne de mention qui s'est matérialisé en moins de deux ans.

ÉLARGIR LE CHAMP D'ACTION

Grâce à des réseaux formels et autres, Parcs Canada étend son action à la famille élargie des lieux historiques nationaux. Dans toutes les régions du pays, l'organisation de l'Agence et la commandite de la formation en gestion des ressources culturelles se sont avérées des moyens efficaces de nouer des contacts avec les gestionnaires d'autres lieux historiques nationaux et avec d'autres personnes qui œuvrent dans le domaine du patrimoine. De fait, c'est la mise sur pied de sessions d'apprentissage en gestion des ressources culturelles qui est à l'origine de l'idée d'un regroupement des lieux historiques nationaux. Plus de 70 ateliers de formation en gestion des ressources culturelles ont été offerts depuis 1994, attirant près de 1 700 participants; parmi eux, un nombre croissant, au cours des six dernières années, de personnes provenant de l'extérieur de Parcs Canada. Lors de certains ateliers, ce nombre représentait même la moitié des participants.

Le succès qu'a connu Parcs Canada dans la préparation et la mise en application des énoncés d'intégrité commémorative de ses propres lieux et de ceux qui bénéficient du Programme national de partage des frais a attiré l'attention d'autres gestionnaires de lieux historiques nationaux. À leur demande, Parcs Canada a aidé plusieurs lieux historiques nationaux à préparer leurs propres énoncés d'intégrité commémorative aux fins de leur permettre de mieux orienter leur processus décisionnel. Il s'agit notamment de Hatley Park (l'ancien collège militaire Royal Roads) près de Victoria, de la crête de Vimy et Beaumont-Hamel (les deux seuls lieux historiques nationaux situés en dehors du territoire canadien), de la Ferme expérimentale centrale à Ottawa, du quartier de la bourse de Winnipeg ainsi que du Siège central du gouvernement en temps de crise (surnommé le « Diefenbunker »). Cette forme d'aide ne constitue que l'un des moyens dont dispose Parcs Canada pour manifester son leadership au sein de la grande famille des lieux historiques nationaux en vue de réaliser son mandat d'assurer l'intégrité commémorative de ces lieux.

ENRICHIR LE RÉSEAU DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

LA PLANIFICATION DU RÉSEAU

Introduction

Le programme national de commémoration de l'histoire du Canada relève de Parcs Canada. Ce programme ne porte pas uniquement sur les lieux historiques nationaux mais comprend également les personnes, les événements et d'autres sujets de l'histoire canadienne considérés d'importance nationale. C'est au ministre du Patrimoine canadien qu'il revient de prononcer les désignations, en s'appuyant sur les recommandations de la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada.

Ces désignations couvrent plusieurs aspects de notre histoire. Au cours des dernières décennies du 20e siècle, notre façon d'aborder l'histoire s'est émancipée pour englober peu à peu des champs d'étude tels que les affaires et l'industrie, les modes de développement urbain et rural, l'histoire des peuples autochtones ainsi que de nombreuses facettes de notre histoire sociale. Le nouveau plan du réseau des lieux historiques nationaux, dont l'approbation est prévue en l'an 2000, met l'accent sur des priorités et un cadre de commémoration nationale qui reflètent bien cette vision élargie de l'histoire canadienne. Le programme des lieux historiques nationaux vise à illustrer tous les aspects et toute la diversité de l'histoire canadienne grâce à un réseau de lieux, de personnes et d'événements considérés comme étant importants au pays.

À ce jour, la ministre a effectué les désignations suivantes :

[illegible]	[illegible] en 1997	[illegible] depuis 1997	[illegible]
Lieux	792	57	849
Personnes	537	20	557
Événements	300	24	324

Nombre total de désignations depuis 1997 : 101

Le cadre thématique des commémorations historiques (1999)

Depuis la mise en œuvre de son premier plan de réseau, approuvé au début des années 1980, l'action de Parcs Canada s'est orientée à partir d'un cadre thématique de l'histoire du Canada. Le cadre récemment mis à jour s'inspire du plan de réseau de 1981, mais son approche est plus simple et plus souple. Le cadre thématique est donc mieux adapté aux préoccupations et aux intérêts variables du public tout en intégrant les courants historiographiques actuels et précédents.

Le cadre thématique est utilisé comme document de référence par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada lorsque celle-ci doit considérer les différents volets de l'histoire canadienne. Il sert également de guide aux particuliers qui veulent soumettre une demande à la Commission. Au sein même de Parcs Canada, le cadre sert d'outil pour orienter la prise de décisions en matière de recherche, de planification ou d'autres activités.

Priorités stratégiques

À la suite d'une mise à jour du plan de réseau et des consultations effectuées au milieu des années 1990, le *Rapport sur l'état des parcs de 1997* faisait mention de trois priorités stratégiques générales dans le cadre du Programme national de commémoration, soit : les peuples autochtones, les communautés ethnoculturelles et l'histoire des femmes. Ces priorités stratégiques du Programme demeurent inchangées. Depuis 1997, la ministre a effectué 101 nouvelles désignations, dont 48 ont trait à une ou à plusieurs de ces priorités. Ces lieux (22), ces personnes (15) et ces événements (11) nouvellement commémorés touchent neuf provinces et un territoire et englobent un large éventail de thèmes d'histoire. En voici la liste :

Lieux, personnes et événements d'importance historique nationale nouvellement commémorés

[illegible] DES AUTOCHTONES – ce domaine possible regroupe l'ensemble des aspects relatifs à la présence et aux activités des Premières nations, des Inuits et des Métis au Canada. Bien que le réseau actuel des lieux historiques nationaux comprenne un certain nombre de lieux, de personnes, d'événements et d'autres sujets commémorant des aspects de l'histoire des autochtones, il subsiste des lacunes au niveau de la représentation.	
Lieu traditionnel de pêche de Déline et lieu historique national du vieux-Fort-Franklin *Lieu d'importance culturelle des Dénés du Sahtu et site d'hivernage de Sir John Franklin et des membres de sa deuxième expédition*	Déline (Territoires du Nord-Ouest)
Lieux historiques nationaux du Mont-Grizzly-Bear-et-des-collines- Scented Grass *Valeurs culturelles exprimées par les liens qui existent entre le paysage, les récits oraux, les sépultures et les ressources culturelles*	Mont Grizzly Bear et les collines Scented Grass , (Territoires du Nord-Ouest)
Lieu historique national du Village-et-de-la-forteresse Klix?in *Village des Premières nations et forteresse comprenant des vestiges architecturaux importants*	Barnfield (Colombie-Britannique)
Lieu historique national Nagwichoonjik (fleuve Mackenzie) *Fleuve qui traverse les terres ancestrales des Gwichya Gwich'ins qui revêt une importance culturelle, sociale et spirituelle,*	Tsiigegchtchic, (Territoires du Nord-Ouest)
Lieu historique national de la Pointe-Abitibi *Aire d'estivage traditionnelle et lieu sacré pour les Algonquins*	Pikogan (Québec)
Gabe Acquin (1811-1901) Personne d'importance historique nationale *Guide important, chasseur et représentant de la culture malécite*	Nouveau-Brunswick *(Lieu recommandé pour une plaque)*
Les Hurons-Wendats chassés de la Huronie Événement d'importance historique nationale *Chassés vers 1650 puis établis dans le vieux Wendake en 1697*	Wendake (Québec) *(Lieu recommandé pour une plaque)*
James Isbister (1833-1915) Personne d'importance historique nationale *Chef des Métis anglophones dans les années 1870 et 1880*	Prince Albert, (Saskatchewan) *(Lieu recommandé pour une plaque)*
Le révérend Peter Jones (Kahkewaquonaby) (1802-1856) Personne d'importance historique nationale *Chef mississauga et pasteur méthodiste; le premier à faire de l'ojibway une langue écrite*	Hagarsville (Ontario) *(Lieu recommandé pour une plaque)*
Les Mi'kmaqs de la baie Malpèque Événement d'importance historique nationale *Lieu traditionnel de chasse, de pêche et de cueillette pour les Mi'kmaqs*	Île-Lennox (Île-du-Prince-Édouard)
[illegible] communautés ethno-culturelles – expression adoptée par Parcs Canada pour décrire des groupes ethnoculturels identifiables qui constituent la mosaïque sociale canadienne. Cette définition interne n'englobe pas les personnes d'origine française ou britannique, ni les autochtones.	
Lieu historique national d'Africville *Une communauté représentative de l'établissement des noirs en Nouvelle-Écosse; un symbole durable pour les noirs canadiens*	Halifax (Nouvelle-Écosse)
Lieu historique national de L'établissement-Buxton *Communauté agricole établie par des réfugiés du chemin de fer clandestin*	Buxton (Ontario)
Lieu historique national de la Maison-Joseph-Schneider *Associé à l'immigration des mennonites allemands du comté de Lancaster (Pennsylvanie) à la région de Kitchener-Waterloo*	Kitchener (Ontario)
Lieu historique national de Little Dutch (Deutsch) Church *La plus vieille église encore debout au Canada qui soit associée à la communauté germano-canadienne*	Halifax (Nouvelle-Écosse)
Lieu historique national de L'église-africaine-méthodiste-Episcopal Nazrey *Église en pierre construite en 1848 par les réfugiés du chemin de fer clandestin associés à l'évêque Willis Nazery*	Amherstburg (Ontario)
Lieu historique national du Quai-21 *Un complexe de bâtiments relié à l'immigration au Canada après la Seconde Guerre mondiale*	Halifax (Nouvelle-Écosse)
Lieu historique national de La-«Main» *Secteur historique rappelant le développement des communautés culturelles et l'établissement des immigrants*	Montréal (Québec)
Lieu historique national de L'église-catholique-ukrainienne-Church-of-the-Immaculate-Conception *L'un des édifices les plus prestigieux et les mieux réussis du révérend Philip Ruh*	Cook's Creek (Manitoba)
Lieu historique national de L'église-catholique-ukrainienne-de-la-résurrection *Œuvre de maturité et sommet de l'expression de l'identité ukrainienne dans l'établissement de Dauphin Block, construite en 1936-1939*	Dauphin (Manitoba)

Lieu historique national de Wasyl Negrych Pioneer Homestead *Serait l'exemple le plus ancien et le mieux préservé de ferme pionnière ukrainienne*	Dauphin (Manitoba)
La migration des noirs vers la Colombie-Britannique Événement d'importance historique nationale *Événement qui a influencé la fondation et l'histoire de la Colombie-Britannique et qui eut une incidence sur les institutions religieuses, militaires et sociales de la province*	Victoria (Colombie-Britannique) *(Lieu recommandé pour une plaque)*
Thornton et Lucie Blackburn Personnes d'importance historique nationale *Réfugiés qui, après avoir fui l'esclavage, créèrent la première compagnie de taxis à Toronto*	Toronto (Ontario)
Josèf Oleskòw (1860-1903) Personne d'importance historique nationale *Il eut une influence considérable sur la colonisation des Ukrainiens de l'Ouest*	Dauphin (Manitoba) *(Lieu recommandé pour une plaque)*
L'histoire des femmes – l'histoire des femmes au Canada est maintenant devenue un domaine d'étude considérable. En confirmant que l'histoire des femmes est l'une de ses priorités stratégiques, Parcs Canada tient à s'assurer que le programme de commémoration reflète bien cette tendance significative.	
Lieu historique national de L'édifice-Ann-Baillie *Les résidences d'infirmières composaient autrefois un élément essentiel de la culture infirmière*	Kingston (Ontario)
Lieu historique national de Begbie-Hall *Les résidences d'infirmières composaient autrefois un élément essentiel de la culture infirmière*	Victoria (Colombie-Britannique)
Lieu historique national du Pavillon-Hershey *Les résidences d'infirmières composaient autrefois un élément essentiel de la culture infirmière*	Montréal (Québec)
Lieu historique national du Ladies Seminary *Illustre la nature et l'emplacement reliés à la toute première phase de l'instruction supérieure pour femmes; 1878*	Wolfville (Nouvelle-Écosse)
Lieu historique national du Domaine-Leaskdale *Demeure de Lucy Maud Montgomery de 1911 à 1926*	Leaskdale (Ontario)
Lieu historique national du Pavillon-Malloux *Les résidences d'infirmières composaient autrefois un élément essentiel de la culture infirmière*	Montréal (Québec)
Lieu historique national de la Résidence-d'infirmières-de-l'hôpital-de-St-Boniface *Les résidences d'infirmières composaient autrefois un élément essentiel de la culture infirmière*	Winnipeg (Manitoba)
Edith Jessie Archibald (1854-1936) Personne d'importance historique nationale *Figure clé de la lutte des femmes pour obtenir le droit de vote en Nouvelle-Écosse*	Halifax (Nouvelle-Écosse) *(Lieu recommandé pour une plaque)*
Canadian Woman's Christian Temperance Union Événement d'importance historique nationale *La plus grande association féminine non confessionnelle au Canada à la fin du 19e siècle*	
E. Cora Hind (1861-1942) Personne d'importance historique nationale *Principale porte-parole du mouvement pour les droits des femmes au Manitoba*	Winnipeg (Manitoba) *(Lieu recommandé pour une plaque)*
Marie Lacoste-Gérin Lajoie (1867-1945) Personne d'importance historique nationale *Militante pour les droits des femmes et le droit de vote au Québec*	Montréal (Québec) *(Lieu recommandé pour une plaque)*
Helen Gregory MacGill (1864-1947) Personne d'importance historique nationale *Juge au tribunal de la jeunesse; experte de réputation internationale qui a milité en faveur du droit de vote pour les femmes et de la réforme du droit*	Vancouver (Colombie-Britannique)
Dr. Helen MacMurchy (1862-1953) Personne d'importance historique nationale *Championne des réformes dans le domaine de la santé publique au Canada à la fin du 19e siècle et au début du 20e siècle*	Ottawa (Ontario) *(Lieu recommandé pour une plaque)*
Jeanne Mance (1606-1673) Personne d'importance historique nationale *Fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal; première infirmière laïque au Canada, reconnue pour avoir œuvré dans des conditions extrêmement difficiles*	Montréal (Québec) *(Lieu recommandé pour une plaque)*
Violet Clara McNaughton (1879-1968) Personne d'importance historique nationale *A regroupé les productrices de céréales en plus d'être l'instigatrice de régimes publics de soins de santé*	Saskatoon (Saskatchewan) *(Lieu recommandé pour une plaque)*
Newfoundland Outport Nursing and Industrial Association Événement d'importance historique nationale *Association de soins infirmiers en région éloignée qui assurait divers soins de santé*	Terre-Neuve *(Lieu recommandé pour une plaque)*
Margaret Newton (1887-1971) Personne d'importance historique nationale *A contribué à enrichir les connaissances scientifiques sur les céréales résistantes à la rouille, sur les maladies de la rouille et sur la rouille de la tige du blé*	Winnipeg (Manitoba) *(Lieu recommandé pour une plaque)*
L'affaire des femmes non reconnues civilement Événement d'importance historique nationale *A permis aux femmes d'être nommées au Sénat; a établi que les Canadiennes étaient des personnes à part entière, à l'égal des Canadiens*	Ottawa (Ontario) *(Lieu recommandé pour une plaque)*

Idola Saint-Jean (1880-1945) Personne d'importance historique nationale *Chef de file du mouvement pour le suffrage des femmes au Québec et pour la réforme du code civil dans les années 1920 et 1930*	Montréal (Quebec) *(Lieu recommandé pour une plaque)*
Mary Meager Southcott (1862-1943) Personne d'importance historique nationale *A préconisé que les soins infirmiers à Terre-Neuve soient élevés au rang de profession; remarquée pour avoir introduit la méthode Nightingale*	St. John's (Terre-Neuve) *(Lieu recommandé pour une plaque)*
Ursulines de Trois-Rivières Événement d'importance historique nationale *Ordre religieux qui a offert des services d'enseignement de haute qualité pendant 300 ans*	Trois-Rivières (Québec) *(Lieu recommandé pour une plaque)*
Infirmières de l'ordre de Victoria Événement d'importance historique nationale *Importante organisation nationale offrant des soins de santé aux personnes seules ou démunies*	Ottawa (Ontario) *(Lieu recommandé pour une plaque)*
Épouses de guerre Événement d'importance historique nationale *Contribution des quelque 48 000 épouses de guerre venues au Canada à la suite de la participation des Canadiens à la Seconde Guerre mondiale*	Halifax (Nouvelle-Écosse)
Obtention du droit de suffrage par les femmes Événement d'importance historique nationale *La lutte des femmes pour obtenir le droit de vote*	Winnipeg (Manitoba) *(Lieu recommandé pour une plaque)*
Young Women's Christian Association Événement d'importance historique nationale *Organisme qui a aidé les femmes à accroître leur présence sur le marché du travail, dans l'enseignement supérieur et dans la fonction publique*	Saint John (Nouveau-Brunswick) *(Lieu recommandé pour une plaque)*

Priorités thématiques

Outre les trois priorités stratégiques générales susmentionnées, le cadre thématique révisé sert de guide pour l'identification de thèmes historiques sous-représentés.

L'ensemble des 101 désignations faites par la ministre depuis la parution du dernier *Rapport sur l'état des parcs* sont rattachées de près ou de loin aux priorités stratégiques et thématiques identifiées, et parmi ces désignations, 61 relèvent notamment d'une ou de plusieurs des 8 catégories thématiques[1]. Il est à noter, par ailleurs, que 42 de ces 61 désignations sont de nouveaux lieux historiques nationaux. Aussi variés que les thèmes, les nouveaux emplacements, personnes et événements commémorés couvrent neuf provinces et deux territoires et expriment même la présence canadienne à l'étranger.

On trouvera ci-dessous la liste des priorités thématiques et les désignations effectuées par la ministre depuis 1997.

Priorité thématique	Nombre de désignations depuis 1997
Migration et immigration	6
Relations extérieures	2
Sciences	4
Arts et apprentissage	8
Chasse et cueillette	3
Technologie et génie	6
Extraction et production	15
Architecture et design	24

[1] Sept de ces désignations apparaissent sous plusieurs catégories.

AIDE AUX LIEUX NON ADMINISTRÉS PAR PARCS CANADA : LE PROGRAMME NATIONAL DE PARTAGE DES FRAIS

Le Programme national de partage des frais est l'un des outils clés qu'utilise Parcs Canada pour aider ses partenaires à assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada. Grâce à des accords de contribution, le programme permet à Parcs Canada d'aider ses partenaires à protéger et à mettre en valeur les lieux historiques nationaux.

Depuis la parution du *Rapport sur l'état des parcs de 1997*, quinze lieux historiques nationaux répartis dans neuf provinces et un territoire ont reçu des subsides dans le cadre du programme. Il s'agit de :

- **L'Académie de Lunenburg, Lunenburg (Nouvelle-Écosse)**
  Restauration et mise en valeur
  Une des rares académies néo-écossaises du 19e siècle qui existe encore de nos jours
- **La basilique St. Patrick, Montreal (Québec)**
  Restauration et mise en valeur
  Église de style néogothique français construite en 1843-1847 et toujours au cœur de la communauté irlandaise de Montréal
- **Le musée Stephen-Leacock / Old Brewery Bay, Orillia (Ontario)**
  Stabilisation d'urgence; conservation et mise en valeur
  Ancienne maison du célèbre humoriste canadien

- **La villa Elizabeth, Kingston (Ontario)**
  Conservation et mise en valeur
  Villa de style néogothique construite en 1841
- **Parkwood, Oshawa (Ontario)**
  Conservation et mise en valeur
  Grand domaine avec jardins, datant de la Première Guerre mondiale
- **Le vieux moulin en pierre, Delta (Ontario)**
  Conservation et mise en valeur
  Un des plus vieux moulins encore debout en Ontario; construit en 1810
- **Ruthven Park, Cayuga (Ontario)**
  Conservation et mise en valeur
  Domaine pittoresque établi par l'entrepreneur David Thomson
- **Les vestiges de l'église St. Raphael, St. Raphael's (Ontario)**
  Stabilisation d'urgence
  L'une des premières églises catholiques au Canada anglais
- **La chapelle royale Christ Church, réserve Tyendinaga (Ontario)**
  Conservation et mise en valeur
  Chapelle royale historique associée à l'établissement des Mohawks en Ontario à la suite de la Révolution américaine
- **Les élévateurs à grains d'Inglis, Inglis (Manitoba)**
  Conservation et mise en valeur
  Rare rangée d'élévateurs à grains typiques de l'âge d'or de l'agriculture dans les Prairies, des années 1920 aux années 1940
- **La briqueterie Claybank, Claybank (Saskatchewan)**
  Stabilisation intérimaire, conservation et mise en valeur
  Important complexe de fabrication de briques du début du 20e siècle
- **La ferme de Seager Wheeler à Maple Grove, Rosthern (Saskatchewan)**
  Acquisition et mise en valeur
  Ferme céréalière typique du début du 20e siècle aménagée par Seager Wheeler
- **Le village agricole de Stirling, Stirling (Alberta)**
  Conservation et mise en valeur
  Type de colonisation particulier des mormons des Prairies; aridoculture irriguée
- **Arvia'juaq et Qikiqtaarjuk, Arviac (Nunavut)**
  Protection et mise en valeur
  Site où les Inuits séjournaient durant l'été, doté d'une riche histoire et d'importantes ressources in situ
- **La traversée des caribous en automne, Baker Lake (Nunavut)**
  Protection et mise en valeur
  Site d'une importance cruciale pour la survie historique de la communauté inuit.

Parcs Canada a également consenti une contribution financière pour répondre aux besoins urgents de conservation des lieux historiques nationaux menacés suivants :

- **L'église-africaine-méthodiste-Episcopal Nazrey, Amherstburg (Ontario)**
  Stabilisation d'urgence
  Église en pierre construite en 1848 par les réfugiés du chemin de fer clandestin associés à l'évêque Willis Nazery
- **L'église anglicane St. Anne, Toronto (Ontario)**
  Remplacement du toit
  Renferme des tableaux peints en 1923 par dix grands artistes, dont trois membres du Groupe des sept.

Vers un Programme national de partage des frais plus efficace

Le Programme national de partage des frais a remporté un vif succès, à tel point qu'il est devenu victime de sa propre popularité. En effet, le nombre de demandes d'aide financière pour des lieux admissibles dépasse de loin le budget réservé à cette initiative, de sorte que 66 lieux sont présentement en attente d'aide financière. Pour régler ce problème, on a soumis le programme à une étude indépendante en 1998, laquelle fut suivie d'une série de propositions visant à élargir la portée du programme et à le rendre plus équitable et plus souple. Parcs Canada procède actuellement à l'intégration de ces propositions dans un programme révisé de partage des frais.

L'ÉTAT DES PLANS DIRECTEURS ET DES ÉNONCÉS D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA

L'énoncé d'intégrité commémorative est le point de départ et la pierre angulaire des efforts de planification de tout lieu historique national. Au cours des quatre dernières années, Parcs Canada a mis l'accent sur l'élaboration d'énoncés d'intégrité commémorative pour l'ensemble des lieux historiques nationaux qu'il administre. À ce jour, on a élaboré un énoncé complet ou une ébauche d'énoncé pour plus de la moitié de ces lieux. Bien qu'il s'agisse là d'un résultat appréciable, le concept reste novateur et son application requiert des ajustements. À cette

Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais, lieu historique national administré par Parcs Canada

fin, Parcs Canada procède actuellement à la révision des *Lignes directrices pour l'élaboration des énoncés d'intégrité commémorative*. La mise en commun des expériences vécues à l'interne et de celles de divers partenaires à travers le pays devrait faire en sorte que les nouvelles lignes directrices s'inspirent des succès remportés et apportent des réponses à certaines situations problématiques qui ont surgi dans des cas particuliers. Une fois complétées, les nouvelles lignes directrices seront mises à la disposition de l'ensemble des gestionnaires des lieux historiques nationaux, que les sites appartiennent ou non à Parcs Canada.

S'appuyant sur les valeurs et les objectifs décrits dans l'énoncé d'intégrité commémorative, le plan directeur expose diverses orientations à caractère stratégique qui visent à assurer l'intégrité commémorative d'un lieu historique national donné. Ce document constitue également un engagement public du ministre envers la population canadienne quant à la protection, à la mise en valeur et à l'utilisation du lieu

Bien que de nombreux lieux historiques nationaux aient fait l'objet d'un plan directeur antérieurement (voir *Annexe 4*), il y a maintenant obligation juridique de préparer de tels plans en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998). En effet, l'Agence doit dorénavant présenter au ministre un plan directeur qu'il doit déposer devant la Chambre des communes dans un délai d'au plus cinq ans après la création d'un nouveau lieu historique national. Par ailleurs, tous les autres lieux devront aussi être dotés d'un plan directeur à jour, lequel devra être déposé devant la Chambre d'ici 2003. Il s'agit là d'un défi de taille pour Parcs Canada et les 144 lieux historiques nationaux qu'il administre. Depuis le rapport de 1997, 9 plans ont été complétés, 22 sont à l'étape de l'ébauche et 62 autres devraient être achevés d'ici 2002.

ÉVALUATION DE L'ÉTAT D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE DE DOUZE LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998) stipule qu'il importe, dans l'intérêt national, d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.

Depuis son apparition, en 1994, l'énoncé d'intégrité commémorative est devenu un outil précieux de planification et de gestion des lieux historiques nationaux. Les indicateurs de l'intégrité qui figurent dans les énoncés servent de fondement lors de l'évaluation de l'état des aires patrimoniales protégées, de même que lors de l'évaluation des pratiques de gestion.

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE DE DOUZE LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

C'est dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997* que, pour la première fois, on s'est servi du concept d'intégrité commémorative pour rendre compte de l'état des lieux historiques nationaux. Le présent rapport passe en revue les progrès réalisés dans les huit lieux évalués en 1997 ainsi que quatre nouveaux lieux.

Ces douze lieux sont tout à fait représentatifs de la diversité des lieux historiques nationaux à travers le Canada. Géographiquement parlant, on les retrouve

dans tous les coins du pays alors qu'au plan historique, ils couvrent ensemble une période de quelque 500 ans. Si certains sont situés bien au cœur de l'écoumène canadien, d'autres se trouvent relativement éloignés des grands bassins de population. Ces lieux racontent des pages d'histoire des plus variées : l'immigration et la déportation, la traite des fourrures, le choc des cultures, de grandes réalisations dans le domaine du génie civil, la ruée vers l'or et l'apparition du ski dans les Rocheuses. Leur envergure varie beaucoup également : on note ainsi un lieu constitué d'une seule maison, un autre comportant plusieurs bâtiments, un autre encore qui prend la forme d'un corridor de navigation de quelque 200 kilomètres de long! Et pourtant, chacun représente à sa manière un volet significatif de l'histoire du Canada et fait face à des défis de gestion particuliers en matière de préservation de l'intégrité commémorative.
Ces douze lieux sont les suivants :

- **L'auberge de ski Skoki**
  Chalet de ski rustique des années 1930 dans le parc national Banff, en Alberta
- **Batoche**
  Ancien village métis et lieu de la bataille de Batoche, en 1885, sur la rivière Saskatchewan Sud, à mi-chemin entre Saskatoon et Prince Albert
- **Le canal Rideau***
  Remarquable vestige du 19e siècle, un canal long de 202 kilomètres, ouvert à la navigation dans l'est ontarien, reliant Ottawa et Kingston
- **Le complexe historique de Dawson***
  Groupe de bâtiments datant de l'époque de la ruée vers l'or du Klondike, Dawson City (Territoire du Yukon)
- **Fort Langley**
  Poste de traite de la compagnie de la Baie d'Hudson établi au 19e siècle sur le fleuve Fraser, à 48 km à l'est de Vancouver
- **Fort Prince-de-Galles**
  Fort en maçonnerie datant du 18e siècle associé au commerce des fourrures; situé à l'embouchure de la rivière Churchill dans la baie d'Hudson, près de Churchill (Manitoba)
- **Fort Témiscamingue**
  Vestiges d'un poste de traite des fourrures datant des 17e et 18e siècles, dans le nord-ouest québécois, à six kilomètres au sud de Ville-Marie
- **Grand-Pré**
  Lieu associé à la colonisation acadienne et à la Déportation de 1755, près de Wolfville, en Nouvelle-Écosse
- **Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais***
  Station de quarantaine pour les immigrants, de 1832 à 1937, sur une île du Saint-Laurent située à 46 km en aval de Québec
- **Maison de Sir John Johnson**
  Maison construite à la fin du 18e siècle associée à Sir John Johnson et à l'immigration de loyalistes dans le Haut-Canada, à Williamstown (Ontario)
- **Red Bay***
  Lieu témoin de l'industrie basque de la chasse à la baleine au 16e siècle, sur la rive sud du Labrador, près de la partie nord du détroit de Belle-Isle
- **Rocky Mountain House**
  Vestiges de postes de traite concurrents établis par les compagnies du Nord-Ouest et de la Baie d'Hudson, sur les rives de la rivière Saskatchewan-Nord, près du village de Rocky Mountain House (Alberta)

* Ces lieux ne figuraient pas dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*.

LE TABLEAU SIGNALÉTIQUE DE L'ÉTAT D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

Le tableau à la page 56 présente en détail l'état d'Intégrité des 12 lieux, faisant appel, tout comme dans le rapport précédent, à 19 indicateurs clés répartis sous trois grands volets : état des ressources, efficacité des communications et pratiques de gestion. Pour indiquer les résultats obtenus, on s'est servi du principe bien connu des feux de circulation (feu vert, jaune et rouge), qui permettent de faire des comparaisons intéressantes entre les lieux et les indicateurs. L'écart entre un feu vert (l'état souhaité) et l'état réel du lieu sont indiqués à l'aide d'un feu jaune (un certain écart) ou d'un feu rouge (un écart substantiel). Pour d'autres détails plus précis sur le barème d'évaluation, le lecteur est invité à consulter la légende explicative qui figure au bas du tableau.

LES RÉSULTATS QUI SE DÉGAGENT DU TABLEAU

Globalement, le tableau signalétique indique que la situation s'est améliorée par rapport à 1997, et ce, dans chacun des trois volets. Ces améliorations démontrent par ailleurs que le concept d'intégrité

commémorative s'est révélé un outil de gestion efficace. Pour la plupart des lieux historiques nationaux évalués, les résultats obtenus semblent également démontrer que l'application de la notion d'intégrité commémorative a porté fruit.

L'état des ressources

Le premier volet porte sur l'état des ressources patrimoniales du lieu. Les cotes octroyées portent sur la valeur historique d'une ressource en particulier; si la ressource, par exemple, consiste en un vestige — disons une cheminée et les restes d'une fondation — on l'évalue pour ce qu'il est. Ainsi, un bâtiment ancien ne sera pas pénalisé par une cote négative (feu rouge) simplement parce qu'il ne répond pas aux exigences du code du bâtiment.

Lors de l'analyse de ce volet, on s'est rendu compte qu'un certain nombre de lieux renfermaient diverses ressources du même type. Dans pareils cas, il a souvent fallu généraliser pour établir l'état global d'intégrité du lieu. Par exemple, le lieu historique national de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais compte plus d'une trentaine de bâtiments d'importance historique nationale, dont l'état varie de « bon » à « médiocre »; le lieu a donc reçu un feu jaune. Une flèche pointant vers le haut (↑) placée à côté d'un feu indique qu'on a prévu prendre des mesures correctives ou, comme dans l'exemple précité, qu'on est à réagir pour remédier au problème.

Synthèse des résultats obtenus

Trois lieux ont déclaré que leurs ressources patrimoniales étaient, dans l'ensemble, en bon état (feu vert); 8 autres sont dans un état passable (jaune) et un, l'Auberge-de-ski-Skoki, est toujours en très mauvais état (feu rouge). Quatre des huit lieux évalués en 1997 ont déclaré que les mesures correctives apportées avaient permis d'améliorer leur état général, ce qui est un indice de progrès. Aucun des lieux n'a vu sa cote générale se déprécier par rapport à l'évaluation de 1997.

Sur les 4 nouveaux lieux faisant l'objet d'une évaluation cette année, 3 ont déclaré que leur état général était « passable » et un a indiqué qu'il était « bon ». Deux lieux, soit le Complexe historique de Dawson et le canal Rideau, ont pour leur part indiqué que leurs « lieux de commémoration désignés » sont menacés en raison de changements qui sont survenus ou pourraient survenir dans des secteurs limitrophes qui ne relèvent pas de leur juridiction. La valeur de tels lieux repose largement sur le fait que ces derniers font partie intégrante d'ensembles plus imposants et plus complexes mais, du même fait, ils sont vulnérables aux interventions et aux pressions externes qui peuvent menacer, en tout ou en partie, certaines de leurs ressources et de leurs valeurs les plus significatives. Pour être en mesure d'assurer l'intégrité commémorative de ces lieux, les gestionnaires doivent s'efforcer de sensibiliser les intervenants locaux ou régionaux et de rechercher leur collaboration.

Efficacité des communications

L'évaluation de l'efficacité de la communication des valeurs patrimoniales d'un lieu historique national est capitale pour rendre compte de l'état de son intégrité commémorative. En règle générale, la mesure de cette efficacité porte sur trois aspects : 1) le degré de compréhension des messages par le public; 2) le niveau de satisfaction du public; 3) l'amplitude de l'utilisation par le public des activités d'interprétation, des publications et des moyens de communication employés. Si l'évaluation des deux derniers éléments ne pose habituellement pas de difficulté particulière, il n'en va pas de même lorsque vient le temps d'estimer dans quelle mesure le public comprend bien les messages qui lui sont présentés. À titre d'exemple, les études réalisées auprès des visiteurs dans un certain nombre de lieux indiquent un niveau élevé de satisfaction à l'égard des programmes d'interprétation qui sont offerts. Toutefois, dans les mêmes lieux, on s'est aperçu que la plupart des visiteurs, à la suite de leur visite, n'étaient même pas en mesure de dire pourquoi le lieu revêtait une importance nationale. Ce manque de compréhension remet en question aussi bien l'efficacité du programme d'interprétation que les techniques d'évaluation utilisées.

Dans la plupart des lieux, à l'heure actuelle, l'efficacité de la communication est évaluée par le

biais d'un questionnaire d'enquête normalisé. Bien que les études auprès des visiteurs permettent de recueillir d'intéressantes données, elles ne sont pas vraiment conçues pour mesurer avec précision le degré de compréhension qu'a le public des principaux messages qui lui sont communiqués à un lieu historique donné. Mais puisqu'une communication efficace des valeurs patrimoniales est une composante essentielle de l'intégrité commémorative, il importe d'en bien évaluer le degré d'efficacité et de consacrer à cette tâche les efforts nécessaires. On a d'ailleurs commencé à s'attaquer à ce problème et le lecteur intéressé obtiendra de plus amples informations en se reportant au *Plan d'action pour le renouvellement de la mise en valeur du patrimoine à Parcs Canada*, au chapitre 3.

Note : tout comme en 1997, les colonnes « Efficacité des médias » et « Compréhension du public » qui figurent dans le tableau portent la mention « N.C. » (non coté car non rapporté), sauf s'il existe des données précises et fiables pour le lieu en question.

Synthèse des résultats obtenus

L'efficacité de la communication des valeurs patrimoniales des lieux historiques nationaux constituait le volet le plus décevant et le plus problématique dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*. En effet, quatre des huit lieux avaient indiqué d'importantes lacunes (feu rouge) dans l'effort de communication en général de même que sous la rubrique clé de la communication intitulée d'« importance nationale ». Trois lieux avaient indiqué certaines lacunes (feu jaune) alors qu'un seul lieu avait obtenu une cote générale « bien ». Comme le signalait le rapport de 1997, les résultats étaient pour le moins inquiétants.

Même s'ils font état d'un progrès sensible, les résultats de 1999 demeurent toujours préoccupants. Des huit lieux examinés en 1997, deux seulement indiquent maintenant connaître globalement de sérieuses lacunes (feu rouge), alors que quatre font état de problèmes modérés en matière de communication (feu jaune) et que deux, enfin, obtiennent une cote globale acceptable (feu vert). Du côté des quatre nouveaux lieux examinés, on obtient deux cotes vertes, une cote jaune et une cote rouge.

La situation vécue au lieu historique national du Fort-Témiscamingue appelle des éclaircissements. Ce lieu est fermé au public depuis mai 1998 en raison d'un problème de revendication territoriale. Puisque le lieu a donc été fermé pendant toute l'année 1999, sa capacité de communiquer l'importance historique nationale s'est ainsi avérée nulle, ce qui lui a valu une cote rouge. Au cours des quelques dernières années, toutefois, le lieu a fait l'objet d'importants investissements qui ont permis de renouveler entièrement les installations et les activités d'interprétation; ces nouveaux éléments seront en place lorsque le lieu rouvrira ses portes au public.

Au nombre des problèmes qui n'ont toujours pas été réglés depuis 1997, figurent les cas de Batoche et de Grand-Pré, qui continuent d'indiquer de sérieuses lacunes sous la rubrique « Éventail et complexité des perspectives présentées ». L'importance nationale de ces lieux est liée à des sujets d'histoire particulièrement controversés, mais leurs programmes d'interprétation tendent à mettre l'accent sur une seule perspective historique. Ce déséquilibre tient à la fois à l'orientation récente de l'historiographie et à l'opinion prépondérante des communautés locales sur la question. Néanmoins, Parcs Canada a le devoir d'exprimer non seulement le point de vue le plus actuel ou le plus populaire, mais également l'ensemble des thèses et des points de vue en présence, de manière à refléter toute la complexité de l'histoire commémorée dans un lieu historique national. La cote rouge indique donc que les perspectives historiques divergentes ne sont pas présentées de façon équivalente dans ces deux lieux. Il faut toutefois noter qu'à l'un et l'autre endroit, on s'est dit résolu à corriger la situation.

Le problème observé au lieu historique national de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais est quelque peu différent. Ce lieu fait face au défi de communiquer trois thèmes clés d'importance nationale associés à l'immigration. À ce jour, on n'a traité adéquatement

que d'un seul de ces trois volets et, pour cette raison, le lieu s'est vu décerner une cote rouge sous la rubrique « Efficacité de la communication ». Une fois de plus, il faut noter que le lieu dispose de plans précis pour compléter son programme d'interprétation en y incorporant les autres thèmes.

Pratiques de gestion

La gestion des ressources culturelles repose sur la prémisse suivante : si on s'inspire de bons principes et qu'on a recours à de bonnes pratiques de gestion, les décisions et les mesures prises vont invariablement contribuer à assurer l'intégrité commémorative. À long terme, le succès en matière de conservation des ressources et de communication des valeurs patrimoniales repose essentiellement sur de bonnes pratiques de gestion.

La politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada compte une soixantaine de mesures pratiques et d'activités destinées à assurer une bonne gestion des ressources culturelles. Comme il se serait avéré laborieux de faire rapport sur chacune, on a donc fait le choix de cinq pratiques qui ont été retenues comme indicateurs de l'état de la gestion des ressources culturelles de nos lieux historiques nationaux.

Inventaire et évaluation des ressources culturelles

Selon le premier principe fondamental de gestion d'un lieu historique national, il importe de bien identifier l'ensemble des ressources culturelles du lieu et d'en définir la valeur historique. Ces valeurs doivent être déterminées de telle manière que les ressources puissent être gérées en conséquence. Cette pratique s'applique autant à l'ensemble du lieu visé par la désignation qu'aux éléments qui le composent.

Respect des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles

Les considérations reliées à la gestion des ressources culturelles doivent être prises en compte lorsque doit intervenir une décision quelconque au sujet du lieu.

Archives et registres (archéologie)

Cet indicateur devrait idéalement s'appliquer à tous les types d'archives ou de registres reliés aux ressources culturelles, mais, tout comme c'était le cas en 1997, le présent rapport ne porte encore que sur les archives archéologiques.

Programmes d'entretien

Cet indicateur permet d'évaluer dans quelle mesure les programmes continus d'entretien font partie intégrante de la gestion des ressources culturelles du lieu.

Suivi et mesures correctives

Cet indicateur permet d'évaluer dans quelle mesure on fait le suivi des questions particulièrement préoccupantes telles que l'état des ressources et l'efficacité des communications, et si des mesures correctives ont été prises pour remédier à la situation suite au suivi. On peut considérer les rapports sur l'état des lieux patrimoniaux protégés comme des instruments de suivi.

Synthèse des résultats obtenus

Des trois volet passés en revue, c'est celui-ci, rattaché aux pratiques de gestion, qui a fourni les résultats les plus impressionnants. En effet, cinq lieux ont indiqué n'observer, dans l'ensemble, que de légères déficiences, alors que sept autres lieux mentionnaient n'éprouver aucun problème particulier (feu vert).

Tableau d'intégrité commémorative

	Batoche		Fort Langley		Fort Témiscamingue		Grand-Pré		Fort Prince-de-Galles		Rocky Mountain House		Maison de Sir John Johnson		Auberge de ski Skoki		Dawson	Grosse-Île	Red Bay	Canal Rideau
L'ÉTAT DES RESSOURCES																				
Général	●	–	●	↑	●	↑		↑	●	–	●	–		↑		–	●	●		●
Ressources reliées à l'importance nationale	●	–	●	↑	●	–		–	●	–	●	–		↑		–	●	●		●
Autres ressources culturelles		–	●	↑		↑		↑	●	–		–		↑		–			●	●
Types de ressources culturelles																				
• Endroit désigné		–	●	–	●	–		↑		–	●	–		–		–				●
• Caractéristique du paysage	●	–	●	–	●	↑		↑	●	–	●	–		–		–	●	●		●
• Édifices, structures		↓		–		↑		↑	●	–	●	–		–		↑		●		
• Lieux archéologiques		–	●	–		↑		–		–		↓		–		S.O.	●	●		●
• Objets	●	↑		↑	●	↑		–	●	–		↑	●	–		–		●		
Autres ressources patrimoniales (p. ex. naturel)	●	–		–		–		–	●	–	●	↑		–		–		●	●	●
EFFICACITÉ DES COMMUNICATIONS																				
Général	●	–		↑		↓	●	–		↑	●	↑	●	↑		–				●
Importance nationale	●	–		↑		↓	●	–		–		–	●	↑		–				●
Autres valeurs patrimoniales		–		↑		↓	●	–		–	●	↑	●	↑		–	●	●	●	●
Efficacité des médias		–		–		–		–		–		–		–		–		●		
Compréhension de l'auditoire		–		–		–		–		–		–		–		–		●		
Étendue et complexité des perspectives présentées		–		↑		↓		–		↑	●	↑	●	–		–				●
Valeurs générales des lieux historiques nationaux	●	↑		↑		↓	●	↑	●	↑	●	↑	●	↑		–				●
PRATIQUES DE GESTION																				
Général	●	–		↑		↑		–		↑	●	↑	●	↑	●	–				●
Inventaire et évaluation des ressources culturelles	●	↑	●	↑	●	↑		–		↑	●	–	●	–	●	↓		●		●
Respect des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles	●	–		–		↑		–		–	●	–		↑	●	–				●
Archives et registres (archéologie)	●	↑		–		–	●	–		–	●	–		–		–	●	●		●
Programmes d'entretien	●	–		↑		–		–	●	–	●	↑	●	↑	●	↓				
Suivi et mesures correctives	●	–		↑		↑	●	↑	●	↑		↑	●	↑	●	–				

LÉGENDE – les symboles

Les points en couleurs dans la colonne de gauche sous les huit premiers lieux représentent les feux de circulation. **Ils renvoient à l'état même du lieu au moment où l'évaluation a eu lieu (août-septembre 1999)**.

- Le vert indique : bien, efficace ou actuellement sans lacune. Les indicateurs en vert ne représentent aucune menace pour l'intégrité commémorative du lieu, même s'il peut y avoir de légères lacunes.
- Le jaune indique : passable, acceptable ou une légère lacune ou menace. De légères améliorations sont nécessaires.
- Le rouge équivaut à une cote médiocre, inefficace, ayant des lacunes sérieuses, ou à l'absence de caractéristique importante (qu'elle soit reliée à l'état, aux communications ou aux pratiques de gestion retenues).

« S.O. » signifie sans objet.

« N.C. » signifie non coté ou non visé par le rapport.

Le signe plus (+) ou moins (-) indique que l'état actuel est plus ou moins près de la couleur précédente ou suivante.

Une flèche utilisée de concert avec un point en couleurs renvoie à une tendance actuelle, mais ne fait pas partie de l'évaluation courante ou de l'état de l'efficacité.

Sous la colonne de droite sous chacun des huit premiers lieux :

↑ Une flèche pointant vers le haut indique que l'état actuel ou le niveau d'efficacité s'est amélioré de façon appréciable depuis le rapport de 1997;

– indique aucun changement mesurable depuis le rapport de 1997;

↓ une flèche pointant vers le bas indique que l'état actuel ou le niveau d'efficacité s'est détérioré sensiblement depuis le rapport de 1997.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

L'INITIATIVE DU CHEMIN DE FER CLANDESTIN

Le « chemin de fer clandestin » est une expression servant à décrire le réseau clandestin qui, au 19e siècle, a aidé les esclaves fuyant les états sudistes à gagner les états libres du nord ou le Canada. Quelque 20 000 réfugiés afro-américains se sont ainsi établis au Canada, surtout dans le sud de l'Ontario, entre 1820 et 1860.

En 1995, Parcs Canada a entrepris un projet visant à identifier, à commémorer et à appuyer divers aspects de l'histoire du Chemin de fer clandestin. Ce travail s'est effectué de concert avec des représentants du *United States National Park Service*, des représentants des lieux et des musées reliés au Chemin de fer clandestin ainsi qu'avec le concours du secteur de l'identité canadienne du ministère du Patrimoine canadien. À ce jour, cette initiative a donné les résultats suivants :

- Une tournée d'étude, en 1997, de plusieurs lieux reliés au Chemin de fer clandestin aux États-Unis et au Canada.
- La signature, en mai 1998, d'un protocole d'entente entre Parcs Canada et le *United States National Park Service (USNPS)* liant les deux parties à l'égard d'un certain nombre de projets, incluant l'Initiative conjointe USNPS/Parcs Canada pour le Chemin de fer clandestin.
- En février 1999, suite aux recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, la ministre a désigné deux nouveaux lieux historiques nationaux reliés au Chemin de fer clandestin au Canada. Il s'agit de l'Établissement-Buxton, près de Chatham, en Ontario, et de l'église African Methodist Episcopal Nazrey, à Amherstburg, en Ontario. La ministre a également désigné Thornton et Lucie Blackburn « personnes d'importance historique nationale » en raison des liens qui les associent aux établissements issus du Chemin de fer clandestin.
- En février 1999, inclusion, dans les lieux historiques nationaux suivants, de thèmes connexes reliés au Chemin de fer clandestin : Fort-Malden à Amherstburg, Fort-George à Niagara-on-the-Lake de même que Osgoode Hall, St-Lauwrence Hall et la Maison George-Brown à Toronto.
- Contribution financière de Parcs Canada pour divers travaux d'urgence à l'église African Methodist Episcopal Nazrey.
- Formation, dans le sud-ouest ontarien, d'un réseau de lieux reliés au Chemin de fer clandestin, grâce à l'aide du secteur de l'Identité canadienne, programme du multiculturalisme. Le lieu historique national du Fort-Malden, administré par Parcs Canada, participe en tant que membre associé. Le réseau prévoit coordonner et améliorer les travaux de conservation, de mise en valeur, de partage d'informations et de commercialisation des lieux reliés au Chemin de fer clandestin, tant au pays qu'à l'étranger.
- Réalisation d'un guide des lieux reliés au Chemin de fer clandestin aux États-Unis et au Canada, qui doit être publié en 2001 par le *United States National Parks Service* et Parcs Canada, en collaboration avec le *National Tour Association*.

LES ÉDIFICES FÉDÉRAUX DU PATRIMOINE

Notre patrimoine architectural enrichit nos collectivités, nous renseigne sur notre passé et sur le présent et renforce notre sentiment d'identité. Le gouvernement fédéral, qui est le plus important propriétaire immobilier au Canada, joue un rôle clé en matière de protection continue du patrimoine

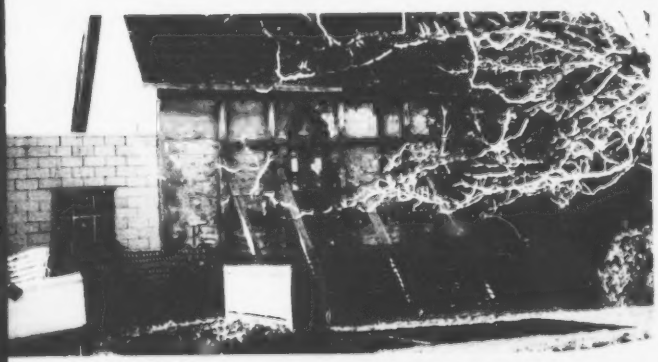

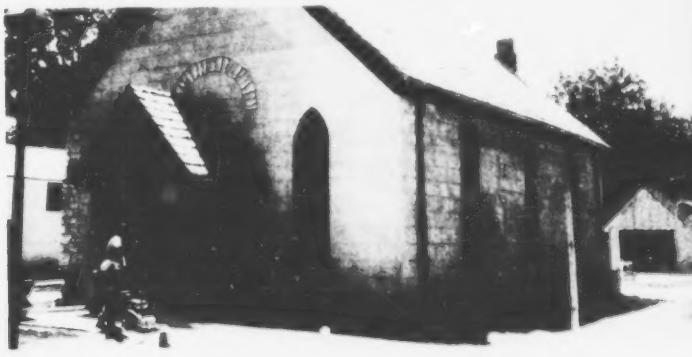

L'église African Methodist Episcopal Nazrey à Amherstburg, en Ontario, avant et après les travaux d'urgence.

L'INITIATIVE DU CHEMIN DE FER CLANDESTIN

Le « chemin de fer clandestin » est une expression servant à décrire le réseau clandestin qui, au 19e siècle, a aidé les esclaves fuyant les États-Unis à gagner les États libres du nord ou le Canada. Quelque 20 000 réfugiés afro-américains se sont ainsi établis au Canada, surtout dans le sud de l'Ontario, entre 1820 et 1860.

LES ÉDIFICES FÉDÉRAUX DU PATRIMOINE

Notre patrimoine architectural enrichit nos collectivités, nous renseigne sur notre passé et sur le présent et renforce notre sentiment d'identité. Le gouvernement fédéral, qui est le plus important propriétaire immobilier au Canada, joue un rôle clé en matière de protection continue du patrimoine

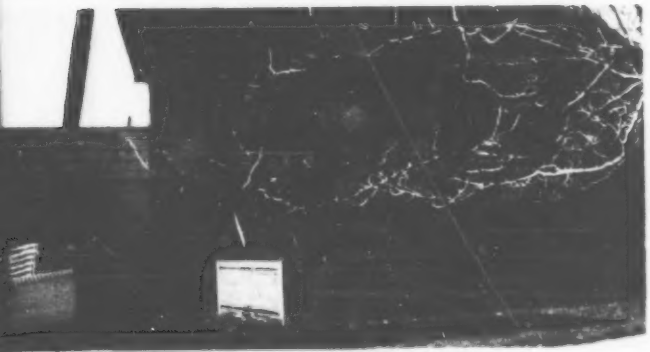

L'église African Methodist Episcopal Nazrey à Amherstburg, en Ontario, avant et après les travaux d'urgence.

architectural du pays. Reconnaissant l'importance et le caractère irremplaçable de ce patrimoine, le gouvernement fédéral a adopté, en 1982, la Politique sur les édifices fédéraux à valeur patrimoniale. En 1987, le Conseil du Trésor la déclarait politique d'administration des biens immobiliers en vertu de laquelle les ministères fédéraux, lorsqu'ils achètent, utilisent ou aliènent des édifices, doivent veiller à en préserver le cachet patrimonial.

Le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, qui aide les ministères à déterminer l'état patrimonial de leurs édifices, relève de Parcs Canada. Avec l'appui d'un comité interministériel constitué de représentants des ministères, le Bureau évalue la valeur patrimoniale d'un édifice à partir de critères reconnus internationalement. Selon les résultats de l'évaluation, la ministre peut accorder à l'édifice la mention « classé », soit le plus haut niveau d'importance, ou la mention « reconnu ». Depuis la mise en application de cette politique, en 1982, quelque 6 332 édifices fédéraux ont été évalués; 277 d'entre eux ont été « classés » et 1 138 ont été « reconnus ». Le tableau qui suit indique le nombre d'édifices évalués et désignés depuis la parution de *L'état des parcs, rapport 1994* :

Édifices appartenant au gouvernement fédéral	Volet indiqué 1992-1994	Volet indiqué 1995-1999	TOTAL
Nombre évalué	4 514	1 818	6 332
Désignés comme classés	223 (5 %)	54 (3 %)	277 (4 %)
Désignés comme reconnus	887 (20 %)	251 (14 %)	1 138 (18 %)
Non désignés	3 404 (75 %)	1 513 (83 %)	4 917 (78 %)

À l'heure actuelle, l'inventaire compte 265 édifices fédéraux du patrimoine qui sont « classés » et 1 046 qui sont « reconnus ». Il convient cependant de préciser que le gouvernement fédéral administre 57 104 édifices, ce qui veut dire que ceux qui sont désignés ne représentent que 2,3 pour cent de tous les édifices appartenant à l'État.

À ce jour, un peu plus de 10 pour cent de l'inventaire fédéral des édifices a été évalué, mais une bonne part des édifices restants ne le seront peut-être jamais. Les édifices de moins de 40 ans, en effet, sont exclus de même que les édifices appartenant à des sociétés d'État et à des agences. Par conséquent, dans l'état actuel des choses, d'importants édifices tels que les bureaux de poste ne sont pas protégés.

Le manège militaire Les Voltigeurs de Québec, rue Grande-Allée, à Québec, un édifice fédéral du patrimoine

Les édifices fédéraux du patrimoine sont situés dans 321 agglomérations à travers le Canada. Citons, à titre indicatif, le phare de l'île Coffin, en Nouvelle-Écosse, le manège militaire Les Voltigeurs de Québec, sur la Grande-Allée à Québec, les édifices du Parlement à Ottawa, le manège militaire de Yorktown, en Saskatchewan, le musée du Parc-Banff, dans le parc national Banff, et l'Observatoire fédéral d'astrophysique à Victoria. Outre leur contribution à la richesse patrimoniale de leur localité, les édifices fédéraux du patrimoine assurent une présence continue du

Le Phare de la Point Abino, sur le lac Érié, en Ontario, un édifice fédéral du patrimoine

fédéral dans les centres, grands et petits, à travers le Canada.

Vingt-trois ministères, sociétés d'État et agences se partagent la responsabilité de l'entretien des édifices fédéraux du patrimoine. Parcs Canada en administre le plus grand nombre, soit 122 qui ont été « classés » et 365 « reconnus ». D'autres instances importantes ont également sous leur tutelle administrative des édifices fédéraux du patrimoine; mentionnons le ministère de la Défense nationale (55 édifices classés et 231 reconnus), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (35 classés et 142 reconnus), la Garde côtière canadienne (18 classés et 107 reconnus), et la Commission de la Capitale nationale (9 classés et 61 reconnus).

Le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine offre son appui aux ministères propriétaires en passant en revue les interventions proposées susceptibles de changer les caractéristiques patrimoniales des édifices désignés. S'il faut effectuer des réparations ou apporter des modifications à de tels édifices, le propriétaire a l'obligation de s'adresser au Bureau pour déterminer les meilleurs moyens à prendre aux fins de protéger les caractéristiques patrimoniales de l'édifice. Au cours des cinq dernières années, le Bureau a dispensé ses conseils dans plus de 600 projets touchant divers édifices, depuis des monuments nationaux tels que les édifices du Parlement et de la Cour suprême à Ottawa, jusqu'au manège militaire Green, sur la base des Forces canadiennes de Gagetown, au Nouveau-Brunswick.

LES TENDANCES ACTUELLES

Depuis la parution de *L'état des parcs, rapport 1994*, on dénote une augmentation marquée du nombre d'édifices désignés dont le gouvernement s'est défait. Ce phénomène est largement attribuable, depuis le milieu des années 1990, à la réduction des effectifs au sein du gouvernement fédéral. De nombreux édifices fédéraux ayant été déclarés excédentaires par rapport aux besoins, ces immeubles ont été cédés par vente ou transfert ou, encore, ont été démolis. À ce jour, 79 édifices fédéraux du patrimoine (5,6 pour cent du nombre total des édifices désignés) ont été vendus ou transférés, alors que depuis 1994, 26 autres édifices (1,8 pour cent du total), soit près des deux-tiers, ont été démolis. Il est inquiétant de constater que ce nombre pourrait augmenter au cours des prochaines années, à mesure que le gouvernement fédéral continuera d'aliéner ses édifices.

LES GARES FERROVIAIRES PATRIMONIALES

Adoptée en 1990, la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales* affirme l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de la protection de cette partie du patrimoine bâti du pays. L'administration de cette loi relève de Parcs Canada.

Conformément à la loi, c'est la ministre du Patrimoine canadien, à la suite d'une recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, qui désigne les gares ferroviaires patrimoniales. La loi oblige les compagnies ferroviaires à charte fédérale à obtenir la permission du Gouverneur en conseil avant de déplacer, de détruire, de modifier ou d'aliéner une gare ferroviaire patrimoniale et avant d'en modifier toute caractéristique d'ordre patrimonial. Elle permet également au public de s'opposer aux interventions qui pourraient éventuellement être considérées comme nuisibles à une gare ferroviaire patrimoniale ou à ses éléments patrimoniaux. Parcs Canada veille à la conformité à la loi, laquelle prévoit des amendes substantielles en cas d'infraction.

La gare de Saskatoon, gare ferroviaire patrimoniale fédérale

Signalée pour la dernière fois dans *L'état des parcs, rapport 1994*, cette initiative de conservation a connu un vif succès. L'évaluation des gares ferroviaires admissibles à travers le pays a été complétée en 1997. Le tableau qui suit présente sommairement les données actuelles :

Gares ferroviaires	Totals 1988-1994	Total 1994-1999	Total
Évaluées	205 *	91	296
Désignées patrimoniales	137 [67 %]	39 [43 %]	176 [60 %] **

* Une erreur s'est glissée dans *L'état des parcs, rapport 1994*, alors qu'on avait indiqué 216 à cet endroit.

** De ce total, six gares ont été endommagées ou détruites par incendie et 52 ont été vendues ou font l'objet de proposition de vente.

Depuis 1994, Parcs Canada veille à la conformité aux règlements découlant de cette loi, passe en revue les interventions proposées et veille à ce que les travaux soient réalisés conformément aux modalités et aux conditions autorisées par le Gouverneur en conseil. Lorsqu'une gare ferroviaire désignée est vendue à une entité non régie par la loi, Parcs Canada incite la province ou le territoire concerné à appliquer à celle-ci sa propre législation touchant la protection des ressources historiques. Au cours de l'exercice financier 2000-2001, Parcs Canada compte élaborer et mettre en œuvre un processus plus formel pour effectuer un suivi de l'état patrimonial des gares ferroviaires désignées.

LE PROGRAMME NATIONAL DES LIEUX DE SÉPULTURE DES PREMIERS MINISTRES DU CANADA

Suite aux inquiétudes exprimées à l'égard de l'entretien et de la conservation à long terme des lieux où reposent les anciens premiers ministres du pays, le gouvernement fédéral a instauré un programme visant à préserver et honorer leur lieu de sépulture. Annoncé par la ministre du Patrimoine canadien, en novembre 1998, le Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada a été lancé en février 1999. Ce programme relève de Parcs Canada.

L'objectif premier de ce programme consiste à veiller à ce que les lieux de sépulture des premiers ministres du Canada soient préservés avec respect. Dans un deuxième temps, il vise à renseigner les Canadiens sur la vie et l'œuvre de nos anciens premiers ministres et à leur faire connaître l'endroit où ces derniers sont inhumés. Les éléments du programme se définissent comme suit :

- Élaborer un plan de conservation, améliorer le paysage en place, installer une plaque informative et un drapeau du Canada sur chaque lieu de sépulture;
- Organiser des cérémonies dans chaque lieu d'inhumation pour rappeler la mémoire des anciens premiers ministres qui y reposent;
- Produire une petite publication qui souligne les contributions de chaque premier ministre;
- Créer et mettre en ligne un site internet pour le programme, lequel offrira de l'information pertinente et des liens vers des sites connexes.

Parcs Canada a consulté les représentants des familles et les responsables des cimetières pour s'assurer que tous les aspects du programme reçoivent leur appui et qu'ils soient mis en œuvre avec la déférence requise. Les réactions du public ne se sont pas faits attendre : pour répondre à la demande, les dépliants d'information ont déjà été soumis à une quatrième réimpression alors que les cérémonies individuelles ont attiré de nombreuses personnes. Le programme a suscité un vif intérêt auprès des médias, sans parler du site internet qui a reçu de nombreux visiteurs.

À ce jour, huit cérémonies ont été organisées pour les premiers ministres suivants : Sir John A. Macdonald, Alexander Mackenzie, Sir Mackenzie Bowell, Sir Robert Laird Borden, Sir John Sparrow Thompson, Sir Charles Tupper, Arthur Meighen et William Lyon Mackenzie King. On prévoit, pour l'an 2000-2001, tenir des cérémonies pour les cinq autres premiers ministres inhumés au Canada*. Il s'agit de Sir Wilfrid Laurier, de Sir John Joseph Caldwell Abbott, de Louis Stephen St-Laurent, de John George Diefenbaker et de Lester Bowles Pearson.

* *L'ancien premier ministre R.B. Bennett repose à Surrey, en Angleterre.*

3. AUX CANADIENS DE PARTICIPER

INTRODUCTION

LES PARCS NATIONAUX, LES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX ET LES AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION DU CANADA APPARTIENNENT À TOUS LES CANADIENS QUI PEUVENT AINSI, À LOISIR, APPRÉCIER, COMPRENDRE ET PROFITER DE CES AIRES PATRIMONIALES... TOUT EN LES PROTÉGEANT. D'AILLEURS, POUR ASSURER LE BIEN-ÊTRE ET L'AVENIR DE CE RÉSEAU DE LIEUX EXCEPTIONNELS, IL EST ABSOLUMENT ESSENTIEL NON SEULEMENT DE BIEN COMPRENDRE TOUTE L'IMPORTANCE QUE LE PATRIMOINE CANADIEN REVÊT POUR LE PAYS ET POUR LE MONDE ENTIER, MAIS ÉGALEMENT D'APPUYER TOUS LES EFFORTS VISANT À LE PROTÉGER.

SENSIBILISATION PUIS PARTICIPATION

Parcs Canada ne peut pas, à lui seul, protéger ou veiller à la conservation de tous les lieux qui, d'après leur désignation, représentent de façon significative l'histoire du Canada et ses milieux naturels. L'Agence a donc conçu et mis en œuvre des activités de communication externes et d'éducation qui incitent les Canadiens à vivre et à comprendre tous les aspects du patrimoine qu'offrent ces lieux et qui visent à cultiver, chez tous les Canadiens, et à leur faire partager un sentiment de responsabilité à l'égard de la protection de ces lieux.

Plus les Canadiens connaissent les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines de conservation du Canada, plus ils sont motivés à appuyer leur protection. Ainsi, en tant que visiteurs, ils seront portés à rechercher des activités et des expériences de caractère patrimonial qui engendreront le moins d'effets néfastes sur les ressources patrimoniales. En tant que parties intéressées et partenaires, ils seront plus ouverts aux autres et enclins à coopérer. En tant que citoyens avertis, ils seront davantage portés à agir au nom de Parcs Canada comme particuliers, bénévoles, membres d'associations coopératives et d'organisations privées ou comme membres d'autres organismes publics.

LES CANADIENS SE SONT PRONONCÉS

Depuis la parution du dernier *Rapport sur l'état des parcs de 1997*, les sondages et les enquêtes publics réalisés en 1998 et en 1999 ont permis de mieux comprendre la relation entre les Canadiens et le réseau des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux du Canada. On trouvera ci-dessous un échantillonnage des résultats et des conclusions.

VALEURS

Les lieux historiques et les parcs nationaux du Canada sont, aux yeux des Canadiens, les symboles nationaux les plus importants après leur hymne national et leur drapeau. Lorsqu'on leur demandait

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

de classer en ordre d'importance les rôles que Parcs Canada devrait jouer dans les parcs nationaux, les Canadiens ont placé « la préservation et la protection du milieu naturel à l'intérieur des limites actuelles du pays » au premier rang, « la création de nouveaux parcs nationaux du Canada pour protéger d'importantes régions sur le plan écologique » au deuxième rang, et « la création d'occasions pour enseigner et se divertir » au troisième. Dans l'ensemble, plus de 92 pour cent des gens ont déclaré qu'il est important de préserver le patrimoine du Canada, et plus de 90 pour cent des gens estiment que l'histoire du Canada est intéressante. Qui plus est, léguer notre passé revêt une importance pour nos jeunes qui ne s'intéressent pas seulement à l'histoire et à la culture, mais également à la géographie et à l'écologie.

SATISFACTION DES VISITEURS

Les Canadiens ont indiqué que visiter un lieu historique national ou un parc national est un moyen préféré d'en apprendre davantage sur leur pays et de faire directement l'expérience de leur patrimoine. De 1997 à 1999, le pourcentage de visiteurs aux parcs nationaux et aux lieux historiques nationaux qui étaient satisfaits de leur visite variait entre 79 et 99 pour cent. Dans l'ensemble, dans 93 pour cent des sondages effectués pendant cette période, Parcs Canada a atteint ou a surpassé sa norme établie de 85 pour cent en matière de satisfaction de la clientèle.

CONNAISSANCE DES RÉSEAUX NATIONAUX

En général, les Canadiens connaissent peu le réseau des parcs nationaux et le réseau des lieux historiques nationaux répandus à travers le pays. Par exemple, sur les quatre personnes sur dix qui pouvaient nommer un canal ou une voie navigable, tel que le canal Lachine ou le fleuve Saint-Laurent, seulement une personne sur dix leur accordait une importance historique. Il appert donc que le manque de sensibilisation du public est la difficulté principale touchant les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada. Cependant, malgré leur peu de connaissances à l'heure actuelle, les Canadiens indiquent qu'ils veulent en apprendre davantage sur leur patrimoine.

LES DÉFIS ASSOCIÉS AUX LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Les lieux historiques nationaux du Canada, selon des études, souffrent d'un manque de sensibilisation auprès du public. De nombreux Canadiens ne savent pas qu'il existe plus de 800 lieux historiques nationaux au Canada ou que ces lieux font partie d'un vaste réseau national. Les sondages confirment également qu'un grand pourcentage de Canadiens ne sont pas conscients du rôle que revêtent ces lieux d'importance historique nationale. Beaucoup d'entre eux estimaient, toutefois, qu'après avoir pris connaissance des lieux historiques nationaux du Canada, cela leur avait permis d'approfondir leurs connaissances de ces aires patrimoniales et de mieux apprécier les diverses cultures du Canada.

À la lumière de ces constatations, Parcs Canada a déjà commencé à adopter des mesures visant à mieux faire connaître les lieux historiques du Canada grâce aux communications externes, à des produits médiatiques et d'éducation ainsi que des activités connexes. Parcs Canada s'affaire également à rehausser le profil des lieux historiques nationaux du Canada non seulement auprès des Canadiens, mais aussi auprès des voyageurs étrangers et au sein de l'industrie touristique, tout en les encourageant à découvrir des lieux historiques moins connus au Canada.

Pour la plupart des Canadiens, l'expression « lieu historique national du Canada » ou bien évoque l'image d'un endroit particulier ou bien fait naître un sentiment général d'importance historique. Quant à l'expression « parc national du Canada », elle évoque chez un Canadien sur quatre l'image de la protection de la faune, alors qu'un Canadien sur cinq pense à un parc national en particulier. Le paysage naturel et la nature à l'état sauvage se situaient au troisième et au quatrième rang, suivi par la protection d'une région. L'expression « aire marine nationale de conservation du Canada » évoque l'idée de protection de milieux aquatiques tels que les

de classer en ordre d'importance les rôles que Parcs Canada devrait jouer dans les parcs nationaux, les Canadiens ont placé « la préservation et la protection du milieu naturel à l'intérieur des limites actuelles du pays » au premier rang, « la création de nouveaux parcs nationaux du Canada pour protéger d'importantes régions sur le plan écologique » au deuxième rang, et « la création d'occasions pour enseigner et se divertir » au troisième. Dans l'ensemble, plus de 92 pour cent des gens ont déclaré qu'il est important de préserver le patrimoine du Canada, et plus de 90 pour cent des gens estiment que l'histoire du Canada est intéressante. Qui plus est, léguer notre passé revêt une importance pour nos jeunes qui ne s'intéressent pas seulement à l'histoire et à la culture, mais également à la géographie et à l'écologie.

SATISFACTION DES VISITEURS

Les Canadiens ont indiqué que visiter un lieu historique national ou un parc national est un moyen préféré d'en apprendre davantage sur leur pays et de faire directement l'expérience de leur patrimoine. De 1997 à 1999, le pourcentage de visiteurs aux parcs nationaux et aux lieux historiques nationaux qui étaient satisfaits de leur visite variait entre 79 et 99 pour cent. Dans l'ensemble, dans 93 pour cent des sondages effectués pendant cette période, Parcs Canada a atteint ou a surpassé sa norme établie de 85 pour cent en matière de satisfaction de la clientèle.

CONNAISSANCE DES RÉSEAUX NATIONAUX

En général, les Canadiens connaissent peu le réseau des parcs nationaux et le réseau des lieux historiques nationaux répandus à travers le pays. Par exemple, sur les quatre personnes sur dix qui pouvaient nommer un canal ou une voie navigable, tel que le canal Lachine ou le fleuve Saint-Laurent, seulement une personne sur dix leur accordait une importance historique. Il appert donc que le manque de sensibilisation du public est la difficulté principale touchant les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada. Cependant, malgré leur peu de connaissances à l'heure actuelle, les Canadiens indiquent qu'ils veulent en apprendre davantage sur leur patrimoine.

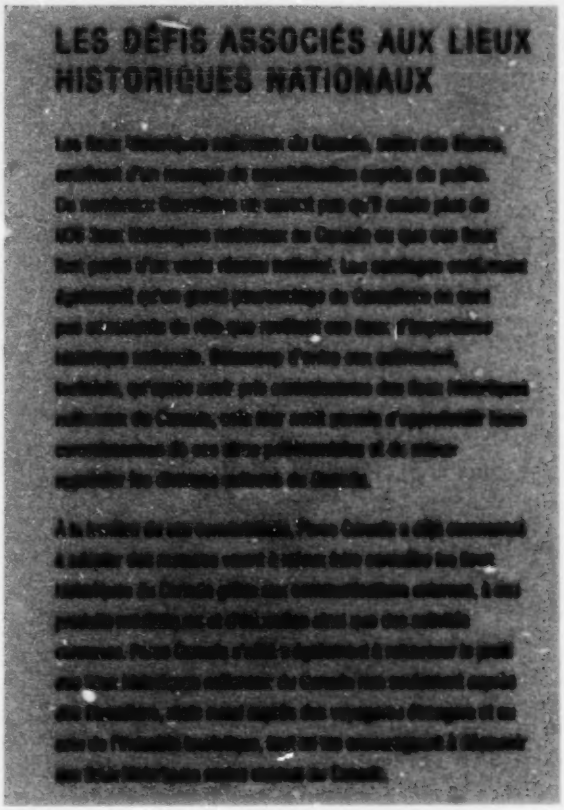

Pour la plupart des Canadiens, l'expression « lieu historique national du Canada » ou bien évoque l'image d'un endroit particulier ou bien fait naître un sentiment général d'importance historique. Quant à l'expression « parc national du Canada », elle évoque chez un Canadien sur quatre l'image de la protection de la faune, alors qu'un Canadien sur cinq pense à un parc national en particulier. Le paysage naturel et la nature à l'état sauvage se situaient au troisième et au quatrième rang, suivi par la protection d'une région. L'expression « aire marine nationale de conservation du Canada » évoque l'idée de protection de milieux aquatiques tels que les

océans, les lacs et d'autres plans d'eau, de même que la faune et la vie aquatique dans ces écosystèmes.

Dans l'ensemble, les Canadiens sont fiers des lieux historiques nationaux et des parcs nationaux du Canada, mais ils estiment ne pas connaître suffisamment la diversité de leur patrimoine national tout en souhaitant en apprendre plus long à ce sujet. Ces constatations confirment que Parcs Canada doit poursuivre ses efforts de sensibilisation et mieux faire connaître le réseau des aires patrimoniales du Canada à l'aide d'une gamme de projets de communication et d'enseignement externes.

MEILLEURE SENSIBILISATION... MEILLEURE COMPRÉHENSION

La compréhension mutuelle est la pierre angulaire de la responsabilité partagée et d'une participation active. Pour assurer l'intégrité, à long terme, des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines de conservation du Canada, Parcs Canada doit communiquer toute l'importance que revêt son mandat, soit de protéger ces aires patrimoniales, tout en encourageant tous les Canadiens à les apprécier, à les comprendre et à en profiter. Pour que les parcs nationaux du Canada puissent toujours abriter et protéger les lieux sauvages du pays, il faut assurer leur intégrité écologique. Cela veut dire que la structure et la fonction de leurs écosystèmes, ce qui comprend les divers habitats naturels, ne doivent pas souffrir de l'activité humaine, ni à l'heure actuelle, ni à l'avenir. De même, si les aires marines de conservation du Canada doivent protéger les milieux marins, les objectifs de conservation à l'intérieur de leurs limites doivent continuer de s'aligner sur l'utilisation écologique durable des lieux. Parallèlement, si les lieux historiques nationaux du Canada doivent préserver leur patrimoine culturel, il faut tout d'abord assurer leur intégrité commémorative. Cela veut dire qu'il faut veiller à les maintenir intacts et sains, tout en les mettant à l'abri de toute menace extérieure, et qu'il faut les gérer de façon à préserver leur état actuel tout en communiquant leur importance nationale.

L'initiative de sensibilisation de 1999 de Parcs Canada

Pour atteindre ces objectifs, Parcs Canada a lancé, au cours des deux dernières années, des initiatives de sensibilisation auprès des Canadiens visant plus de 2,5 millions de personnes. Ces initiatives ont permis aux Canadiens de mieux comprendre puis de soutenir le mandat de Parcs Canada, soit la protection et la préservation, de comprendre le réseau national des lieux historiques et d'apprécier les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada et d'en profiter de façon responsable et durable.

MESSAGES

Les campagnes de sensibilisation mises sur pied par Parcs Canada ciblent principalement trois publics, soit les personnes de la génération du baby-boom, les personnes du troisième âge, et les jeunes. Les messages de ces campagnes sont axés sur les trois sujets clés suivants :

1. Les valeurs et les avantages qu'offrent les réseaux des aires patrimoniales

Pour accroître le degré de connaissance du réseau des aires patrimoniales du Canada, les mesures de

sensibilisation actuelles ciblant les Canadiens soulignent que les parcs nationaux et les aires marines de conservation du Canada ont été créés en vue de représenter des milieux terrestres et marins clairement identifiés. Ils expliquent également que les lieux historiques nationaux et les canaux historiques nationaux du Canada ont été désignés en vue de commémorer des aspects significatifs du passé du pays. Ces mesures visent à transmettre l'idée que chaque élément du réseau national des aires patrimoniales exceptionnelles du Canada contribue à l'importance unique de l'environnement et de la culture du pays.

2. Assurer l'intégrité écologique et commémorative

La préservation de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada et de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada, ainsi que de la durabilité écologique des aires marines de conservation du Canada, sont au cœur du mandat de Parcs Canada. Les mesures de sensibilisation reliées à ces notions clés ne font que souligner que Parcs Canada est le gardien et le protecteur des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux du Canada. Ces mesures soulignent également que grâce à une connaissance de plus en plus approfondie et à un fondement scientifique de plus en plus large, Parcs Canada est mieux en mesure de protéger les aires patrimoniales qui relèvent de lui contre les risques et les stress qui menacent leur intégrité écologique et commémorative. Qui plus est, elles indiquent aux Canadiens que, pour appuyer ces objectifs de protection de l'intégrité écologique et commémorative, Parcs Canada veille activement à la façon dont les visiteurs utilisent ces aires patrimoniales.

3. Occasions d'apprécier ces lieux, de les comprendre et d'en profiter

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada représentent des symboles dynamiques du pays et de l'identité canadienne. Ils sont à la disposition de tous les Canadiens qui veulent les apprécier, les comprendre et en profiter. Les mesures de sensibilisation visent à mieux informer, sensibiliser et renseigner les visiteurs sur les attributs exceptionnels de ces lieux, tout en les encourageant à utiliser de façon sensée l'environnement, les services et les installations fournis dans ces aires exceptionnelles, et à participer aux programmes éducatifs qui y sont offerts.

EXPÉRIENCES SUR LES LIEUX

Chaque année, les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada reçoivent des millions de visiteurs qui viennent apprécier le cachet exceptionnel de ces aires patrimoniales. Cela présente, à son tour, un défi qu'il faut constamment relever, soit de répondre aux attentes des visiteurs et à tout l'intérêt qu'ils manifestent à l'égard des nombreuses activités tout en protégeant les ressources naturelles et culturelles qui attirent les gens. Néanmoins, les visites, qui permettent au public d'échanger directement avec le personnel de Parcs Canada, offrent une occasion rêvée de communiquer avec les gens et de les mieux renseigner.

En effet, des visiteurs avertis, bien informés et bien sensibilisés profiteront davantage d'une expérience de grande qualité et, en même temps, soutiendront les objectifs de Parcs Canada, soit l'intégrité écologique et commémorative, ainsi qu'une utilisation écologique durable. Le but premier est de faire partager aux visiteurs les valeurs de Parcs Canada et de susciter leur compréhension et leur appui à l'application de principes axés sur le tourisme durable. Pour atteindre ce but, il faut sensibiliser les gens aux attributs exceptionnels d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation du Canada, tout en les encourageant à faire une bonne utilisation de l'environnement, des services et des installations fournis, et à participer aux programmes éducatifs qui y sont offerts.

DÉCOUVRIR LES LIEUX SANS S'Y RENDRE

Il existe désormais d'autres moyens de faire l'expérience de leur richesse et de découvrir leur diversité qu'en simplement visitant les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada. En effet, au cours des dix dernières années, Parcs Canada a étudié l'utilisation de nouvelles technologies qui, de concert avec les moyens traditionnels de communication, ouvrent de nouvelles voies de communication avec les Canadiens et avec les visiteurs étrangers de tout âge.

Les approches et méthodes visant à faire découvrir les lieux sans s'y rendre permettent de mieux sensibiliser certaines personnes aux réseaux et au mandat de Parcs Canada. Il s'agit en particulier de gens qui n'ont peut-être pas l'occasion de visiter les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada. Ces approches et méthodes visent à susciter la compréhension et l'appui auprès de ce nouveau public et à l'encourager à s'occuper activement de ces aires patrimoniales, en tant que particuliers, bénévoles ou membres d'organisations privées.

Depuis 1997, Parcs Canada augmente considérablement son programme de sensibilisation visant à faire découvrir les lieux sans s'y rendre.

LA TÉLÉVISION ET LES VIDÉOS

Au cours de l'été de 1998, une annonce publicitaire d'une durée de 60 secondes intitulée *Parcs Canada d'un océan à l'autre* a été diffusée à la télévision nationale. Au printemps 1999, une vidéo d'une durée de 90 secondes sur le réseau des lieux patrimoniaux gérés par Parcs Canada a été projeté dans les cinémas à travers le Canada, vidéo présentée également lors des Jeux panaméricains, ce qui a permis d'atteindre plus de 400 000 spectateurs.

Selon une étude récente, près de la moitié des personnes interrogées estimaient que des émissions de télévision spécialisées constituaient un excellent moyen d'en apprendre davantage sur notre patrimoine naturel et culturel, un tiers d'entre elles déclarant que la télévision était l'un des outils d'apprentissage préférés.

Depuis les cinq dernières années, Parcs Canada participe, de concert avec le secteur privé, à la création de documentaires télévisés, ainsi qu'à des projets très remarqués. À titre d'exemple, la série télévisée *Great Canadian Parks*, qui a entamé une cinquième saison, présente chaque saison un reportage sur six à huit parcs nationaux. Diffusée à travers le pays sur la chaîne *Discovery Channel* et sur divers réseaux régionaux à travers le Canada, elle touche plus de 6,5 millions de spectateurs. Une autre série intitulée *History Lands*, qui atteint 1,5 million de spectateurs, parle de 13 lieux historiques nationaux du Canada chaque saison. Elle entame maintenant sa troisième saison sur la chaîne *History Television*. Également disponibles dans les écoles et les bibliothèques, ces deux séries sont aussi commercialisées à l'étranger. La série en français *Histoire Max*, qui est destinée au marché des jeunes, comprend des récits sur plusieurs lieux historiques nationaux du Canada qui parlent du patrimoine des Francophones. Elle entame sa deuxième saison sur la chaîne TFO (chaîne publique francophone de l'Ontario).

L'INTERNET

Selon des études récentes, un pourcentage élevé de Canadiens estiment de plus en plus que l'internet est un « excellent » outil pour en apprendre davantage sur notre patrimoine naturel et culturel. À la suite de ces données, on ne cesse d'alimenter, en information et en contenu éducatif destinés aux publics canadiens et internationaux, le site internet de Parcs Canada qui vise à renseigner et à faire connaître le réseau des lieux patrimoniaux du Canada. En 1999, le site avait accueilli 1 864 000 visiteurs virtuels qui ont parcouru quelque 14 millions de pages. Le nombre de demandes de

renseignements par courrier électronique continue également d'augmenter.

Les Canadiens estiment que le site internet de Parcs Canada est convivial et que l'information sur les parcs nationaux et sur les lieux historiques nationaux du Canada est très accessible. Les sollicitations répétées et intenses du site ont créé une demande de communication accrue. Pour répondre à cette demande et pour répondre aux besoins et aux attentes des internautes, Parcs Canada met le site à jour régulièrement et surveille le nombre de commentaires envoyés par courrier électronique.

Deux ajouts récents au site internet ont permis de mieux sensibiliser les gens à l'égard du réseau des aires patrimoniales au pays, en particulier les lieux historiques nationaux du Canada. *Cette semaine en histoire* parle à toutes les semaines, et ce depuis 1998, d'un événement historique canadien d'importance nationale. Les *Voyages virtuels* offrent des visites guidées vidéo ou audio de plus de 120 parcs et lieux historiques nationaux du Canada, y compris certains lieux historiques nationaux ne relevant pas de Parcs Canada.

EXPOSITIONS ITINÉRANTES

Les expositions nationales itinérantes de Parcs Canada sont présentées, en moyenne, dans dix institutions culturelles canadiennes par année. Divertissantes et éducatives, ces expositions, qui portent sur un large éventail de thèmes, présentent, à des publics variés à travers le pays, les expériences et les défis de Parcs Canada.

Chaque parc national, lieu historique national et aire marine nationale de conservation du Canada offre également une exposition qui présente le réseau national. Les expositions, qui sont conçues pour inciter les visiteurs à explorer les aires patrimoniales du Canada, présentent aux spectateurs la variété géographique et l'étendue des expériences à caractère patrimonial qu'offrent les lieux.

DES PUBLICATIONS CIBLÉES

En 1998 et 1999, Parcs Canada a collaboré avec le *Heritage Network* pour mettre sur pied un projet visant à mieux faire connaître le patrimoine canadien grâce aux journaux canadiens. Des journalistes professionnels ont été engagés pour rédiger des articles traitant des lieux historiques nationaux du Canada et des personnes, des lieux et des événements reliés à ces lieux. Ces articles, qui ont été distribués aux journaux à travers le Canada, ont paru dans plusieurs tels que *The Toronto Star, The Brandon Sun* et *The Sherbrooke Record*, pour atteindre éventuellement plus de 2,5 millions de lecteurs.

Par ailleurs, des articles d'une page sur les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada ont paru dans *Owl Magazine* et *Les Débrouillards*. Ces revues éducatives, qui sont destinées aux jeunes entre 8 et 13 ans, sont lues chaque année par plus de 100 000 jeunes lecteurs. En 1998-1999, un partenariat avec la revue *Owl Magazine* a donné lieu à une série de 10 « Histoires canadiennes » pour enfants, mettant en vedette des thèmes généraux tels que le peuplement du territoire, le développement des économies et l'expression de la vie intellectuelle et culturelle. Deux millions d'exemplaires sont actuellement distribués dans les parcs et les lieux historiques nationaux du Canada, alors que des exemplaires sont également offerts aux enseignants et à divers groupes dans les écoles à travers le pays.

RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE

La mise en valeur du patrimoine, qui est synonyme d'éducation du public au moyen d'activités d'interprétation aussi bien que sensibilisation, représente l'un des principaux moyens de communication entre Parcs Canada et le public visiteur et non-visiteur. Cette mise en valeur, tant par le biais d'expériences éducatives sur place que d'autres qui s'y rapportent, est essentielle pour mieux faire comprendre les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Dans les années 1990, des projets de restructuration dans le cadre de l'examen des programmes du gouvernement fédéral ont entraîné une réduction dans le programme d'interprétation et d'éducation du public offert par Parcs Canada dans bien des parcs nationaux et de lieux historiques nationaux du Canada. Ainsi, la réduction des effectifs, les compressions budgétaires de même que la restructuration ont contraint Parcs Canada à sérieusement réduire sa capacité de « relater l'histoire » du Canada, à travers ses aires patrimoniales d'importance nationale.

Cependant, au cours de la même période, les parties intéressées et les visiteurs ont indiqué que la mise en valeur du patrimoine représentait un élément clé très prisé du mandat de Parcs Canada. Il s'agissait également, selon eux, d'un service qui faisait partie intégrante d'une visite à un parc national ou à un lieu historique national. À la lumière de ces commentaires ainsi que suite à un examen indépendant entrepris sur l'état présent de la fonction de mise en valeur du patrimoine de Parcs Canada, certaines mesures de renouvellement de la mise en valeur du patrimoine à travers tout le réseau ont déjà été prises.

Cela s'est traduit par la publication du *Plan d'action de renouvellement de la mise en valeur du patrimoine* de 1998. Document directeur clé, le plan d'action traite de questions prioritaires tout en proposant 30 mesures concrètes pour :

- Établir un fondement solide à la prestation professionnelle des activités reliées à la mise en valeur du patrimoine;
- Veiller à ce que les visiteurs aient accès à des occasions d'interprétation de grande qualité;
- S'assurer que les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada soient synonymes d'éducation et de plaisir pour tous les Canadiens;
- Guider les décisions reliées aux investissements pour que la mise en valeur du patrimoine reçoive le financement nécessaire à la réalisation des objectifs directeurs;
- S'assurer que davantage de Canadiens et de visiteurs étrangers puissent profiter des occasions d'en apprendre sur notre patrimoine.

ORIENTATION STRATÉGIQUE DE PARCS CANADA POUR RENOUVELER L'INTERPRÉTATION ET AMÉLIORER L'ÉDUCATION DU PUBLIC

- S'assurer que davantage de Canadiens et de visiteurs apprennent à connaître le patrimoine du Canada et qu'ils comprennent et apprécient le réseau des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada, surtout quant à leurs valeurs et aux avantages qu'ils offrent;
- Offrir aux visiteurs de ces aires patrimoniales une expérience exceptionnelle de mise en valeur du patrimoine;
- Donner l'occasion à des publics cibles, en particulier aux résidants de villes clés et aux jeunes, de vivre des expériences exceptionnelles pour apprendre à mieux connaître les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada.

TOURISME PATRIMONIAL

Le tourisme patrimonial est une industrie en pleine croissance. Au Canada, les expériences vécues au sein du patrimoine représentent un moteur principal des voyages touristiques effectués tant par les Canadiens que par les étrangers. En effet, quelque 75 pour cent des attraits touristiques sont des lieux et des événements naturels et culturels. La Commission canadienne du tourisme prévoit que le Canada deviendra la principale destination quatre saisons pour communiquer avec la nature et pour vivre l'expérience de cultures et de localités diverses.

Pour réussir, le tourisme patrimonial doit être une activité durable. En ce qui concerne Parcs Canada, la durabilité passe par l'accès aux aires patrimoniales qu'il gère, sans pour autant nuire ni à leur intégrité commémorative et écologique, ni à leur raison d'être ou aux traits qui les valorisent. Il s'agit d'un équilibre fragile qu'on peut réaliser grâce à des efforts concertés et à l'aide des visiteurs, des Canadiens en général ainsi que des principales parties intéressées telles que l'industrie du tourisme et les intervenants dans le domaine de la conservation.

Dans les années 1990, des projets de restructuration dans le cadre de l'examen des programmes du gouvernement fédéral ont entraîné une réduction dans le programme d'interprétation et d'éducation du public offert par Parcs Canada dans bien des parcs nationaux et de lieux historiques nationaux du Canada. Ainsi, la réduction des effectifs, les compressions budgétaires de même que la restructuration ont contraint Parcs Canada à sérieusement réduire sa capacité de « relater l'histoire » du Canada, à travers ses aires patrimoniales d'importance nationale.

Cependant, au cours de la même période, les parties intéressées et les visiteurs ont indiqué que la mise en valeur du patrimoine représentait un élément clé très prisé du mandat de Parcs Canada. Il s'agissait également, selon eux, d'un service qui faisait partie intégrante d'une visite à un parc national ou à un lieu historique national. À la lumière de ces commentaires ainsi que suite à un examen indépendant entrepris sur l'état présent de la fonction de mise en valeur du patrimoine de Parcs Canada, certaines mesures de renouvellement de la mise en valeur du patrimoine à travers tout le réseau ont déjà été prises.

Cela s'est traduit par la publication du *Plan d'action de renouvellement de la mise en valeur du patrimoine* de 1998. Document directeur clé, le plan d'action traite de questions prioritaires tout en proposant 30 mesures concrètes pour :

- Établir un fondement solide à la prestation professionnelle des activités reliées à la mise en valeur du patrimoine;
- Veiller à ce que les visiteurs aient accès à des occasions d'interprétation de grande qualité;
- S'assurer que les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada soient synonymes d'éducation et de plaisir pour tous les Canadiens;
- Guider les décisions reliées aux investissements pour que la mise en valeur du patrimoine reçoive le financement nécessaire à la réalisation des objectifs directeurs;
- S'assurer que davantage de Canadiens et de visiteurs étrangers puissent profiter des occasions d'en apprendre sur notre patrimoine.

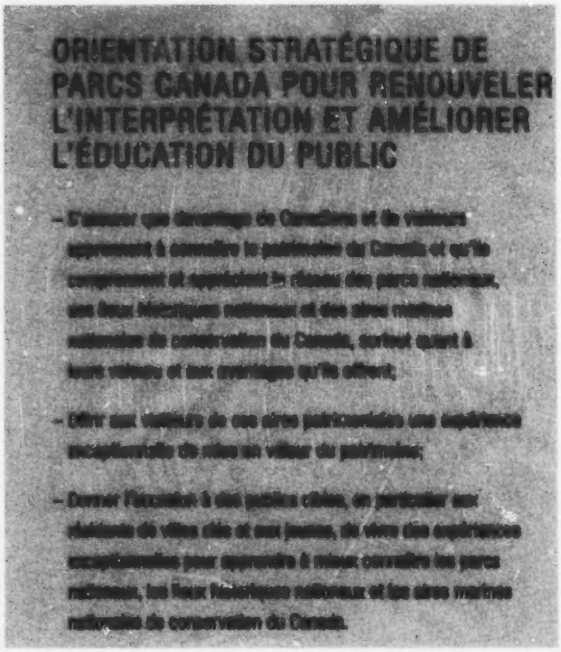

TOURISME PATRIMONIAL

Le tourisme patrimonial est une industrie en pleine croissance. Au Canada, les expériences vécues au sein du patrimoine représentent un moteur principal des voyages touristiques effectués tant par les Canadiens que par les étrangers. En effet, quelque 75 pour cent des attraits touristiques sont des lieux et des événements naturels et culturels. La Commission canadienne du tourisme prévoit que le Canada deviendra la principale destination quatre saisons pour communiquer avec la nature et pour vivre l'expérience de cultures et de localités diverses.

Pour réussir, le tourisme patrimonial doit être une activité durable. En ce qui concerne Parcs Canada, la durabilité passe par l'accès aux aires patrimoniales qu'il gère, sans pour autant nuire ni à leur intégrité commémorative et écologique, ni à leur raison d'être ou aux traits qui les valorisent. Il s'agit d'un équilibre fragile qu'on peut réaliser grâce à des efforts concertés et à l'aide des visiteurs, des Canadiens en général ainsi que des principales parties intéressées telles que l'industrie du tourisme et les intervenants dans le domaine de la conservation.

LE TOURISME PATRIMONIAL DURABLE SIGNIFIE QUE :

* * *

NOMBRE DE VISITEURS ET INTÉGRITÉ DES ÉCOSYSTÈMES

INTERPRÉTATION DES PREMIÈRES NATIONS AU PARC NATIONAL DE PUKASKWA

VOYAGES ÉDUCATIFS

Puisque les voyages éducatifs constituent l'essence même du tourisme durable, Parcs Canada, au cours des quelques dernières années, a commandé un certain nombre d'enquêtes sur l'industrie du tourisme éducatif. Parcs Canada utilisera les résultats ainsi obtenus pour concevoir son programme de tourisme éducatif qui permettra, à leur tour, aux parcs nationaux, aux lieux historiques nationaux et aux aires marines nationales de conservation du Canada d'ajouter aux programmes d'interprétation et aux initiatives de mise en valeur du patrimoine actuellement disponibles. Cela leur permettra également d'offrir des occasions d'apprentissage authentiques qui répondent aux intérêts des visiteurs et à ce qu'ils voudraient apprendre sur le patrimoine.

RECONSTITUTION HISTORIQUE À LOWER FORT-GARRY

PRÉPARATION DES VISITEURS

Au cours des quelques dernières années, Parcs Canada s'est engagé dans une campagne de communication pour demander aux Canadiens de prendre davantage de responsabilités pour le succès et pour la sécurité de leurs visites dans les parcs nationaux et dans les lieux historiques nationaux du Canada. Compte tenu de la popularité croissante des voyages d'aventure et des activités de plein air, de même que de l'intérêt croissant qu'on porte à la préservation de l'intégrité écologique et commémorative des lieux, Parcs Canada incite les gens à bien planifier leur visite et à respecter l'environnement ainsi qu'à reconnaître les risques associés aux loisirs en plein air et aux activités qu'ils y choisissent.

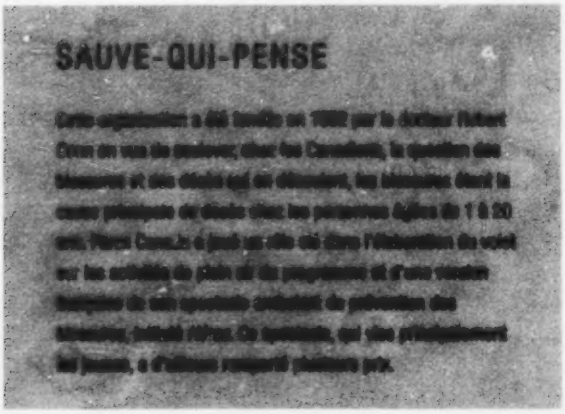

MESURES DE COOPÉRATION

Parcs Canada reconnaît qu'il ne peut pas, à lui seul, protéger ou conserver toutes les régions considérées comme étant représentatives de l'histoire et des milieux naturels et marins du Canada. Il admet également qu'il ne peut pas, à lui seul, joindre tous les Canadiens, et ces trois principaux marchés cibles en particulier si, au nom des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada, il veut les sensibiliser, les éduquer, les informer et obtenir leur soutien et leur participation.

C'est dans les mesures de coopération que réside la solution. Par conséquent, au cours des quelques dernières années, Parcs Canada a conçu et a renforcé des alliances stratégiques avec des représentants clés de divers secteurs connexes.

L'INDUSTRIE DU TOURISME

Parcs Canada a adopté des mesures stratégiques visant à établir une relation mutuellement bénéfique avec l'industrie du tourisme. Il s'agit d'une approche à deux volets : devenir membre actif de l'industrie du tourisme; et collaborer avec elle pour concevoir des messages promotionnels et des outils de communication appropriés.

Parcs Canada est maintenant membre de trois comités exécutifs de la Commission canadienne du tourisme, soit : le comité de marketing national, le comité de marketing des loisirs aux États-Unis, et le comité de recherche. Il fait également office de directeur au sein de la commission autochtone du tourisme du Canada et de la *National Tour Association* d'Amérique du Nord, en plus d'être membre actif de l'Association de l'industrie touristique du Canada.

À travers ces comités, Parcs Canada peut échanger des renseignements avec les chefs de file de l'industrie concernant les défis et les besoins reliés au tourisme durable à caractère patrimonial. Il existe ainsi davantage d'occasions de sensibiliser l'industrie et d'obtenir son appui envers la conservation du patrimoine. Qui plus est, cela offre la possibilité d'influencer la demande de services, tout en respectant les principes de conservation du patrimoine et les capacités des services. Ou encore, cela permet d'influencer les messages véhiculés par l'industrie et les médias du tourisme et les organisations de marketing axées sur des destinations en particulier qui font la promotion des visites des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada.

Grâce à la coopération avec la Commission canadienne du tourisme, cela change également la façon de présenter les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada aux divers publics tant à la télévision, dans les journaux, les annonces publicitaires et les articles de revue que dans les

LE TOURISME PATRIMONIAL DURABLE SIGNIFIE QUE :

Les voyageurs du pays et de l'étranger respectent et apprécient le patrimoine du pays; les visites aux aires patrimoniales contribuent au bien-être social et économique du pays et de ses habitants, sans pour autant compromettre les ressources patrimoniales; l'intégrité des ressources patrimoniales n'est jamais menacée.

* * *

NOMBRE DE VISITEURS ET INTÉGRITÉ DES ÉCOSYSTÈMES

Le seul moyen de prendre des décisions éclairées quant au nombre de visiteurs et d'assurer la santé à long terme des écosystèmes, c'est de faire constamment des recherches. En effet, gérer passivement l'achalandage dans les parcs nationaux et dans les aires marines nationales de conservation du Canada, ou laisser proliférer les installations de façon illimitée simplement pour répondre au nombre croissant de visiteurs, n'auront pour effet que de perturber sérieusement les habitats, d'accroître les risques de conflits entre les humains et la faune et de créer d'énormes pressions sur les écosystèmes.

Pour mettre sur pied une stratégie efficace sur l'achalandage, Parcs Canada, de concert avec l'industrie du tourisme, doit relever un certain nombre de défis. Il s'agit, entre autres, de :

- déterminer quel agencement d'approches va permettre, selon une formule mutuellement bénéfique, de répondre aux besoins et des visiteurs et de ceux des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada;
- contrer l'idée que gérer l'achalandage est une entrave à la liberté.

INTERPRÉTATION DES PREMIÈRES NATIONS AU PARC NATIONAL DE PUKASKWA

Le parc national Pukaskwa reconnaît le rôle important que peuvent jouer les autochtones dans la mise en valeur des écosystèmes naturels du Canada. Le parc organise donc des randonnées pédestres, des excursions de pêche et en canot et des visites écologiques guidées dans les régions reculées ainsi que des randonnées d'appréciation de la nature animées par des interprètes chevronnés des Premières nations.

VOYAGES ÉDUCATIFS

Puisque les voyages éducatifs constituent l'essence même du tourisme durable, Parcs Canada, au cours des quelques dernières années, a commandé un certain nombre d'enquêtes sur l'industrie du tourisme éducatif. Parcs Canada utilisera les résultats ainsi obtenus pour concevoir son programme de tourisme éducatif qui permettra, à leur tour, aux parcs nationaux, aux lieux historiques nationaux et aux aires marines nationales de conservation du Canada d'ajouter aux programmes d'interprétation et aux initiatives de mise en valeur du patrimoine actuellement disponibles. Cela leur permettra également d'offrir des occasions d'apprentissage authentiques qui répondent aux intérêts des visiteurs et à ce qu'ils voudraient apprendre sur le patrimoine.

RECONSTITUTION HISTORIQUE À LOWER FORT-GARRY

Établi en 1830, ce fort est le plus ancien poste en pierre, établi pour la traite des fourrures, de la Compagnie de la baie d'Hudson. Situé à 30 kilomètres au nord de Winnipeg, ce fort met en scène des interprètes en costumes d'époque qui reconstituent le quotidien des premières années au fort. Des programmes tels que le sentier Foss Pelly et des événements tels que le Rendez-vous de la rivière Rouge encouragent les visiteurs à participer et leur permet de vivre un peu au rythme de l'époque de l'établissement de la rivière Rouge.

PRÉPARATION DES VISITEURS

Au cours des quelques dernières années, Parcs Canada s'est engagé dans une campagne de communication pour demander aux Canadiens de prendre davantage de responsabilités pour le succès et pour la sécurité de leurs visites dans les parcs nationaux et dans les lieux historiques nationaux du Canada. Compte tenu de la popularité croissante des voyages d'aventure et des activités de plein air, de même que de l'intérêt croissant qu'on porte à la préservation de l'intégrité écologique et commémorative des lieux, Parcs Canada incite les gens à bien planifier leur visite et à respecter l'environnement ainsi qu'à reconnaître les risques associés aux loisirs en plein air et aux activités qu'ils y choisissent.

SAUVE-QUI-PENSE

Cette organisation a été fondée en 1992 par le docteur Robert Conn en vue de soulever, chez les Canadiens, la question des blessures et des décès qui en découlent, les blessures étant la cause principale de décès chez les personnes âgées de 1 à 20 ans. Parcs Canada a joué un rôle clé dans l'élaboration du volet sur les activités de plein air du programme et d'une version française de son spectacle ambulant de prévention des blessures, intitulé *Héros*. Ce spectacle, qui vise principalement les jeunes, a d'ailleurs remporté plusieurs prix.

MESURES DE COOPÉRATION

Parcs Canada reconnaît qu'il ne peut pas, à lui seul, protéger ou conserver toutes les régions considérées comme étant représentatives de l'histoire et des milieux naturels et marins du Canada. Il admet également qu'il ne peut pas, à lui seul, joindre tous les Canadiens, et ces trois principaux marchés cibles en particulier si, au nom des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada, il veut les sensibiliser, les éduquer, les informer et obtenir leur soutien et leur participation.

C'est dans les mesures de coopération que réside la solution. Par conséquent, au cours des quelques dernières années, Parcs Canada a conçu et a renforcé des alliances stratégiques avec des représentants clés de divers secteurs connexes.

L'INDUSTRIE DU TOURISME

Parcs Canada a adopté des mesures stratégiques visant à établir une relation mutuellement bénéfique avec l'industrie du tourisme. Il s'agit d'une approche à deux volets : devenir membre actif de l'industrie du tourisme; et collaborer avec elle pour concevoir des messages promotionnels et des outils de communication appropriés.

Parcs Canada est maintenant membre de trois comités exécutifs de la Commission canadienne du tourisme, soit : le comité de marketing national, le comité de marketing des loisirs aux États-Unis, et le comité de recherche. Il fait également office de directeur au sein de la commission autochtone du tourisme du Canada et de la *National Tour Association* d'Amérique du Nord, en plus d'être membre actif de l'Association de l'industrie touristique du Canada.

À travers ces comités, Parcs Canada peut échanger des renseignements avec les chefs de file de l'industrie concernant les défis et les besoins reliés au tourisme durable à caractère patrimonial. Il existe ainsi davantage d'occasions de sensibiliser l'industrie et d'obtenir son appui envers la conservation du patrimoine. Qui plus est, cela offre la possibilité d'influencer la demande de services, tout en respectant les principes de conservation du patrimoine et les capacités des services. Ou encore, cela permet d'influencer les messages véhiculés par l'industrie et les médias du tourisme et les organisations de marketing axées sur des destinations en particulier qui font la promotion des visites des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada.

Grâce à la coopération avec la Commission canadienne du tourisme, cela change également la façon de présenter les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada aux divers publics tant à la télévision, dans les journaux, les annonces publicitaires et les articles de revue que dans les

publications de voyage de plaisance. Les messages, qui sont préparés en consultation avec Parcs Canada, mettent l'accent sur l'intégrité et sur l'authenticité des expériences à caractère patrimonial, de même que sur les défis auxquels font face les ressources patrimoniales.

LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT

Des alliances stratégiques ont été établies, au cours des quelques dernières années, avec divers groupes et agences du secteur de l'enseignement. Cela a donné lieu à des occasions de sensibiliser un public clé de Parcs Canada, soit les jeunes, et de leur permettre de mieux comprendre le réseau des aires patrimoniales du Canada.

Vidéo-conférence à Fort-Langley

En juin 1999, les élèves de cinq classes de 4e et de 5e années provenant de plusieurs localités en Colombie-Britannique ont participé à des visites guidées virtuelles du lieu historique national de Fort-Langley. Commanditées conjointement par le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique, ces visites ont été rendues possibles grâce à la vidéo-conférence en direct, ce qui a permis aux étudiants, sans même quitter leur village, de parcourir le fort et de s'entretenir avec les interprètes de Parcs Canada.

CD-ROM Explore Canada/Explorer le Canada

Réalisé en 1997-1998 par l'organisme sans but lucratif *Television Language Training Incorporated* et publié en 1998, ce CD-ROM ou DC fait partie d'un projet documentaire pluriministériel destiné aux jeunes et aux adultes qui apprennent le français ou l'anglais comme langue seconde. Il renseigne les utilisateurs, à mesure qu'ils apprennent une nouvelle langue, sur le patrimoine naturel et culturel des parcs et des lieux historiques nationaux du Canada. Des 2 500 DC vendus à ce jour, les responsables du programme *Ontario Language Initiatives for Newcomers Program* en ont acheté 2 000. Quelque 75 000 étudiants ont déjà utilisé ces DC dont on se sert dans des classes de langue seconde. Par ailleurs, plusieurs autres provinces ont l'intention d'obtenir des licences d'utilisation du produit.

Trousses d'éducation

Le *Backyard Biodiversity Edu-kit* (1999), qui est un projet conjoint entre un certain nombre d'agences ainsi que la province de la Colombie-Britannique et Parcs Canada, cible les jeunes dans les centres urbains. Ce guide, qui a été distribué à toutes les commissions scolaires de la Colombie-Britannique, vise à aider les jeunes à comprendre le patrimoine naturel local et les liens qui le relient aux écosystèmes entourant les parcs nationaux.

Une deuxième trousse d'éducation a été conçue en consultation avec l'Académie canadienne du voyage et du tourisme. Elle renseignera les étudiants de plus de 12 écoles secondaires à travers le pays sur les parcs nationaux et sur les lieux historiques nationaux du Canada, ainsi que sur des carrières éventuelles dans l'industrie du tourisme.

L'internet

Le site national internet de Parcs Canada présente, dans le cadre du programme Collections numérisées de RESCOL financé par Industrie Canada, deux projets axés sur les jeunes, soit *Images de Parcs Canada* et *Commémorez l'histoire du Canada*. Les deux projets, qui offrent une section portant sur les activités en classe, renferment aussi des résultats d'apprentissage et le guide du professeur pour aider les enseignants et les jeunes Canadiens à explorer leur patrimoine. En 1998, quelque 16 500 personnes ont visité les deux sites qui ont récemment été mis à jour.

La section *Ressources pédagogiques de Parcs Canada* du site internet est actuellement en chantier. La première section aidera les enseignants à planifier leurs visites éducatives aux parcs et aux lieux historiques nationaux du Canada. Les plans pour l'avenir comprennent des liens d'apprentissage en direct ainsi que des produits éducatifs et du matériel professeurs-étudiants.

Contributions au programme d'études scolaire

Depuis septembre 1999, le programme d'études central de géographie de 9e année en Ontario inclut des données de Parcs Canada sur les régions naturelles du Canada. D'ailleurs les parcs nationaux du Canada y sont utilisés comme référence principale. Les étudiants et les éducateurs peuvent explorer le réseau des parcs nationaux du Canada à l'aide de données du Système d'information géographique et de matériel visuel qui présentent en détails les milieux naturels et le patrimoine des parcs nationaux du Canada. Cette initiative peut éventuellement atteindre, chaque année, des centaines de milliers d'étudiants ontariens.

INTERVENANTS

Les intervenants sont des groupes qui partagent les valeurs de Parcs Canada et qui appuient son mandat. Puisque leurs buts sont identiques à ceux de Parcs Canada, ils tiennent à influencer le travail de l'Agence dans cette optique. Ils aident aussi l'Agence à réaliser son mandat en offrant une perspective différente, en s'acquittant de nombreux services importants et en aidant à sensibiliser les gens, ce qui engendre une meilleure compréhension et une plus grande participation aux activités de Parcs Canada.

De nombreuses organisations nationales, provinciales, régionales et locales, de même que des citoyens motivés et des bénévoles, contribuent à la préservation et à la mise en valeur des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada.

Partenaires des parcs canadiens

Les Partenaires des parcs canadiens est une organisation nationale sans but lucratif créée en 1986, qui chapeaute, à travers le Canada, 65 associations de coopération qui sont reliées à des organismes des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Les associations membres sont des organisations inscrites, à but non lucratif, établies en vertu d'une entente conclue avec Parcs Canada, pour s'occuper de programmes et d'activités qui appuient le mandat de l'Agence. Ces « amis » bénévoles, qui reflètent l'intérêt public, entreprennent des projets et des activités visant à accroître l'efficacité de Parcs Canada. En 1997, l'organisation comptait 42 associations de coopération. Deux ans plus tard, on en comptait 51 dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux dans toutes les provinces.

L'organisation Partenaires des parcs canadiens fournit des services, des programmes, de la formation et offre un appui à ses organisations membres ainsi qu'à leurs parcs, lieux et canaux partenaires. Les Partenaires des parcs canadiens travaillent de concert avec Parcs Canada pour assurer l'exécution de divers programmes nationaux, y compris l'événement annuel « Fais une randonnée ». Ce partenariat tripartite entre le gouvernement, le monde des affaires et le secteur sans but lucratif a été établi en vue de fournir aux visiteurs canadiens et étrangers l'occasion de connaître et d'appuyer le patrimoine naturel et culturel du Canada grâce à des randonnées d'interprétation, des randonnées pédestres et d'autres activités semblables. Organisé chaque année lors de la Journée des parcs du Canada, « Fais une randonnée » est coordonné, à l'échelle nationale, par les Partenaires des parcs canadiens. Ceux-ci bénéficient également de l'appui du Conseil fédéral-provincial sur les parcs, Parcs Canada et d'un certain nombre d'entreprises canadiennes. En 1999, 230 événements « Fais une randonnée » ont attiré 37 000 participants.

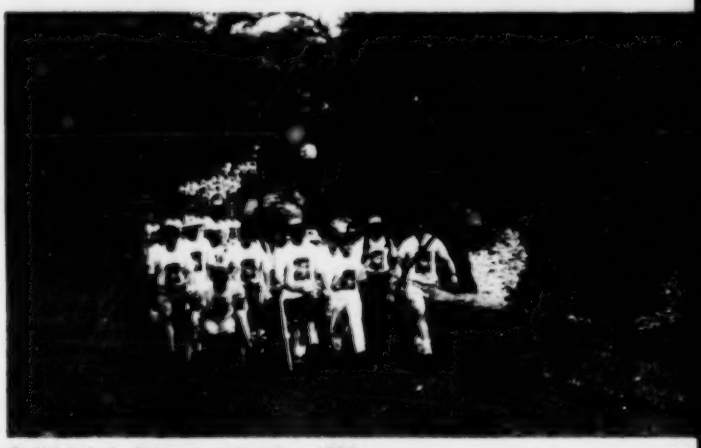

Participants à « Fais une randonnée », 1998

Programme national de bénévolat

Les bénévoles font partie d'une longue tradition au sein de l'Agence Parcs Canada qui gère un programme officiel de bénévolat depuis 20 ans. En 1998-1999, 5 225 bénévoles ont participé à 304 projets, faisant généreusement don de 160 500 heures de leur temps. Les bénévoles comprennent des personnes de tout âge et de toute expérience, y compris des personnes âgées mais actives, des étudiants en quête d'expérience dans le monde du travail, des professionnels conciliant bénévolat et carrière, et des jeunes qui cherchent quelque chose d'utile à faire pendant les mois d'été. Ces personnes s'acquittent de tâches qui vont du maintien des pistes au nettoyage des plages, de la gestion des collections d'œuvres artisanales à la tenue d'événements spéciaux, pour ne nommer que celles-là. Mais avant tout, toutes ces tâches constituent des contributions importantes au mandat de Parcs Canada.

En 1999, Parcs Canada a procédé à une révision administrative de son programme de bénévolat, y compris les volets suivants : la planification, le recrutement, l'orientation, la supervision et la reconnaissance des efforts. Les résultats de cette révision, de même que ceux d'une seconde révision, serviront à déterminer l'avenir du programme de bénévoles de Parcs Canada, qui sera annoncé dans la prochaine parution du Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

ANNEXES

Annexe 1

État des plans directeurs et des énoncés d'intégrité écologique des parcs nationaux et des aires marines de conservation du Canada, en date du 31 mars 1999

Parc/Aire marine/Lieu de conservation	Date pour terminer l'énoncé d'intégrité écologique	Date de la prochaine révision du plan directeur	Dernière date d'approbation
Auyuittuq	1997	Plan : à confirmer	Lignes directrices de gestion intérimaire – 1982
Banff	Approuvé en 1997 (dans le Plan directeur du parc)	Modifications proposées Plan : 2001-2002	1997
Lieu du village de Banff – Localité		Plan : dépend du projet de loi C-27	
Banff – Lac Louise		Dépend du projet de loi C-27	
(Yoho/Kootenay/Lac Louise Unité sur le terrain)		Plan : 1999-2000	
Péninsule-Bruce	1998	Plan : 2002-2003	1998
Hautes-Terres-du-Cap-Breton	Sa préparation doit commencer en 2000-2001	Plan : 2001-2002	1995
Elk Island	1999	Plan : 2001-2002	1996
Parc marin national Fathom Five	S.O.	Plan : 2002-2003	1998
Forillon	1998	Plan : 2001-2002	1996
Fundy	Approuvé en 1997 (dans le Plan de conservation de l'écosystème)	Plan : 1999-2000	1992
Îles-de-la-Baie-Georgienne	1999	Plan : 2002-2003	1998
Glaciers	1998	Plan : 2001-2002	1995
Prairies	Compris dans l'ébauche du Plan de gestion du parc	Plan : hiver 2000	Lignes directrices de gestion intérimaires – 1991
Gros-Morne	1999	Plan : hiver 2000	1984
Réserve de parc national Gwaii Haanas	1998	Terminé	Lignes directrices de gestion intérimaires – 1992
Ivvavik	Question à l'étude	Plan : 2000-2001	1994
Jasper	1999	Plan :	1988
Lieu du village de Jasper – Communauté		Dépend du projet de loi C-27	
Kejimkujik	1998	Plan : 2000-2001	1996
Réserve de parc national Kluane	1999	Plan : 2000-2001	1990
Kootenay	1999	Plan : 1999-2000	1988
Kouchibouguac	1998	Plan : 2000-2001	1994
La Mauricie	1999	Plan : 2000-2001	1992
Réserve et parc national de l'Archipel-de-Mingan	Fin mars 2000	Plan : 2000-2001	1991
Réserve de parc national Nahanni	Question à l'étude	Plan : 1999-2000	1994
Réserve de parc national Pacific Rim	1998	Plan intérimaire : 2000-2001	Lignes directrices de gestion intérimaires – 1994 Approuvé par le « Directeur régional » en attendant des négociations de traité
Pointe-Pelée	1997	Plan : 2001-2002	1996
Prince Albert	Approuvé en 1996 (à l'étude, février 2000)	Plan : 2000-2001	1995
Prince Albert – Localité Waskesiu	Dépend du projet de loi C-27	Plan : 1999-2000	
Île-du-Prince-Édouard	Sa préparation doit commencer en 2000	Plan : 2003-2004	1998
Pukaskwa	Approuvé en 1996 (dans le Plan de conservation de l'écosystème)	Plan : 2001-2002	1995
Quttinirpaaq (Île d'Ellesmere)		Plan : à confirmer	Lignes directrices de gestion intérimaires – 1988
Mont-Revelstoke	1998	Plan : 2002-2003	1995
Mont-Riding	Sa préparation doit commencer en 2000	Plan : 2002-2003	1996
Mont-Riding – Localité Wasagaming		Dépend du projet de loi C-27 Plan : 1999-2000	

ANNEXES

Annexe 1

État des plans directeurs et des énoncés d'intégrité écologique des parcs nationaux et des aires marines de conservation du Canada, en date du 31 mars 1999

Parc/Aire marine/Lieu de conservation	Date pour terminer l'énoncé d'intégrité écologique	Date de la prochaine révision du plan directeur	Dernière date d'approbation
Aulavik	Approuvé en 1997 (dans l'ébauche du Plan directeur du parc)	Plan : 2000-2001	Lignes directrices de gestion intérimaire – 1995
Auyuittuq	1997	Plan : à confirmer	Lignes directrices de gestion intérimaire – 1982
Banff	Approuvé en 1997 (dans le Plan directeur du parc)	Modifications proposées Plan : 2001-2002	1997
Lieu du village de Banff – Localité		Plan : dépend du projet de loi C-27	
Banff – Lac Louise		Dépend du projet de loi C-27	
(Yoho/Kootenay/Lac Louise Unité sur le terrain)		Plan : 1999-2000	
Péninsule-Bruce	1998	Plan : 2002-2003	1998
Hautes-Terres-du-Cap-Breton	Sa préparation doit commencer en 2000-2001	Plan : 2001-2002	1995
Elk Island	1999	Plan : 2001-2002	1996
Parc marin national Fathom Five	S.O.	Plan : 2002-2003	1998
Forillon	1998	Plan : 2001-2002	1996
Fundy	Approuvé en 1997 (dans le Plan de conservation de l'écosystème)	Plan : 1999-2000	1992
Îles-de-la-Baie-Georgienne	1999	Plan : 2002-2003	1998
Glaciers	1998	Plan : 2001-2002	1995
Prairies	Compris dans l'ébauche du Plan de gestion du parc	Plan : hiver 2000	Lignes directrices de gestion intérimaires – 1991
Gros-Morne	1999	Plan : hiver 2000	1984
Réserve de parc national Gwaii Haanas	1998	Terminé	Lignes directrices de gestion intérimaires – 1992
Ivvavik	Question à l'étude	Plan : 2000-2001	1994
Jasper	1999	Plan :	1988
Lieu du village de Jasper – Communauté		Dépend du projet de loi C-27	
Kejimkujik	1998	Plan : 2000-2001	1996
Réserve de parc national Kluane	1999	Plan : 2000-2001	1990
Kootenay	1999	Plan : 1999-2000	1988
Kouchibouguac	1998	Plan : 2000-2001	1994
La Mauricie	1999	Plan : 2000-2001	1992
Réserve et parc national de l'Archipel-de-Mingan	Fin mars 2000	Plan : 2000-2001	1991
Réserve de parc national Nahanni	Question à l'étude	Plan : 1999-2000	1994
Réserve de parc national Pacific Rim	1998	Plan intérimaire : 2000-2001	Lignes directrices de gestion intérimaires – 1994 Approuvé par le « Directeur régional » en attendant des négociations de traité
Pointe-Pelée	1997	Plan : 2001-2002	1996
Prince Albert	Approuvé en 1996 (à l'étude, février 2000)	Plan : 2000-2001	1995
Prince Albert – Localité Waskesiu	Dépend du projet de loi C-27	Plan : 1999-2000	
Île-du-Prince-Édouard	Sa préparation doit commencer en 2000	Plan : 2003-2004	1998
Pukaskwa	Approuvé en 1996 (dans le Plan de conservation de l'écosystème)	Plan : 2001-2002	1995
Quttinirpaaq (Île d'Ellesmere)		Plan : à confirmer	Lignes directrices de gestion intérimaires – 1988
Mont-Revelstoke	1998	Plan : 2002-2003	1995
Mont-Riding	Sa préparation doit commencer en 2000	Plan : 2002-2003	1996
Mont-Riding – Localité Wasagaming		Dépend du projet de loi C-27 Plan : 1999-2000	

Parc marin du Saguenay- Saint-Laurent	S.O.	Plan : 2004-2005 (à tous les 7 ans)	Approuvé par les ministres :1998 – Fédéral l'hon. Sheila Copps et l'hon. Andy Mitchell – Provincial l'hon. Paul Bégin et l'hon. Jacques Brassard en juin 1998
Sirmilik		Plan : à confirmer	
Îles-du-Saint-Laurent	1999	Plan : 2002-2003	1998
Terra-Nova	Sa préparation doit commencer en 2000	Plan : 2002-2003	1997
Tuktut Nogait	Question à l'étude	Plan : 2002-2003	
Vuntut	1999	Plan intérimaire : 2000-2001	
Wapusk	Sa préparation doit commencer en 2000	Plan : 2000-2001	
Lacs-Waterton	Approuvé en 1998 (dans le Plan de conservation de l'écosystème)	Plan : 1999-2000	1994
Lacs-Waterton – Localité Waterton		Dépend du projet de loi C-27	
Wood Buffalo	2000	Plan : 2001-2002	1984
Yoho	1999	Plan : 1999-2000	1988
Yoho – Localité Field		Dépend du projet de loi C-27 Plan : 1999-2000	

Annexe 2

*Espèces menacées de disparition et espèces menacées dans les eaux douces et sur terres, inscrites par le CSEMDC * dans les parcs nationaux du Canada (1999)*

EN DANGER

Moucherolle vert								PELE	GBIS
Chevêche des terriers							GRAS	BANF	WATE
Raquette de l'Est									PELE
Courlis esquimau									PEIS
Bruant de Henslow							BRUC	PELE	SLIS
Râle élégant									PELE
Paruline de Kirtland								BRUC	PELE
Pie-grièche migatrice					BRUC	GBIS	PELE	SLIS	FUND
Pluvier montagnard									GRAS
Colin de Virginie									PELE
Rainette-grillon									PELE
Pluvier siffleur	KOUC	GROS	KEJI	BRUC	GBIS	PELE	SLIS	PEIS	GRAS
Chardon de Pitcher									PUKA
Paruline orangée							GBIS	PELE	GROS
Mûrier rouge									PELE
Tétras des armoises									GRAS
Moqueur des armoises							REVE	PELE	GRAS
Lespédèze de Virginie									PELE
Halimobolos mince								YOHO	GRAS
Renard véloce									GRAS
Grue blanche				WOOD	PALB	VUNT	SIRM		WATE

MENACÉES

Carmantine d'Amérique					PELE
Couleuvre obscure					SLIS
Cisco à nageoires noires				FIVE	PUKA
Frêne bleu					PELE
Dard gris					SLIS
Airelle à longues étamines					SLIS
Dard de sable					PELE
Crapaud de Fowler					PELE
Couleuvre fauve				GBIS	PELE
Paruline à capuchon			PELE	FUND	KOUC
Chicot févier					PELE
Pie-grièche migratrice	ELKI	RIDM	GRAS		WATE
Guillemot marbré				PRIM	GWAA
Crotale Massasauga			BRUC	GBIS	PELE
Couleuvre royale				BRUC	PELE
Cisco à mâchoires égales				WOOD	PUKA
Cisco à museau court					SLIS
Tortue-molle à épines					PELE
Pipit de Sprague	GRAS	RIDM	WATE		PALB
Hydrocotyle à ombelle					KEJI

* Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada

Clé du code des noms des parcs nationaux du Canada

Aulavik	AULA	Prairies	GRAS	Archipel-de-Mingan	MING	Mont-Riding	RIDM
Auyuittuq	AUYU	Gros-Morne	GROS	Nahanni	NAHA	Sirmilik	SIRM
Banff	BANF	Gwaii Haanas	GWAA	Terra-Nova	NOVA	Saguenay-Saint-Laurent	SLIS
Péninsule-Bruce	BRUC	Ivvavik	IVVA	Prince Albert	PALB	Tuktut Nogait	TUKU
Hautes-Terres-du-Cap-Breton	CBHI	Jasper	JASP	L'Île-du-Prince-Édouard	PEIS	Vuntut	VUNT
Elk Island	ELKI	Kejimkujik	KEJI	Pointe-Pelée	PELE	Wapusk	WAPU
Forillon	FORI	Kluane	KLUA	Pacific Rim	PRIM	Lacs-Waterton	WATE
Fundy	FUND	Kootenay	KOOT	Pukaskwa	PUKA	Wood Buffalo	WOOD
Îles-de-la-Baie-Georgienne	GBIS	Kouchibouguac	KOUC	Quttinirpaaq	QUTT	Yoho	YOHO
Glaciers	GLAC	La Mauricie	MAUR	Mont-Revelstoke	REVE		

Annexe 3

Mesures adoptées contre les cinq principaux stress dans les parcs nationaux du Canada

Les lieux marqués d'un astérisque (*) sont actuellement en train de mettre à jour leur évaluation des stress dans le parc. Sous chaque stress, l'état est indiqué par « - », à la baisse; « 0 », stable; « + », à la hausse; ou « ? », inconnu. Les chiffres fournis pour chacun des lieux et des stress indiquent laquelle des sept mesures les gestionnaires ont adoptée pour ce stress. Il s'agit de 1 : rien, 2 : recherche de fond, 3 : cueillette de données pour définir le stress, 4 : surveillance du stress, 5 : projet d'étude du stress, 6 : mesures d'atténuation mises en œuvre, 7 : mesures de surveillance et d'atténuation mises en œuvre.

	NOM DU STRESS ET SON ÉTAT				
NOM DU LIEU	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
PN Aulavik*	Changements climatiques +;3,4	Pesticides o;3,4	Déchets solides -; 3,4,6,7	Pratiques de gestion du parc o; 4,6,7	Perturbation humaine o; 4,6,7
RPN Auyuittuq	Changements climatiques ?; 3	Perturbation humaine +; 4,6			
PN Banff	Perturbation humaine +; 2,3,4,5,6,7	Pratiques de gestion du parc o; 2,3,4,5,6,7	Urbanisation +; 2,3,4,5,6,7	Collisions entre animaux et véhicules : o; 2,3,4,5,6,7	Barrages o; 2,3,4,5
PN de la Péninsule-Bruce	Urbanisation +; 2,3,4	Exploitation forestière +; 2,3,4	Perturbation humaine +; 2,3,4,5,6	Installations de tourisme pour visiteurs : o; 2,4	Infrastructure du parc o; 2,4,6
PN des Hautes-Terres-du-Cap-Breton	Urbanisation o; 1	Végétation exotique o; 2,4,6	Pratiques de gestion du parc o; 1	Installations de tourisme pour visiteurs : o; 2,3,4,6	Pêche commerciale o; 2,3,4,6
PN Elk Island	Pratiques de gestion du parc o; 2,3,4,5,6,7	Urbanisation -; 2,6	Exploitation forestière -; 2,3,4,5,6,7	Agriculture o; 1	Pluies acides o; 2,3,4,5
PN Quttinirpaaq (PN de l'île d'Ellesmere)	Changements climatiques ?; 3	Perturbation humaine +; 4,6	Pesticides ?; 3		
PN Forillion	Urbanisation +; 2,3,5,6	Installations de tourisme pour visiteurs : o; 2	Exploitation forestière +; 2,3,5,6	Pratiques de gestion du parc o; 2	Corridors utilitaires o; 2
PN Fundy	Exploitation forestière +; 3,4,5	Urbanisation +; 1	Installations de tourisme pour visiteurs : -; 3,5,6	Corridors utilitaires +; 6	Pêche sportive +; 3,4,6
PN Îles-de-la-Baie-Georgienne	Urbanisation +; 1	Perturbation humaine +; 2	Corridors utilitaires +; 1	Pluies acides +; 4	Installations de tourisme pour visiteurs : +; 4
PN des Prairies	Végétation exotique +; 2,3,4,5	Agriculture o; 3,6,7	Pratiques de gestion du parc o; 2,3,5	Pesticides o?; 1	Changements climatiques o?; 5
PN du Gros Morne	Exploitation forestière +; 2,3,4,5	Urbanisation o; 2,3,4,5	Installations de tourisme pour visiteurs : +; 2,3,4,5	Mammifères exotiques +; 2,3,4,5	Végétation exotique o; 2,3,4,5
PN Gwaii Haanas	Mammifères exotiques +; 2,3,4,5,6,7	Végétation exotique +; 2,3,5	Pêche commerciale +; 2,3,5	Exploitation forestière o; 2,3,5,6,7	Installations de tourisme pour visiteurs : o; 2,3,4,5,6,7
PN Ivvavik*	Changements climatiques +; 3,4	Déchets solides -; 3,4,6,7	Braconnage o; 2,3,4,6,7	Pratiques de gestion du parc o; 4,6,7	Perturbation humaine o; 4,6,7
PN Jasper	Perturbation humaine +; 2,3	Pratiques de gestion du parc +; 2,3,4,5,6,7	Urbanisation +; 2,3	Corridors utilitaires +; 3,5,6	Installations de tourisme pour visiteurs : +; 3
PN Kejimkujik	Pluies acides o; 2,3,4,5,6,7	Urbanisation +; 2,3,4,5,6,7	Installations de tourisme pour visiteurs : +; 2,3,4,5,6	Pêche sportive o; 2,3,4,5,6,7	Végétation exotique o; 2,3,4,5,6,7
PN Kluane	Urbanisation +; 2,3,4,6	Perturbation humaine +; 2,3,4,6,7	Exploitation forestière +; 2,3,4,5,6	Exploitation minière o; 2,3,4,6	Pêche sportive +; 2,3,4,5,6
PN Kootenay et PN Yoho	Perturbation humaine +; 2,3,4,5,6,7	Collisions entre animaux et véhicules : +; 2,3,4,5,6,7	Corridors utilitaires +; 2,3,4,5,6,7	Pratiques de gestion du parc o; 2,3,4,5,6,7	Végétation exotique o; 2,3,5,6,7
PN Kouchibouguac	Pêche commerciale -; 2,3,4,5,6,7	Exploitation forestière o; 2,3,4,5	Exploitation minière o; 2,4,5,6,7	Infrastructure du parc +; 2,3,4,5,6,7	Urbanisation +; 2,3,4,5
PN de la Mauricie	Urbanisation +; 2	Pluies acides o; 3,4	Poissons exotiques +; 2,3,4,5	Pêche sportive o; 2,3,4,5,6,7	Infrastructure du parc +; 2,3,4,5,6,7
PN de l'Archipel-de-Mingan	Urbanisation +; 2,3,4	Pêche commerciale +; 3	Perturbation humaine +; 2,3,4,6	Braconnage o; 3,4,6	Changements climatiques o. 2,3
PN Nahanni*	Exploitation minière o; 3,4	Pratiques de gestion du parc -; 6			
PN Pacific Rim	Perturbation humaine +; 3,4,6	Exploitation forestière +; 2	Urbanisation +; 2	Pêche commerciale +; 2,3,4,6	Pêche sportive +; 2,3,4,5,6,7
PN de la Pointe-Pelée	Urbanisation o; 2,3,5	Perturbation humaine +; 3	Pesticides o; 2,3,5	Eaux usées o; 2,3,6,7	Végétation exotique o; 3,5,6

Parc marin du Saguenay- Saint-Laurent	S.O.	Plan : 2004-2005 (à tous les 7 ans)	Approuvé par les ministres :1998 – Fédéral l'hon. Sheila Copps et l'hon. Andy Mitchell – Provincial l'hon. Paul Bégin et l'hon. Jacques Brassard en juin 1998
Sirmilik		Plan : à confirmer	
Îles-du-Saint-Laurent	1999	Plan : 2002-2003	1998
Terra-Nova	Sa préparation doit commencer en 2000	Plan : 2002-2003	1997
Tuktut Nogait	Question à l'étude	Plan : 2002-2003	
Vuntut	1999	Plan intérimaire : 2000-2001	
Wapusk	Sa préparation doit commencer en 2000	Plan : 2000-2001	
Lacs-Waterton	Approuvé en 1998 (dans le Plan de conservation de l'écosystème)	Plan : 1999-2000	1994
Lacs-Waterton – Localité Waterton		Dépend du projet de loi C-27	
Wood Buffalo	2000	Plan : 2001-2002	1984
Yoho	1999	Plan : 1999-2000	1988
Yoho – Localité Field		Dépend du projet de loi C-27 Plan : 1999-2000	

Annexe 2

*Espèces menacées de disparition et espèces menacées dans les eaux douces et sur terres, inscrites par le CSEMDC * dans les parcs nationaux du Canada (1999)*

EN DANGER

Moucherolle vert								PELE	GBIS
Chevêche des terriers							GRAS	BANF	WATE
Raquette de l'Est									PELE
Courlis esquimau									PEIS
Bruant de Henslow							BRUC	PELE	SLIS
Râle élégant									PELE
Paruline de Kirtland								BRUC	PELE
Pie-grièche migratrice					BRUC	GBIS	PELE	SLIS	FUND
Pluvier montagnard									GRAS
Colin de Virginie									PELE
Rainette-grillon									PELE
Pluvier siffleur	KOUC	GROS	KEJI	BRUC	GBIS	PELE	SLIS	PEIS	GRAS
Chardon de Pitcher									PUKA
Paruline orangée							GBIS	PELE	GROS
Mûrier rouge									PELE
Tétras des armoises									GRAS
Moqueur des armoises							REVE	PELE	GRAS
Lespédèze de Virginie									PELE
Halimobolos mince								YOHO	GRAS
Renard véloce									GRAS
Grue blanche				WOOD	PALB	VUNT	SIRM		WATE

MENACÉES

Carmantine d'Amérique					PELE
Couleuvre obscure					SLIS
Cisco à nageoires noires				FIVE	PUKA
Frêne bleu					PELE
Dard gris					SLIS
Airelle à longues étamines					SLIS
Dard de sable					PELE
Crapaud de Fowler					PELE
Couleuvre fauve				GBIS	PELE
Paruline à capuchon		PELE	FUND		KOUC
Chicot févier					PELE
Pie-grièche migratrice	ELKI	RIDM	GRAS		WATE
Guillemot marbré			PRIM		GWAA
Crotale Massasauga		BRUC	GBIS		PELE
Couleuvre royale			BRUC		PELE
Cisco à mâchoires égales			WOOD		PUKA
Cisco à museau court					SLIS
Tortue-molle à épines					PELE
Pipit de Sprague	GRAS	RIDM	WATE		PALB
Hydrocotyle à ombelle					KEJI

* Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada

Clé du code des noms des parcs nationaux du Canada

Aulavik	AULA	Prairies	GRAS	Archipel-de-Mingan	MING	Mont-Riding	RIDM
Auyuittuq	AUYU	Gros-Morne	GROS	Nahanni	NAHA	Sirmilik	SIRM
Banff	BANF	Gwaii Haanas	GWAA	Terra-Nova	NOVA	Saguenay-Saint-Laurent	SLIS
Péninsule-Bruce	BRUC	Ivvavik	IVVA	Prince Albert	PALB	Tuktut Nogait	TUKU
Hautes-Terres-du-Cap-Breton	CBHI	Jasper	JASP	L'Île-du-Prince-Édouard	PEIS	Vuntut	VUNT
Elk Island	ELKI	Kejimkujik	KEJI	Pointe-Pelée	PELE	Wapusk	WAPU
Forillon	FORI	Kluane	KLUA	Pacific Rim	PRIM	Lacs-Waterton	WATE
Fundy	FUND	Kootenay	KOOT	Pukaskwa	PUKA	Wood Buffalo	WOOD
Îles-de-la-Baie-Georgienne	GBIS	Kouchibouguac	KOUC	Quttinirpaaq	QUTT	Yoho	YOHO
Glaciers	GLAC	La Mauricie	MAUR	Mont-Revelstoke	REVE		

Annexe 3

Mesures adoptées contre les cinq principaux stress dans les parcs nationaux du Canada

Les lieux marqués d'un astérisque (*) sont actuellement en train de mettre à jour leur évaluation des stress dans le parc. Sous chaque stress, l'état est indiqué par « - », à la baisse; « o », stable; « + », à la hausse; ou « ? », inconnu. Les chiffres fournis pour chacun des lieux et des stress indiquent laquelle des sept mesures les gestionnaires ont adoptée pour ce stress. Il s'agit de 1 : rien, 2 : recherche de fond. 3 : cueillette de données pour définir le stress, 4 : surveillance du stress, 5 : projet d'étude du stress, 6 : mesures d'atténuation mises en œuvre, 7 : mesures de surveillance et d'atténuation mises en œuvre.

	NOM DU STRESS ET SON ÉTAT				
NOM DU LIEU	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
PN Aulavik*	Changements climatiques +;3,4	Pesticides o;3,4	Déchets solides -; 3,4,6,7	Pratiques de gestion du parc o; 4,6,7	Perturbation humaine o; 4,6,7
RPN Auyuittuq	Changements climatiques ?; 3	Perturbation humaine +; 4,6			
PN Banff	Perturbation humaine +; 2,3,4,5,6,7	Pratiques de gestion du parc o; 2,3,4,5,6,7	Urbanisation +; 2,3,4,5,6,7	Collisions entre animaux et véhicules : o; 2,3,4,5,6,7	Barrages o; 2,3,4,5
PN de la Péninsule-Bruce	Urbanisation +; 2,3,4	Exploitation forestière +; 2,3,4	Perturbation humaine +; 2,3,4,5,6	Installations de tourisme pour visiteurs : o; 2,4	Infrastructure du parc o; 2,4,6
PN des Hautes-Terres-du-Cap-Breton	Urbanisation o; 1	Végétation exotique o; 2,4,6	Pratiques de gestion du parc o; 1	Installations de tourisme pour visiteurs : o; 2,3,4,6	Pêche commerciale o; 2,3,4,6
PN Elk Island	Pratiques de gestion du parc o; 2,3,4,5,6,7	Urbanisation -; 2,6	Exploitation forestière -; 2,3,4,5,6,7	Agriculture o; 1	Pluies acides o; 2,3,4,5
PN Quttinirpaaq (PN de l'Île d'Ellesmere)	Changements climatiques ?; 3	Perturbation humaine +; 4,6	Pesticides ?; 3		
PN Forillon	Urbanisation +; 2,3,5,6	Installations de tourisme pour visiteurs : o; 2	Exploitation forestière +; 2,3,5,6	Pratiques de gestion du parc o; 2	Corridors utilitaires o; 2
PN Fundy	Exploitation forestière +; 3,4,5	Urbanisation +; 1	Installations de tourisme pour visiteurs : -; 3,5,6	Corridors utilitaires +; 6	Pêche sportive +; 3,4,6
PN Îles-de-la-Baie-Georgienne	Urbanisation +; 1	Perturbation humaine +; 2	Corridors utilitaires +; 1	Pluies acides +; 4	Installations de tourisme pour visiteurs : +; 4
PN des Prairies	Végétation exotique +; 2,3,4,5	Agriculture o; 3,6,7	Pratiques de gestion du parc o; 2,3,5	Pesticides o?; 1	Changements climatiques o?; 5
PN du Gros Morne	Exploitation forestière +; 2,3,4,5	Urbanisation o; 2,3,4,5	Installations de tourisme pour visiteurs : +; 2,3,4,5	Mammifères exotiques +; 2,3,4,5	Végétation exotique o; 2,3,4,5
PN Gwaii Haanas	Mammifères exotiques +; 2,3,4,5,6,7	Végétation exotique +; 2,3,5	Pêche commerciale +; 2,3,5	Exploitation forestière o; 2,3,5,6,7	Installations de tourisme pour visiteurs : o; 2,3,4,5,6,7
PN Ivvavik*	Changements climatiques +; 3,4	Déchets solides -; 3,4,6,7	Braconnage o; 2,3,4,6,7	Pratiques de gestion du parc o; 4,6,7	Perturbation humaine o; 4,6,7
PN Jasper	Perturbation humaine +; 2,3	Pratiques de gestion du parc +; 2,3,4,5,6,7	Urbanisation +; 2,3	Corridors utilitaires +; 3,5,6	Installations de tourisme pour visiteurs :+; 3
PN Kejimkujik	Pluies acides o; 2,3,4,5,6,7	Urbanisation +; 2,3,4,5,6,7	Installations de tourisme pour visiteurs : +; 2,3,4,5,6	Pêche sportive o; 2,3,4,5,6,7	Végétation exotique o; 2,3,4,5,6,7
PN Kluane	Urbanisation +; 2,3,4,6	Perturbation humaine +; 2,3,4,6,7	Exploitation forestière +; 2,3,4,5,6	Exploitation minière o; 2,3,4,6	Pêche sportive +; 2,3,4,5,6
PN Kootenay et PN Yoho	Perturbation humaine +; 2,3,4,5,6,7	Collisions entre animaux et véhicules : +; 2,3,4,5,6,7	Corridors utilitaires +; 2,3,4,5,6,7	Pratiques de gestion du parc o; 2,3,4,5,6,7	Végétation exotique o; 2,3,5,6,7
PN Kouchibouguac	Pêche commerciale -; 2,3,4,5,6,7	Exploitation forestière o; 2,3,4,5	Exploitation minière o; 2,4,5,6,7	Infrastructure du parc +; 2,3,4,5,6,7	Urbanisation +; 2,3,4,5
PN de la Mauricie	Urbanisation +; 2	Pluies acides o; 3,4	Poissons exotiques +; 2,3,4,5	Pêche sportive o; 2,3,4,5,6,7	Infrastructure du parc +; 2,3,4,5,6,7
PN de l'Archipel-de-Mingan	Urbanisation +; 2,3,4	Pêche commerciale +; 3	Perturbation humaine +; 2,3,4,6	Braconnage o; 3,4,6	Changements climatiques o; 2,3
PN Nahanni*	Exploitation minière o; 3,4	Pratiques de gestion du parc -; 6			
PN Pacific Rim	Perturbation humaine +; 3,4,6	Exploitation forestière +; 2	Urbanisation +; 2	Pêche commerciale +; 2,3,4,6	Pêche sportive +; 2,3,4,5,6,7
PN de la Pointe-Pelée	Urbanisation o; 2,3,5	Perturbation humaine +; 3	Pesticides o; 2,3,5	Eaux usées o; 2,3,6,7	Végétation exotique o; 3,5,6

	NOM DU STRESS ET SON ÉTAT				
NOM DU LIEU	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
PN Prince Albert	Perturbation humaine +; 4	Barrages -; 4,6,7	Installations de tourisme pour visiteurs : o; 1	Pratiques de gestion du parc o; 4,6,7	Végétation exotique +; 2,5
PN de l'Île-du-Prince-Édouard	**Installations de tourisme pour visiteurs : +; 2**	**Perturbation humaine +; 4,6,7**	**Agriculture +; 2,3,4,6**	**Pratiques de gestion du parc o; 3,4**	**Infrastructure du parc +; 2**
PN Pukaskwa	Pluies acides +; 2,4,5	Exploitation forestière +; 2,3,4,5,6,7	Pratiques de gestion du parc +; 2,3,4,5,6,7	Exploitation minière o; 4,6	Corridors utilitaires o; 4,6,7
PN du Mont-Revelstoke et PN des Glaciers	**Exploitation forestière +; 2,3,4,5,6**	**Barrages o; 2,3,4,6,7**	**Corridors utilitaires +; 2,3,5**	**Perturbation humaine +; 3**	**Changements climatiques +; 2,3,4,5**
PN du Mont-Riding	Perturbation humaine o; 2,3	Infrastructure du parc o; 2,3	Agriculture o; 2,3,5	Corridors utilitaires o; 2,3,5	Végétation exotique o; 2,3,4,5,6,7
PN des Îles-du-Saint-Laurent	**Perturbation humaine +; 2,3,4,5**	**Invertébrés exotiques +; 2,3,4,5**	**Urbanisation +; 2,3,4,5**	**Végétation exotique +; 2,3,4,5**	**Pêche sportive +; 2,3,4,5**
PN Terra Nova	Perturbation humaine +; 2,3	Mammifères exotiques +; 2,3,4,5	Pratiques de gestion du parc +; 2,3,4,5,6	Exploitation forestière +; 2,3,4	Corridors utilitaires o; 2,3
PN Tuktut Nogait*	**Changements climatiques +; 3,4**	**Pesticides o; 3,4,5**	**Déchets solides -; 3,4,6,7**	**Exploitation minière +; 2,4**	**Pratiques de gestion du parc o;4,6,7**
PN Vuntut*	Aucun identifié	Aucun identifié	Aucun identifié	Aucun identifié	Aucun identifié
PN Wapusk	**Perturbation humaine +; 2,3,4,5**	**Changements climatiques +; 1**	**Barrages o; 1**	**Corridors utilitaires o; 1**	**Installations de tourisme pour visiteurs : +; 2**
PN des Lacs-Waterton	Urbanisation +; 2,3,4,5,6,7	Pratiques de gestion du parc +; 2,3,4,5,6	Perturbation humaine o; 2,3,4,6,7	Poissons exotiques o; 2,3,4,5	Changements climatiques +; 1
PN Wood Buffalo*	**Barrages -; 4**	**Installations de tourisme pour visiteurs : ?; 1**	**Exploitation forestière ?; 2**	**Changements climatiques ?; 2**	**Végétation exotique ?; 2**
Nombre Augmentation (+),	**25**	**19**	**18**	**10**	**13**
Stable (o),	**6**	**11**	**9**	**21**	**18**
Réduction (-)	**2**	**4**	**4**	**0**	**0**
Inconnu (?)	**2**	**1**	**2**	**2**	**2**
Pourcentage					
Augmentation(+),	**71**	**54**	**54**	**30**	**39**
Stable (o),	**17**	**31**	**27**	**64**	**54**
Réduction (-)	**6**	**11**	**12**	**0**	**0**
Inconnu (?)	**6**	**3**	**6**	**6**	**6**

Annexe 4

État des plans directeurs et des énoncés d'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
TERRE-NEUVE (9 au total)	**4 approuvés / 5 planifiés**	**4 approuvés**	**5 planifiés**
CAP SPEAR	A 1999	A 1980	2001-2002 – Planifié
CASTLE HILL	1999-2000 – Planifié	2001-2002 – Planifié	
COTTAGE HAWTHORNE	2000-2001 – Planifié	2001-2002 – Planifié	
RÉSIDENCE DE LA MISSION MORAVE	1999-2000 – Planifié		
L'ANSE AUX MEADOWS	A 1999		1999-2000 – Planifié
PORT AU CHOIX	1999-2000 – Planifié	A 1990	2001-2002 – Planifié
RED BAY	A 1997		
ÉTABLISSEMENT RYAN	A 1997	A 1995	
SIGNAL HILL	1999-2000 – Planifié	A 1986	2001-2002 – Planifié
NOUVEAU-BRUNSWICK (7 au total)	**3 approuvés / 2 ébauches**	**2 approuvés**	**2 planifiés**
ÎLE-BEAUBEARS	1999-2000 – Ébauche		
TOUR MARTELLO DE CARLETON	1999-2000 – Ébauche		2000-2001 – Planifié
FORT BEAUSÉJOUR	A 1997	A 1996	
FORT GASPAREAUX	A 1997	A 1996	
CALE SÈCHE LA COUPE			
MONUMENT LEFEBVRE			
BLOCKHAUS DE ST. ANDREWS	A 1999		2000-2001 – Planifié
NOUVELLE-ÉCOSSE (16 au total)	**9 approuvés / 2 ébauches / 3 planifiés**	**8 approuvés / 4 achevés / 1 ébauche**	**9 planifiés**
ALEXANDER GRAHAM BELL	1999-2000 – Planifié	A 1992	2001-2002 – Planifié
FORT ANNE	A 1998	C 1998	
FORT EDWARD	A 1998	C 1998	
FORT MCNAB	A 1998	A 1993	
FORTERESSE DE LOUISBOURG	A 1997	D 1999	
ÎLE GEORGE	A 1998	A 1993	2001-2002 – Planifié
GRAND-PRÉ	A 1997	C 1998	
ÎLE GRASSY	1999-2000 – Planifié	A 1983	2000-2001 – Planifié
CITADELLE DE HALIFAX	A 1998	A 1994	2001-2002 – Planifié
KEJIMKUJIK	1999-2000 – Planifié		2001-2002 – Planifié
MARCONI	1999-2000 – Planifié		2001-2002 – Planifié
PORT-ROYAL	A 1997	C 1998	
TOUR PRINCE-DE-GALLES	1999-2000 – Ébauche	A 1993	2000-2001 – Planifié
LE FORT SCOTS / LE FORT DES ÉCOSSAIS			
CANAL DE ST. PETERS	1999-2000 – Ébauche		2000-2001 – Planifié
REDOUTE YORK	A 1997	A 1993	2000-2001 – Planifié
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4 au total)	**1 approuvé**	**3 ébauches**	**1 ébauche**
ARDGOWAN	1999-2000 – Ébauche		
DALVAY-BY-THE-SEA	1999-2000 – Ébauche		
PROVINCE HOUSE	1999-2000 – Ébauche		
FORT-AMHERST – PORT-LA-JOYE	A 1997	D 1999	
QUÉBEC (27 au total)	**10 approuvés / 17 planifiés**	**17 approuvés / 6 achevés**	**22 planifiés**
PARC DE L'ARTILLERIE	2000-2001 – Planifié		2000-2001 – Planifié
BATAILLE DE LA CHÂTEAUGUAY	A 1999		2000-2001 – Planifié
BATAILLE DE LA RESTIGOUCHE	2000-2001 – Planifié	A 1984	2001-2002 – Planifié
CASERNE DE CARILLON	2000-2001 – Planifié		2000-2001 – Planifié
CANAL DE CARILLON	A 1998	C 1999	1999-2000 – Planifié
CARTIER-BRÉBEUF	A 1997	A 1993	2001-2002 – Planifié
CANAL DE CHAMBLY	2000-2001 – Planifié	A 1990	2000-2001 – Planifié
COTEAU-DU-LAC	2000-2001 – Planifié	A 1986	
FORGES DU SAINT-MAURICE	2001-2002 – Planifié	A 1981	2001-2002 – Planifié
FORT CHAMBLY	2001-2002 – Planifié	A 1980	2000-2001 – Planifié
FORT LENNOX	2001-2002 – Planifié	A 1993	
FORT NUMÉRO-UN-DE-LA-POINTE-DE-LÉVY	2000-2001 – Planifié	A 1988	2000-2001 – Planifié
FORT TÉMISCAMINGUE	A 1997	A 1990	2003-2004 – Planifié

	NOM DU STRESS ET SON ÉTAT				
NOM DU LIEU	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
PN Prince Albert	Perturbation humaine +; 4	Barrages -; 4,6,7	Installations de tourisme pour visiteurs : o; 1	Pratiques de gestion du parc o; 4,6,7	Végétation exotique +; 2,5
PN de l'Île-du-Prince-Édouard	Installations de tourisme pour visiteurs : +; 2	Perturbation humaine +; 4,6,7	Agriculture +; 2,3,4,6	Pratiques de gestion du parc o; 3,4	Infrastructure du parc +; 2
PN Pukaskwa	Pluies acides +; 2,4,5	Exploitation forestière +; 2,3,4,5,6,7	Pratiques de gestion du parc +; 2,3,4,5,6,7	Exploitation minière o; 4,6	Corridors utilitaires o; 4,6,7
PN du Mont-Revelstoke et PN des Glaciers	Exploitation forestière +; 2,3,4,5,6	Barrages o; 2,3,4,6,7	Corridors utilitaires +; 2,3,5	Perturbation humaine +; 3	Changements climatiques +; 2,3,4,5
PN du Mont-Riding	Perturbation humaine o; 2,3	Infrastructure du parc o; 2,3	Agriculture o; 2,3,5	Corridors utilitaires o; 2,3,5	Végétation exotique o; 2,3,4,5,6,7
PN des Îles-du-Saint-Laurent	Perturbation humaine +; 2,3,4,5	Invertébrés exotiques +; 2,3,4,5	Urbanisation +; 2,3,4,5	Végétation exotique +; 2,3,4,5	Pêche sportive +; 2,3,4,5
PN Terra Nova	Perturbation humaine +; 2,3	Mammifères exotiques +; 2,3,4,5	Pratiques de gestion du parc +; 2,3,4,5,6	Exploitation forestière +; 2,3,4	Corridors utilitaires o; 2,3
PN Tuktut Nogait*	Changements climatiques +; 3,4	Pesticides o; 3,4,5	Déchets solides -; 3,4,6,7	Exploitation minière +; 2,4	Pratiques de gestion du parc o;4,6,7
PN Vuntut*	Aucun identifié	Aucun identifié	Aucun identifié	Aucun identifié	Aucun identifié
PN Wapusk	Perturbation humaine +; 2,3,4,5	Changements climatiques +; 1	Barrages o; 1	Corridors utilitaires o; 1	Installations de tourisme pour visiteurs : +; 2
PN des Lacs-Waterton	Urbanisation +; 2,3,4,5,6,7	Pratiques de gestion du parc +; 2,3,4,5,6	Perturbation humaine o; 2,3,4,6,7	Poissons exotiques o; 2,3,4,5	Changements climatiques +; 1
PN Wood Buffalo*	Barrages -; 4	Installations de tourisme pour visiteurs : ?; 1	Exploitation forestière ?; 2	Changements climatiques ?; 2	Végétation exotique ?; 2
Nombre Augmentation (+),	**25**	**19**	**18**	**10**	**13**
Stable (o),	**6**	**11**	**9**	**21**	**18**
Réduction (-)	**2**	**4**	**4**	**0**	**0**
Inconnu (?)	**2**	**1**	**2**	**2**	**2**
Pourcentage Augmentation(+),	**71**	**54**	**54**	**30**	**39**
Stable (o),	**17**	**31**	**27**	**64**	**54**
Réduction (-)	**6**	**11**	**12**	**0**	**0**
Inconnu (?)	**6**	**3**	**6**	**6**	**6**

Annexe 4

État des plans directeurs et des énoncés d'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada

LIEU HISTORIQUE NATIONAL	ÉNONCÉ D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE	ÉTAT DU PLAN DIRECTEUR	ÉTAT DU PROCESSUS DE PLANIFICATION
TERRE-NEUVE (9 au total)	**4 approuvés / 5 planifiés**	**4 approuvés**	**6 planifiés**
CAP SPEAR	A 1999	A 1980	2001-2002 – Planifié
CASTLE HILL	1999-2000 – Planifié	2001-2002 – Planifié	
COTTAGE HAWTHORNE	2000-2001 – Planifié	2001-2002 – Planifié	
RÉSIDENCE DE LA MISSION MORAVE	1999-2000 – Planifié		
L'ANSE AUX MEADOWS	A 1999		1999-2000 – Planifié
PORT AU CHOIX	1999-2000 – Planifié	A 1990	2001-2002 – Planifié
RED BAY	A 1997		
ÉTABLISSEMENT RYAN	A 1997	A 1995	
SIGNAL HILL	1999-2000 – Planifié	A 1986	2001-2002 – Planifié
NOUVEAU-BRUNSWICK (7 au total)	**3 approuvés / 2 ébauches**	**2 approuvés**	**2 planifiés**
ÎLE-BEAUBEARS	1999-2000 – Ébauche		
TOUR MARTELLO DE CARLETON	1999-2000 – Ébauche		2000-2001 – Planifié
FORT BEAUSÉJOUR	A 1997	A 1996	
FORT GASPAREAUX	A 1997	A 1996	
CALE SÈCHE LA COUPE			
MONUMENT LEFEBVRE			
BLOCKHAUS DE ST. ANDREWS	A 1999		2000-2001 – Planifié
NOUVELLE-ÉCOSSE (16 au total)	**9 approuvés / 2 ébauches / 3 planifiés**	**8 approuvés / 4 achevés / 1 ébauche**	**9 planifiés**
ALEXANDER GRAHAM BELL	1999-2000 – Planifié	A 1992	2001-2002 – Planifié
FORT ANNE	A 1998	C 1998	
FORT EDWARD	A 1998	C 1998	
FORT MCNAB	A 1998	A 1993	
FORTERESSE DE LOUISBOURG	A 1997	D 1999	
ÎLE GEORGE	A 1998	A 1993	2001-2002 – Planifié
GRAND-PRÉ	A 1997	C 1998	
ÎLE GRASSY	1999-2000 – Planifié	A 1983	2000-2001 – Planifié
CITADELLE DE HALIFAX	A 1998	A 1994	2001-2002 – Planifié
KEJIMKUJIK	1999-2000 – Planifié		2001-2002 – Planifié
MARCONI	1999-2000 – Planifié		2001-2002 – Planifié
PORT-ROYAL	A 1997	C 1998	
TOUR PRINCE-DE-GALLES	1999-2000 – Ébauche	A 1993	2000-2001 – Planifié
LE FORT SCOTS / LE FORT DES ÉCOSSAIS			
CANAL DE ST. PETERS	1999-2000 – Ébauche		2000-2001 – Planifié
REDOUTE YORK	A 1997	A 1993	2000-2001 – Planifié
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4 au total)	**1 approuvé**	**3 ébauches**	**1 ébauche**
ARDGOWAN	1999-2000 – Ébauche		
DALVAY-BY-THE-SEA	1999-2000 – Ébauche		
PROVINCE HOUSE	1999-2000 – Ébauche		
FORT-AMHERST – PORT-LA-JOYE	A 1997	D 1999	
QUÉBEC (27 au total)	**10 approuvés / 17 planifiés**	**17 approuvés / 6 achevés**	**22 planifiés**
PARC DE L'ARTILLERIE	2000-2001 – Planifié		2000-2001 – Planifié
BATAILLE DE LA CHÂTEAUGUAY	A 1999		2000-2001 – Planifié
BATAILLE DE LA RESTIGOUCHE	2000-2001 – Planifié	A 1984	2001-2002 – Planifié
CASERNE DE CARILLON	2000-2001 – Planifié		2000-2001 – Planifié
CANAL DE CARILLON	A 1998	C 1999	1999-2000 – Planifié
CARTIER-BRÉBEUF	A 1997	A 1993	2001-2002 – Planifié
CANAL DE CHAMBLY	2000-2001 – Planifié	A 1990	2000-2001 – Planifié
COTEAU-DU-LAC	2000-2001 – Planifié	A 1986	
FORGES DU SAINT-MAURICE	2001-2002 – Planifié	A 1981	2001-2002 – Planifié
FORT CHAMBLY	2001-2002 – Planifié	A 1980	2000-2001 – Planifié
FORT LENNOX	2001-2002 – Planifié	A 1993	
FORT NUMÉRO-UN-DE-LA-POINTE-DE-LÉVY	2000-2001 – Planifié	A 1988	2000-2001 – Planifié
FORT TÉMISCAMINGUE	A 1997	A 1990	2003-2004 – Planifié

LIEU HISTORIQUE NATIONAL	ÉNONCÉ D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE	ÉTAT DU PLAN DIRECTEUR	ÉTAT DU PROCESSUS DE PLANIFICATION
FORTIFICATIONS DE QUÉBEC	2000-2001 – Planifié	A 1988	2000-2001 – Planifié
GROSSE ÎLE ET LE MÉMORIAL DES IRLANDAIS	A 1998	C 2000	
LE CANAL DE LACHINE	A 1997	C 1998 / A 1979	
LOUIS S. ST-LAURENT	1999-2000 – Planifié	A 1981	2000-2001 – Planifié
LOUIS-JOSEPH PAPINEAU	2001-2002 – Planifié		2001-2002 – Planifié
MAISON MAILLOU - ANCIEN ÉDIFICE DE L'INTENDANCE	2000-2001 – Planifié		2000-2001 – Planifié
MANOIR PAPINEAU	A 1997	C 1999	
PHARE DE POINTE-AU-PÈRE	2001-2002 – Planifié		2003-2004
CANAL DE SAINT-OURS	A 1998	C 1999	
CANAL DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE	A 1998	C 1999	
SIR GEORGE ÉTIENNE CARTIER	2001-2002 – Planifié	A 1985	2003-2004 – Planifié
SIR WILFRID LAURIER	2001-2002 – Planifié		2003-2004 – Planifié
COMMERCE DE LA FOURRURE À LACHINE	A 1999		2001-2002 – Planifié
ONTARIO (32 au total)	**17 approuvés / 4 ébauches / 6 planifiés**	**8 approuvés / 1 achevé / 12 ébauches**	**10 planifiés**
BATAILLE DU MOULIN-À-VENT	A 1998	C 1999	A 1988
VILLA BELLEVUE	1998-1999 – Ébauche		2000-2001 – Planifié
MAISON-COMMÉMORATIVE-BETHUNE	A 1998	C 1999	
PHARE DE L'ÎLE BOIS BLANC	1999-2000 – Planifié	A 1983	
CASERNES DE BUTLER	A 1998	D 1999 / A 1983	
FORT HENRY	A 1999		2000-2001 – Planifié
FORT GEORGE	A 1998	D 1999	
FORT MALDEN	A 1998	D 1999 / A 1983	
FORT MISSISAUGA	A 1998	D 1999	
FORT ST. JOSEPH	1997-1998 – Ébauche	D 1999 / A 1977	
FORT WELLINGTON	A 1998	D 1999 / A 1988	
CAIRN DE GLENGARRY	1999-2000 – Planifié		
MAISON INVERARDEN	1999-2000 – Planifié		2000-2001 – Planifié
FORTIFICATIONS DE KINGSTON	A 1999		2001-2002 – Planifié
BLOCKHAUS DE MERRICKVILLE			
MAISON LAURIER	A 1998		1999-2000 – Planifié
SITE DES BARRAGES DE PÊCHE MNJIKANING	1999-2000 – Planifié		2001-2002 – Planifié
ÎLE NAVY	A 1998	D 1999	
ÉCLUSE-ASCENSEUR DE PETERBOROUGH			
PHARE DE POINT CLARK	2000-2001 – Planifié		
PHARE DE POINT MISSISSAUGA			
QUEENSTON HEIGHTS	A 1998	C 1999	
CANAL RIDEAU	1998-1999 – Ébauche	A 1995	2001-2002 – Planifié
MISSION SAINT-LOUIS			
CANAL DE SAULT STE. MARIE	A 1999	D 1999	
MAISON DE SIR JOHN JOHNSON	A 1996	D 1999	
REMBLAIS DE SOUTHWOLD	1999-2000 – Planifié	A 1982	1999-2000 – Planifié
VOIE NAVIGABLE TRENT-SEVERN	1997-1998 – Ébauche	C 1997	
WOODSIDE	A 1998	D 1999	
MANITOBA (8 au total)	**4 approuvés / 3 ébauches / 1 planifié**	**4 approuvés / 1 achevé**	**5 planifiés**
SITES INDIENS MONTICULES LINÉAIRES	2000-2001 – Planifié		
LOWER FORT GARRY	1999-2000 – Planifié	A 1994	2001-2002 – Planifié
FORT PRINCE-DE-GALLES	A 1996	C 1997	
CENTRE D'INSCRIPTION DE L'ENTRÉE EST DU PARC DU MONT-RIDING	A 1999		
MAISON RIEL	A 1999		1999-2000 – Planifié
PRESBYTÈRE ST. ANDREW'S	1999-2000 – Ébauche	A 1983	1999-2000 – Planifié
LA FOURCHE	1999-2000 – Ébauche	A 1986	2000-2001 – Planifié
YORK FACTORY	A 1998	A 1988	2001-2002 – Planifié
SASKATCHEWAN (10 au total)	**2 approuvés / 7 ébauches**	**4 approuvés / 1 achevé / 1 ébauche**	**7 planifiés**
BATOCHE	A 1997	C 1997 / A 1981	
BATAILLE DE FISH CREEK	1999-2000 – Ébauche		2001-2002 – Planifié

LIEU HISTORIQUE NATIONAL	ÉNONCÉ D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE	ÉTAT DU PLAN DIRECTEUR	ÉTAT DU PROCESSUS DE PLANIFICATION
MASSACRE DE FROG LAKE			
FORT BATTLEFORD	A 1998	D 1999 / A 1988	
FORT ESPÉRANCE	1999-2000 – Ébauche		2000-2001 – Planifié
FORT LIVINGSTON	1999-2000 – Ébauche		2000-2001 – Planifié
FORT PELLY	1999-2000 – Ébauche		1999-2000 – Planifié
FORT WALSH	1999-2000 – Ébauche	A 1993	2001-2002 – Planifié
FRENCHMAN BUTTE	1999-2000 – Ébauche		1999-2000 – Planifié
HOMESTEAD MOTHERWELL	1999-2000 – Ébauche	A 1990	1999-2000 – Planifié
ALBERTA (14 au total)	**4 approuvés / 1 ébauche / 9 planifiés**	**2 approuvés**	**2 planifiés**
REFUGE DU COL ABBOTT	1999-2000 – Planifié		
COL ATHABASCA	2000-2001 – Planifié		
MUSÉE DU PARC-BANFF	A 1999		
RANCH BAR U	A 1999	A 1995	2001-2002 – Planifié
CAVE AND BASIN	A 1999		
PREMIER PUITS DE PÉTROLE DE L'OUEST CANADIEN	2000-2001 – Planifié		
HENRY HOUSE	2000-2001 – Planifié		
COL HOWSE	1999-2000 – Planifié		
JASPER HOUSE	2000-2001 – Planifié		
CENTRE D'ACCUEIL DU PARC JASPER	2000-2001 – Planifié		
ROCKY MOUNTAIN HOUSE	A 1998	A 1994	1999-20000 – Planifié
AUBERGE DE SKI SKOKI	1998-1999 – Ébauche		
STATION D'ÉTUDE DES RAYONS COSMIQUES DU MONT-SUPHUR	1999-2000 – Planifié		
COL YELLOWHEAD	1999-2000 – Planifié		
COLOMBIE-BRITANNIQUE (12 au total)	**7 approuvés / 1 ébauche / 4 planifiés**	**6 approuvés / 2 ébauches**	**4 planifiés**
PISTE CHILKOOT	A 1997	D 1999	A 1998
PHARE DE FISGARD	A 1996	A 1986	2000-2001 – Planifié
FORT LANGLEY	A 1995	A 1995	2001-2002 – Planifié
FORT RODD HILL	A 1996	A 1986	2001-2002 – Planifié
FORT ST. JAMES	A 1996	D 1999	
GULF OF GEORGIA CANNERY	A 1998	A 1993	1999-2000 – Planifié
COL KICKING HORSE	1999-2000 – Planifié		
FORT KITWANGA	1999-2000 – Planifié	A 1981	
NAN SKIDS / NINSTINTS	1999-2000 – Planifié		
COL ROGERS	A 1998		
PARC STANLEY	1998-1999 – Ébauche		
SALON DE THÉ DES CHUTES TWIN	1999-2000 – Planifié		
YUKON (5 au total)	**4 approuvés**	**2 approuvés / 5 ébauches**	
COMPLEXE HISTORIQUE DE DAWSON	A 1997	D 1999 / A 1978	
DRAGUE NUMÉRO QUATRE	A 1999	D 1999	
SALLE D'AFFINAGE D'OR DE BEAR CREEK		D 1999	
S.S. KENO	A 1997	D 1999	
S.S. KLONDIKE	A 1997	D 1999 / A 1988	

LIEU HISTORIQUE NATIONAL	ÉNONCÉ D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE	ÉTAT DU PLAN DIRECTEUR	ÉTAT DU PROGRÈS DE PLANIFICATION
FORTIFICATIONS DE QUÉBEC	2000-2001 – Planifié	A 1988	2000-2001 – Planifié
GROSSE ÎLE ET LE MÉMORIAL DES IRLANDAIS	A 1998	C 2000	
LE CANAL DE LACHINE	A 1997	C 1998 / A 1979	
LOUIS S. ST-LAURENT	1999-2000 – Planifié	A 1981	2000-2001 – Planifié
LOUIS-JOSEPH PAPINEAU	2001-2002 – Planifié		2001-2002 – Planifié
MAISON MAILLOU - ANCIEN ÉDIFICE DE L'INTENDANCE	2000-2001 – Planifié		2000-2001 – Planifié
MANOIR PAPINEAU	A 1997	C 1999	
PHARE DE POINTE-AU-PÈRE	2001-2002 – Planifié		2003-2004
CANAL DE SAINT-OURS	A 1998	C 1999	
CANAL DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE	A 1998	C 1999	
SIR GEORGE ÉTIENNE CARTIER	2001-2002 – Planifié	A 1985	2003-2004 – Planifié
SIR WILFRID LAURIER	2001-2002 – Planifié		2003-2004 – Planifié
COMMERCE DE LA FOURRURE À LACHINE	A 1999		2001-2002 – Planifié
ONTARIO (32 au total)	**17 approuvés / 4 ébauches / 6 planifiés**	**8 approuvés / 1 achevé / 12 ébauches**	**10 planifiés**
BATAILLE DU MOULIN-À-VENT	A 1998	C 1999	A 1988
VILLA BELLEVUE	1998-1999 – Ébauche		2000-2001 – Planifié
MAISON-COMMÉMORATIVE-BETHUNE	A 1998	C 1999	
PHARE DE L'ÎLE BOIS BLANC	1999-2000 – Planifié	A 1983	
CASERNES DE BUTLER	A 1998	D 1999 / A 1983	
FORT HENRY	A 1999		2000-2001 – Planifié
FORT GEORGE	A 1998	D 1999	
FORT MALDEN	A 1998	D 1999 / A 1983	
FORT MISSISAUGA	A 1998	D 1999	
FORT ST. JOSEPH	1997-1998 – Ébauche	D 1999 / A 1977	
FORT WELLINGTON	A 1998	D 1999 / A 1988	
CAIRN DE GLENGARRY	1999-2000 – Planifié		
MAISON INVERARDEN	1999-2000 – Planifié		2000-2001 – Planifié
FORTIFICATIONS DE KINGSTON	A 1999		2001-2002 – Planifié
BLOCKHAUS DE MERRICKVILLE			
MAISON LAURIER	A 1998		1999-2000 – Planifié
SITE DES BARRAGES DE PÊCHE MNJIKANING	1999-2000 – Planifié		2001-2002 – Planifié
ÎLE NAVY	A 1998	D 1999	
ÉCLUSE-ASCENSEUR DE PETERBOROUGH			
PHARE DE POINT CLARK	2000-2001 – Planifié		
PHARE DE POINT MISSISSAUGA			
QUEENSTON HEIGHTS	A 1998	C 1999	
CANAL RIDEAU	1998-1999 – Ébauche	A 1995	2001-2002 – Planifié
MISSION SAINT-LOUIS			
CANAL DE SAULT STE. MARIE	A 1999	D 1999	
MAISON DE SIR JOHN JOHNSON	A 1998	D 1999	
REMBLAIS DE SOUTHWOLD	1999-2000 – Planifié	A 1982	1999-2000 – Planifié
VOIE NAVIGABLE TRENT-SEVERN	1997-1998 – Ébauche	C 1997	
WOODSIDE	A 1998	D 1999	
MANITOBA (8 au total)	**4 approuvés / 3 ébauches / 1 planifié**	**4 approuvés / 1 achevé**	**5 planifiés**
SITES INDIENS MONTICULES LINÉAIRES	2000-2001 – Planifié		
LOWER FORT GARRY	1999-2000 – Planifié	A 1994	2001-2002 – Planifié
FORT PRINCE-DE-GALLES	A 1996	C 1997	
CENTRE D'INSCRIPTION DE L'ENTRÉE EST DU PARC DU MONT-RIDING	A 1999		
MAISON RIEL	A 1999		1999-2000 – Planifié
PRESBYTÈRE ST. ANDREW'S	1999-2000 – Ébauche	A 1983	1999-2000 – Planifié
LA FOURCHE	1999-2000 – Ébauche	A 1986	2000-2001 – Planifié
YORK FACTORY	A 1998	A 1988	2001-2002 – Planifié
SASKATCHEWAN (10 au total)	**2 approuvés / 7 ébauches**	**4 approuvés / 1 achevé / 1 ébauche**	**7 planifiés**
BATOCHE	A 1997	C 1997 / A 1981	
BATAILLE DE FISH CREEK	1999-2000 – Ébauche		2001-2002 – Planifié

LIEU HISTORIQUE NATIONAL	ÉNONCÉ D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE	ÉTAT DU PLAN DIRECTEUR	ÉTAT DU PROCESSUS DE PLANIFICATION
MASSACRE DE FROG LAKE			
FORT BATTLEFORD	**A 1998**	**D 1999 / A 1988**	
FORT ESPÉRANCE	1999-2000 – Ébauche		2000-2001 – Planifié
FORT LIVINGSTON	**1999-2000 – Ébauche**		**2000-2001 – Planifié**
FORT PELLY	1999-2000 – Ébauche		1999-2000 – Planifié
FORT WALSH	**1999-2000 – Ébauche**	**A 1993**	**2001-2002 – Planifié**
FRENCHMAN BUTTE	1999-2000 – Ébauche		1999-2000 – Planifié
HOMESTEAD MOTHERWELL	1999-2000 – Ébauche	**A 1990**	**1999-2000 – Planifié**
ALBERTA (14 au total)	**4 approuvés / 1 ébauche / 9 planifiés**	**2 approuvés**	**2 planifiés**
REFUGE DU COL ABBOTT	1999-2000 – Planifié		
COL ATHABASCA	**2000-2001 – Planifié**		
MUSÉE DU PARC-BANFF	A 1999		
RANCH BAR U	**A 1999**	**A 1995**	**2001-2002 – Planifié**
CAVE AND BASIN	A 1999		
PREMIER PUITS DE PÉTROLE DE L'OUEST CANADIEN	**2000-2001 – Planifié**		
HENRY HOUSE	2000-2001 – Planifié		
COL HOWSE	**1999-2000 – Planifié**		
JASPER HOUSE	2000-2001 – Planifié		
CENTRE D'ACCUEIL DU PARC JASPER	**2000-2001 – Planifié**		
ROCKY MOUNTAIN HOUSE	A 1998	A 1994	1999-20000 – Planifié
AUBERGE DE SKI SKOKI	**1998-1999 – Ébauche**		
STATION D'ÉTUDE DES RAYONS COSMIQUES DU MONT-SUPHUR	1999-2000 – Planifié		
COL YELLOWHEAD	**1999-2000 – Planifié**		
COLOMBIE-BRITANNIQUE (12 au total)	**7 approuvés / 1 ébauche / 4 planifiés**	**6 approuvés / 2 ébauches**	**4 planifiés**
PISTE CHILKOOT	A 1997	D 1999	A 1998
PHARE DE FISGARD	**A 1996**	**A 1986**	**2000-2001 – Planifié**
FORT LANGLEY	A 1995	A 1995	2001-2002 – Planifié
FORT RODD HILL	**A 1996**	**A 1986**	**2001-2002 – Planifié**
FORT ST. JAMES	A 1996	D 1999	
GULF OF GEORGIA CANNERY	**A 1998**	**A 1993**	**1999-2000 – Planifié**
COL KICKING HORSE	1999-2000 – Planifié		
FORT KITWANGA	**1999-2000 – Planifié**	**A 1981**	
NAN SKIDS / NINSTINTS	1999-2000 – Planifié		
COL ROGERS	**A 1998**		
PARC STANLEY	1998-1999 – Ébauche		
SALON DE THÉ DES CHUTES TWIN	**1999-2000 – Planifié**		
YUKON (5 au total)	**4 approuvés**	**2 approuvés / 5 ébauches**	
COMPLEXE HISTORIQUE DE DAWSON	A 1997	D 1999 / A 1978	
DRAGUE NUMÉRO QUATRE	**A 1999**	**D 1999**	
SALLE D'AFFINAGE D'OR DE BEAR CREEK		D 1999	
S.S. KENO	**A 1997**	**D 1999**	
S.S. KLONDIKE	A 1997	D 1999 / A 1988	